

Le carrefour congolais

Pour la collaboration entre les recherches anthropologiques,
les programmes de développement, les médias et
les entreprises en RDC

« *Toza ko rond-point* »
Vraiment? Non... On recule



La revue du Département d'anthropologie
de l'Université de Kinshasa

Vol 9 N° 2 - Novembre 2024

Le carrefour congolais

Pour la collaboration entre les recherches anthropologiques,
les programmes de développement, les médias et les
entreprises en DRC

« *Toza ko rond-point* »

Vraiment? Non... On recule

La revue du Département d'anthropologie de
l'Université de Kinshasa

ISSN 2665-9875
© 2024
Editions Kimpa Vita

En couverture : Lé d'un ntshak
Au Royaume du signe
1988, éditions Adam Biro

Equipe Editoriale

Directrice de rédaction : Julie Ndaya Tshiteku (UNIKIN)
Rédacteur en chef adjoint : Delphin Kayembe Katayi (UNIKIN)
Secrétaire de rédaction : Gaby Bamana (Normandel Univ / USA)

Conseil Editorial

Basile Osokonda Okenge (UNIKIN); Sylvain Shomba (UNIKIN/CDS); Léon Tsambu (UNIKIN); Pius Mosima (Université Bamenda/Cameroun); Yemey (Good Samaritan Theological University/USA); Katrien Pype (KULeuven/Belgique); Lapika Dimonfu Bruno (UNIKIN/CERDAS); Maalu Bungi Crispin (UNIKIN/CELTA); Adrien Ngudiankama (Kongo Academy/USA); Jean Debéthel Bitumba (UNIKIN); Bambie Ceuppens (Tervuren/Belgique); Mfuamba Katende (ISP Kananga); Jean Claude Bimwala (Journal Climat Tempéré/DRC); Emmanuel Kabongo Malu (UPN); Placide Mumbembele Sanger (UNIKIN/MRAC) ; Jeannot Wingenga (UNIKIN) ; Joël Ipara (UNIKIN) ; Frey Nkumu (UNIKIN).

Archivage :

Victorine Neka (UNIKIN)|
Julie Ndaya Tshiteku (UNIKIN)
Shokano Rachel (UNIKIN)

Points de vente :

-Bureau du Département d'anthropologie/UNIKIN
-Local 3

Design : Karel Duran ; Sylvie Beijers

Contact :

julie.ndaya@unikin.ac.cd/j.ndaya@gmail.com
Téléphone : +243 822 945 496

La revue du Département d'Anthropologie de l'Université
de Kinshasa

Volume 9 Numéro 2

Novembre 2024

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Les contributeurs..... | 7 |
| Editorial par Julie Ndaya Tshiteku..... | 11 |
| Sensibilisation et gestion de l'hygiène menstruelle en milieu du travail et scolaires dans la ville province de Kinshasa par Didier Kutakani, Jérémie Kisudikila Likwikila & Charles Mwaley A Mandev..... | 15 |
| Tiraillement au sein des institutions provinciales de Kinshasa et ses conséquences sur le développement de la province par Gaël Abala Sheta, Meril Matha Bedinel & Rose Mbele Joy..... | 29 |
| La traite négrière transatlantique du 15ème au 19ème siècle par Yasser Arafat Atul, Marie-Jeanne Atul Nyota & Naomie Muya wa Muya..... | 63 |
| Lutte contre le tribalisme : un impératif pour le développement de la RDC par Papy Bubu Kangunza, Garry Makukila Kihosambuta & Herman Mulopo Pemba..... | 77 |
| L'infertilité dans les couples hétérosexuels à Kinshasa : gestion dans les rapports sociaux des sexes par Gauthier Musenge Mwanza..... | 101 |
| Conflits et escroquerie fonciers comme mode d'acquisition des parcelles dans la ville de Kinshasa par Achille Lokwa Lenzimi..... | 131 |
| L'initiative transaqua à la lumière du constructivisme: réévaluer le sauvetage du lac Tchad en relations internationales par Patience Kamanda Londo & Joseph Mimbale Molanga..... | 147 |

La place de l’hypothèse dans une recherche scientifique par
Mazarin Pierre Mfuamba Katende.....179

Stratégies de campagnes électorales à Kinshasa : Combat et
procès du pouvoir politique controversé par Gérard Bisambu
Mpang’de, Bertin Tshama Kanumbi & Roger Matangila
Zengamambu.....201

L’impasse des parcs nationaux à l’Est de la RD Congo: les
actes écocides des groupes armés par Yasser Arafat Atul,
Marie-Jeanne Atul Nyota & Naomie Muya Wa Muya.....221

Gestion des conflits de routes dans les carrefours, cas du
croisement Elengesa – Kikwit par Paul Menayame
Diyalomba, Fabrice Mantantu Ndongala & Reagan Masunda
Yakankazi.....239

Les contributeurs

ABALA SHETA Gaël est assistant attaché à la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa.

ATUL NYOTA Marie-Jeanne est assistante à l'Université de Kinshasa.

ATUL YASSER Arafat est assistant rattaché au Département d'anthropologie de l'Université de Kinshasa.

BISAMBU MPANG'DE Gérard est assistant rattaché au Département d'anthropologie de l'Université de Kinshasa.

BUBU KANGUNZA Papy est chef de travaux en sociologie à l'Université de Kinshasa.

KAMANDA LONDO Patience est professeur des universités. Il est rattaché à l'Université de Kinshasa, et ses recherches explorent les questions liées aux relations internationales, à l'intégration régionale et à la gouvernance des eaux.

KISUDIKILA LIKUIKILA Jérémie est assistant rattaché à la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa.

KUTAKANI Didier est chercheur rattaché à la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa.

LOKWA LENZIMI est chercheur au Département d'anthropologie de l'Université de Kinshasa.

MAKUKILA KIHOSAMBUTA Garry est chef de travaux en sociologie et chercheur au Centre de recherche interdisciplinaire congolais (CRIC) de l'Université de Kinshasa.

MANTANTU NDONGALA Fabrice est assistant de premier mandat à l'IBTP Matadi au Kongo Central. Il est ingénieur géomètre-topographe.

MATANGILA ZENGAMAMBU Roger est assistant au Centre de coordination des recherches et de documentation en sciences sociales pour l'Afrique Subsaharienne (CERDAS). Il se spécialise en anthropologie médicale et de l'environnement.

MASUNDA YAKANKAZI Reagan est assistant de deuxième mandat à l'Institut de bâtiment et travaux publics (IBTP) de Matadi au Kongo Central. Il est ingénieur en bâtiment et travaux publics.

MATHA BEDINEL Meril est chef de travaux et doctorant à l'Université pédagogique nationale (UPN).

MBELE JOY Rose est Chef de travaux et doctorant à l'Université pédagogique nationale (UPN).

MENAYAME DIYALOMBA Paul est chef de travaux à l'IBTP de Matadi au Kongo Central. Il est ingénieur en bâtiment et travaux publics.

MFUAMBA KATENDE Mazarin Pierre est docteur en philosophie. Il est professeur et chef de département à l'Université pédagogique de Kananga.

MIMBALE MOLANGA Joseph est chercheur, rattaché à l'Université de Kinshasa. Il s'intéresse aux relations sino-africaines, à l'intégration régionale et à la gouvernance des eaux.

MULOPO PEMBA Herman est assistant à la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa.

MUYA WA MUYA Naomie est assistante à l'Université de Kinshasa.

MWALEY A MANDEV Charles est attaché à la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kinshasa.

MUSENGE MWANZA Gauthier est docteur en sociologie et professeur à l'Université de Kinshasa. Ses recherches abordent les questions de la régulation des normes, des croyances, des valeurs ainsi que des pratiques autour de la masculinité, de la sexualité et de la marginalité dans la société congolaise urbaine, notamment chez les Yansi.

TSHAMA KANUMBI Bertin est doctorant en anthropologie politique, du genre et de la santé à l'Université de Kinshasa. Il est également secrétaire chargé de la recherche au Département d'anthropologie.

Editorial

par Julie Ndaya Tshiteku

« *Toza ko* rond-point », « on tourne en rond ». Vraiment? Non. On recule. Ce titre, emprunté de l'une des onze contributions réunies dans ce *Carrefour Congolais*, illustre la réalité quotidienne des milliers des habitants de la République Démocratique du Congo: une précarité chronique, décrite par des générations de chercheurs. Cette précarité, liée à une conjoncture économique difficile et à un recul dans la satisfaction des besoins élémentaires, est souvent récupérée par l'élite politique dans sa lutte pour le pouvoir, promettant une « vie meilleure » qui ne se concrétise jamais.

Gérard Bisambu, Bertin Tshama Kanumbi et Matangila Zenga, dans leur article intitulé 'Stratégies de campagnes électorales à Kinshasa : combat et procès du pouvoir politique controversé', analysent comment les stratégies électorales des politiciens, basées sur des promesses d'amélioration sociale, plongent la population dans une euphorie temporaire. Après les élections, cependant, ces promesses se révèlent être une illusion, une sorte de *fata morgana*. De manière similaire, Gaël Abala Sheta, Meril Matha Bedinel et Rose Mbele Joy, dans leur article 'Tiraillements au sein des institutions provinciales de Kinshasa et ses conséquences sur le développement de la province', examinent les espoirs déçus suscités par l'élection des gouverneurs de provinces en mai 2019. Cette élection avait éveillé des attentes au sein de la population, mais la mauvaise gouvernance qui s'en est suivie a engendré des désillusions. Les défis rencontrés (inefficacité

du contrôle parlementaire, manque de confiance entre les institutions, insouciance de la population) ont compromis les chances de développement.

Papy Bubu Kangunza, Garry Makukila Kihosambuta et Herman Mulopo Pemba, dans ‘Lutte contre le tribalisme : un impératif pour le développement de la RDC’, répertorient différentes pratiques tribalistes et analysent comment le favoritisme et le laxisme, bien qu’en contradiction avec les lois et règlements, freinent les institutions de la République. Le tribalisme, souvent accompagné de corruption et d’injustices, plonge le pays dans une incapacité à remplir ses fonctions régaliennes, sapant ainsi les fondements constitutionnels de l’État. Dans l’article ‘L’infertilité dans les couples hétérosexuels à Kinshasa : gestion dans les rapports sociaux des sexes’, Gauthier Musenge Mwanza explore les difficultés sociales rencontrées par les couples dans une société congolaise profondément *pro-natale*. L’échec du projet de procréation place les couples dans une marginalité sociale. Là où les femmes multiplient les actions pour concrétiser l’idéal de maternité, l’infertilité masculine demeure un tabou rarement abordé.

Achille Lokwa Lenzimi, dans son article ‘Conflits et escroqueries foncières comme mode d’acquisition des parcelles dans la ville de Kinshasa’, met en lumière une problématique récurrente en RDC. L’escroquerie foncière, exacerbée par la rareté des terrains et les défaillances de l’État, crée des conflits interminables entre acquéreurs, vendeurs et agents des affaires foncières, entravant ainsi une gouvernance efficace dans ce secteur.

La contribution de Mazarin Pierre Mfuamba Katende, ‘La place de l’hypothèse dans une recherche scientifique’, explique le rôle crucial de l’hypothèse comme point de départ dans une

recherche exploratoire. Il clarifie comment formuler une hypothèse de manière rigoureuse pour anticiper les résultats attendus et structurer une étude scientifique.

Yasser Arafat Atul, Marie-Jeanne Atul Nyota et Naomie Muya Wa Muya, dans ‘L’impasse des parcs nationaux à l’Est de la RD Congo : les actes écocides des groupes armés’, examinent l’impact des conflits armés sur l’écosystème. Ces conflits, alimentés par la convoitise des ressources naturelles, détruisent les parcs nationaux, mettant en péril la faune et la flore, dans un contexte de tensions et d’antagonismes entre divers acteurs. Les mêmes auteurs, dans ‘La traite négrière transatlantique du 15^e au 19^e siècle’, revisitent cette période sombre, la qualifiant d’activité mercantiliste aux conséquences désastreuses sur l’économie, la culture et la démographie africaines. Ce commerce, basé sur la déshumanisation des Africains, a servi à bâtir les économies occidentales.

Didier Kutakani, Jérémie Kisudikila Likwikila et Charles Mwaley A Mandev, dans leur article ‘Sensibilisation et gestion de l’hygiène menstruelle en milieu du travail et scolaire dans la ville province de Kinshasa’, soulignent l’importance d’une gestion saine et inclusive de l’hygiène menstruelle. Les préjugés, tabous et discriminations liés à ce phénomène créent des défis pour les femmes, aussi bien dans les écoles que sur les lieux de travail.

Dans leur contribution ‘Gestion des conflits de routes dans les carrefours , cas du croisement Elengesa-Kikwit’ Paul Menayame Diyalomba, Fabrice Matantu Ndongola et Reagan Masunda Yakankazi examinent deux voies routières construites pour désenclaver la grande population des communes côtières. Mais ils constatent qu’au croisement de ces deux routes naissent des conflits routiers causés par des embouteillages, des accidents, des

pillages et des vols des biens. Les résultats du travail des chercheurs ont permis de dégager quelques pistes de solution pouvant résoudre les conflits routiers et garantir la sécurité des utilisateurs.

Enfin, Patience Kamanda Londo et Joseph Mimbale Molanga, dans 'L'initiative transaqua à la lumière du constructivisme : réévaluer le sauvetage du lac Tchad en relations internationales', explorent cette collaboration transnationale visant à revitaliser le lac Tchad grâce aux eaux du Congo. Leur analyse constructiviste met en lumière l'importance du contexte et de la construction sociale des intérêts nationaux dans ce type de projet.

Sensibilisation et gestion de l'hygiène menstruelle en milieu du travail et scolaires dans la ville province de Kinshasa

par Didier Kutakani, Jérémie Kisudikila Likuikila & Charles Mwaley A Mandev

Résumé

L'hygiène menstruelle et sa gestion méritent une attention particulière de tous pour une santé saine et équilibrée, mais également pour porter une attention soutenue à notre environnement, d'autant plus que la mauvaise prise en charge de cet état féminin crée un déséquilibre par l'indisposition physique de la femme et, par ricochet, de son partenaire, affectant ainsi le milieu vital et environnemental. De la sorte, la gestion menstruelle est un devoir nécessaire dans le but d'obtenir cette quiétude susceptible d'inciter de grandes mutations sociales. L'homme étant le centre nerveux de tous les changements, sa sérénité physique et mentale constitue le fer de lance pour maintenir ce dernier sain. La gestion de l'hygiène menstruelle, apparemment un problème simple, doit être prise très au sérieux car l'ensemble des facteurs systémiques semble la bannir ; or, les menstruations sont liées à la santé, à l'égalité des sexes, à l'éducation, à l'émancipation et aux droits égaux de la nature humaine. Sensibilisons toutes les couches de la population congolaise en général à bannir les pratiques inhumaines qui avilissent l'être humain dans son sens profond, telles que : le mysticisme, les préjugés, le tabou, la discrimination de la femme par l'homme autour des menstruations, qui sont par ailleurs un processus biologique naturel lié à la vraie nature de la femme, par lequel nous venons à la vie.

Introduction

De prime abord, nous allons illustrer par quelques définitions certains concepts importants du sujet pour faciliter la compréhension. Il s'agit des concepts tels que : menstruations, qui est le processus d'élimination des tissus de l'utérus et du rejet du sang, qui commence effectivement avant l'adolescence et prend fin principalement à la ménopause. La ménopause est comprise comme un processus non seulement biologique, mais aussi une procédure sociale (OMS, 2023).

Ainsi, une journée internationale de l'hygiène menstruelle a été instaurée, visant à promouvoir la santé et l'hygiène menstruelles chez toutes les femmes dans le cadre d'une plateforme mondiale de plaidoyer.

Dans de nombreux cas, les menstruations peuvent avoir des inconvénients socioéconomiques majeurs. Les femmes sont conscientes que les règles les empêchent effectivement de participer à leurs activités, presque près de 83 pour cent d'entre elles.

A l'occasion de la journée internationale de l'hygiène menstruelle, célébrée chaque 28 mai à travers le monde, nous en profitons pour sensibiliser les hommes et les femmes de nos différents services, de nos milieux scolaires et de nos milieux de vie quotidienne, mieux encore de notre pays, la République Démocratique du Congo, où la question des menstruations demeure peu abordée ou reste encore un grand tabou. Nous voulons que les intellectuels congolais prennent en compte et considèrent cette journée, non comme une journée de moindre importance, mais comme nécessaire et adéquate pour assurer une santé saine, un bien-être équilibré et une égalité des chances pour tous dans nos milieux de vie quotidiennes. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour renforcer les mesures d'hygiène menstruelle et éviter les conséquences néfastes sur la santé de tous. Cette question doit être prise en compte par toutes les couches de nos populations, nos

autorités politiques, ceux qui forment la jeunesse, ainsi que les responsables des familles.

1. La santé et l'hygiène

La santé et l'hygiène menstruelle sont des facteurs systémiques primordiaux qui relient les menstruations à la santé, à l'égalité des sexes, à l'éducation, à l'émancipation et aux droits égaux. En d'autres termes, c'est une manière de rester propre pendant les périodes avant et après les règles. (Unesco, 2021).

Il est important de comprendre que les règles (menstruations) sont un processus biologique par lequel la femme s'affirme dans sa nature de femme procréatrice de la vie. Tandis que l'hygiène et la santé menstruelle sont des mécanismes sociaux, politiques et économiques qui permettent de les gérer en toute sécurité, pour que ce processus biologique ait le moins d'impact possible sur leur vie, comme l'affirme CROFTS, T. (2010).

1.1. Mysticisme et préjugés autour des menstruations

Plusieurs cultures dans le monde ont une considération déshumanisante de la femme autour des menstruations, alors que c'est par ce processus lié à sa nature que la femme donne la vie, nous engendre. Les menstruations ont des inconvénients économiques et sociaux majeurs. Près de 83 % des femmes estiment que leurs règles les empêchent de participer à des activités, et près de 70 % affirment qu'elles ont manqué le travail ou l'école en raison de leurs règles (OMS, 2022).

Même l'ouvrage le plus lu au monde, qu'est la Bible, dans les écrits sur la femme dans la coutume juive, démystifie la femme pendant qu'elle est en menstruation et la considère comme « impure » durant toute la période de ses menstruations. Elle ne peut rien faire, ni se présenter devant le public masculin, ni préparer de la nourriture

pour sa famille, ni parler à son mari, etc. Elle est privée de son droit à la parole en public et doit rester cachée dans sa propre chambre jusqu'à sa purification à la fin de ses menstruations, par un bain intime (Lévitique 15:19-31). Une amende transactionnelle due à ses flux de sang est payée, équivalente à un couple de tourterelles ou à deux jeunes pigeons. Son impureté durera au moins sept jours, et la purification par le sacrificateur se fait au huitième jour pour qu'elle redevienne pure aux yeux de tous.

L'hygiène menstruelle pose des problèmes sérieux partout dans le monde. Dans certaines régions rurales du Népal au Venezuela par exemple, les femmes et les filles sont contraintes à cette pratique appelée « *chhaupadi* », qui est une forme d'exil menstruel où les femmes sont placées dans des huttes et doivent y rester isolées jusqu'à la fin de leurs règles. Dans ce *chhaupadi*, l'hygiène menstruelle est presque inexistante dans ces huttes faites de boue, avec peu ou pas de ventilation, ce qui a causé de nombreux décès de femmes dans des conditions défavorables, à cause de leurs menstruations, comme le démontre Tjon Ten. (2007).

Les femmes sont stigmatisées, et les tabous qui entourent les règles des femmes sont prévalents presque partout dans le tiers-monde ou dans certaines régions. Les préjugés et tabous liés aux menstruations varient en intensité selon la loi et la culture. Grosso modo, les femmes sont confrontées à une stigmatisation généralisée. La réalité découle de la discrimination et de l'exclusion des femmes des événements sociaux et religieux, ainsi que de leur foyer (OMS, 2022).

Les préjugés entourant les règles et les produits d'hygiène menstruelle compliquent les discussions ouvertes et honnêtes, le progrès et la vraie considération sur la façon d'améliorer l'accès à l'hygiène menstruelle. Il naît chez les femmes un sentiment de gêne et de répugnance souvent lié aux menstruations, d'autant plus que

certaines cultures considèrent les menstruations comme étant sales et honteuses.

Bien que les menstruations ne soient pas vécues de la même façon par toutes les cultures et personnes, il est important de savoir comment gérer adéquatement les règles.

Dans les grands hôtels modernes, il est rare de trouver des femmes en cours de menstruation travaillant à la cuisine ou servant les clients, car ces derniers craignent que leurs affaires ne souffrent à cause de cette prétendue « impureté », perçue comme une collaboration avec le monde diabolique. C'est ce qu'a déclaré un homme d'affaires sénégalais de passage au Grand Hôtel de Kinshasa lors d'une interview le 14 mars 2023, de 13 heures à 14 heures, à la Gombe, dans la ville-province de Kinshasa.

Également, dans la culture traditionnelle Suku, par exemple, les grands-pères chargés d'éduquer les jeunes gens à devenir responsables de leurs futures familles étaient instruits par ceux-ci à ne jamais vouloir voir la nudité de la femme durant ses menstruations. Encore plus, ils devaient éviter de passer la nuit dans le même lit qu'elle pendant ses menstruations, de peur que cela ne provoque une malédiction lors de leurs activités comme la chasse, la pêche, la cueillette, etc., entraînant un manque de réussite. Ces hommes de la culture Suku considèrent la femme en menstruation comme un être maudit collaborant avec le monde obscur, selon la déclaration d'un vieux grand-père Suku du village de Kongu Langa (2022), dans le secteur de Lobo, territoire de Feshi. Ainsi, les menstruations étaient considérées comme sales, honteuses et répugnantes.

2. Briser les tabous autour des menstruations

Au niveau des établissements scolaires, il est important d'organiser des forums entre élèves, filles et garçons, et de leur permettre de poser des questions et de s'adresser à des personnes qui

peuvent les aider à répondre aux questions en rapport avec les menstruations, sans tabou et sans jugement.

Il est également possible de permettre aux élèves de mettre par écrit leurs questions, car parfois, les jeunes n'ont pas le courage de lever la voix en public à propos de ces questions. Elles se sentent, dans un premier temps, embarrassées et gênées, puis elles deviennent curieuses, ont soif d'information, et se sentiront prêtes à décortiquer les problèmes qui les concernent. Elles pourront alors lever leurs doutes sur leur personnalité auprès de personnes capables de répondre et de briser les idées fausses sur l'hygiène menstruelle.

2.1. Attitude de la femme face aux menstruations

Chez la plupart des femmes, lorsqu'elles sont en menstruations, elles se sentent indisposées et ont des attitudes négatives envers leur propre corps. Elles se sentent étrangères à cet état, qui les fait se déprécier, et se demandent pourquoi elles sont femmes. Parfois, elles ont honte que les autres sachent qu'elles sont en menstruation. Cet état les gêne très souvent lorsqu'elles se trouvent dans un milieu public. Elles sont généralement très prudentes pour éviter que leurs menstruations ne se remarquent, surtout devant les hommes. Elles évitent durant cette période d'effectuer des tâches qui secoueraient leur corps, de peur que leurs menstruations jaillissent en grande quantité devant une foule, ce qui risquerait de les disqualifier et de les faire passer pour malpropres.

Elles se contrôlent minutieusement et s'habillent lourdement pour empêcher le sang de se manifester devant le public. Elles placent régulièrement des serviettes hygiéniques pour absorber ce sang et se sentir à l'aise, qu'elles soient assises ou debout. Comme signes précurseurs des menstruations, les femmes ressentent des douleurs à la tête, au bas-ventre, au dos, aux seins, une fatigue générale, et parfois, durant la période même, les menstruations sont douloureuses, les mettant dans un état de malaise généralisé. Elles sont parfois

complexées, moins gentilles, peu souriantes, un peu colériques, honteuses, et évitent les contacts avec le milieu extérieur.

3. Gestion de l'hygiène menstruelle

La définition de l'hygiène menstruelle selon l'OMS (2022) et l'UNICEF (2018) implique l'utilisation de savon et d'eau pour se laver le corps au besoin et l'utilisation des produits conçus pour bien absorber et recevoir le sang des règles, qu'il faut changer en toute intimité, un aspect capital durant les menstruations. L'accès à des installations sécurisées est essentiel pour permettre une gestion hygiénique des produits menstruels souillés. Ils fournissent les indices fondamentaux liés aux cycles menstruels, ainsi que la manière de les gérer avec dignité, sans inconfort ni crainte.

Il existe quatre éléments primordiaux dans la gestion de l'hygiène menstruelle :

- a) Être à la base d'une éducation solide sur la menstruation.
- b) Avoir accès à du savon antiseptique ou antibactérien et à de l'eau purifiée pour une meilleure protection contre les germes, avec des composants tels que :
 - Cloroxylénol¹ ;
 - Terpinéol² ;
 - Alcool absolu³ (naturel).
- c) Avoir accès aux produits d'hygiène pour la gestion des règles.
- d) Être capable d'éliminer les déchets menstruels en toute sécurité.

¹cloroxylénol est un antiseptique topique utilisé pour désinfecter des parties du corps infectées, telles que des coupures et des éraflures. Sa formule est C₈H₉ClO.

²Terpinéol est un alcool mono terpénique que l'on retrouve dans des végétaux comme la lavande, la marjolaine, le genévrier, le romarin ou le niaouli. Il dégage un parfum pur, qui peut être utilisé sur le corps pour masquer les odeurs qui apparaissent au moment des règles.

³l'alcool absolu « de nature » qui est un élément chimique pur qui permet à l'utilisateur d'éliminer de nombreux microbes sur le corps humain. Nous pourrions modifier l'alcool absolu en le combinant avec des gouttes de solution bouillante.

La gestion de l'hygiène menstruelle se compose donc de quatre éléments principaux :

1. Accès aux produits d'hygiène menstruelle.
2. Accès à du savon et de l'eau.
3. Accès à une élimination sécuritaire des déchets menstruels.
4. Accès à l'éducation sur les menstruations.

3.1. Développer une sensibilisation sur la menstruation

Les autorités, qu'il s'agisse des parents ou des responsables administratifs et politiques, devraient prévoir des formations sur les règles pour tous. Informer et sensibiliser les acteurs afin qu'ils comprennent pourquoi les règles se produisent, comment elles fonctionnent, quand les prévoir et comment les gérer à travers les éléments essentiels de l'éducation. Informer les concernés sur la signification des règles dans la vie de tous contribuerait à la réussite pour l'égalité, la compréhension et la cohabitation pacifique dans une communauté plus humaine que jamais.

3.2. Avoir accès au savon antiseptique et à l'eau purifiée pour une meilleure protection contre les germes

A l'échelle mondiale, déclare l'Unicef, plus de 4 milliards de femmes n'ont pas accès à des serviettes d'hygiène gérées en toute sécurité. Avoir accès au savon et à l'eau pour se laver les mains correctement après avoir utilisé les toilettes ou manipulé les produits d'hygiène menstruelle est extrêmement important. L'eau permet de réduire de nombreuses infections sur le corps, comme les maladies respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques et surtout le risque de contracter la COVID-19 (Unicef-RDC, 2018).

3.3. Faciliter l'accès aux produits d'hygiène menstruelle

3.3.1. Typologie des serviettes hygiéniques

L'accès aux produits d'hygiène est un problème sérieux pour les femmes et les jeunes filles, en raison de la pauvreté croissante dans les pays en développement, comme en Afrique, en Amérique du Sud et même dans certains pays dits développés. Ces produits incluent, par exemple, des serviettes hygiéniques de la marque Lister, jetables après un usage unique. Bien avant cela, les femmes et les jeunes filles étaient stigmatisées, et les menstruations étaient un tabou. Celles-ci se sentaient gênées d'être ce qu'elles étaient et ne pouvaient en parler à personne, surtout pas à des hommes. Acheter des produits d'hygiène en public était une source de honte. Il existe également les tampons tampax. Mais ces tampons n'étaient pas utilisés par les femmes non mariées à cause de croyances culturelles sur la virginité. Il y a aussi eu la ceinture hygiénique dans les années 1960-1970, remplacée ensuite par les serviettes autoadhésives.

Les tampons tampax sont des serviettes hygiéniques plus confortables. Ayant une forme cylindrique adaptée aux femmes, ils offrent une meilleure protection et un meilleur ajustement grâce à des ailes qui s'élargissent à partir de la forme originale.

En ce qui concerne les produits menstruels, il faut aussi penser aux médicaments contre les douleurs, aux poubelles spécifiques et à d'autres produits de gestion des déchets menstruels.

3.4. faciliter l'élimination sécurisée des déchets menstruels

Les parents et les autorités doivent créer des poubelles spécifiques, des toilettes publiques pour femmes en menstruation, et des boîtes en acier inoxydable pour éliminer les produits souillés. Il serait également utile de créer des entreprises spécialisées dans la

récupération de ces déchets, avec des camions pour les transporter et les incinérer dans des lieux appropriés.

3.5. Gestion traditionnelle de l'hygiène menstruelle.

Dans les communautés traditionnelles, la gestion de l'hygiène menstruelle posait de graves problèmes de santé pour les femmes. Dépourvues de moyens pour acheter des produits hygiéniques, les femmes utilisaient des matériaux inappropriés pour se protéger. Certaines continuaient à utiliser ces pratiques dangereuses, comme la boue, les déchets de noix de palme, des feuilles non analysées, des tissus usés, ou encore des peaux d'animaux, entraînant des risques pour leur santé reproductive.

Certaines femmes ne se protégeaient même pas et préféraient s'isoler jusqu'à la fin de leurs règles, faute de solutions. Cette situation persiste encore dans certaines zones rurales, où les femmes restent sans apport du mari qui s'enfouit et des parents qui en ont marre de s'occuper de leurs filles pendant la menstruations. Ils en voient une dépense supplémentaire insupportable.(Mengi, 2023).

Une mauvaise gestion de l'hygiène menstruelle peut entraîner des infections urinaires et affecter la santé reproductive des femmes. Les jeunes filles comme les femmes mariées peuvent éviter d'aller à l'école ou au travail par peur des moqueries, à cause du manque d'installations sanitaires et de serviettes hygiéniques.

4. Recommandations pour une meilleure gestion de l'hygiène menstruelle

Il est nécessaire de créer des infrastructures d'élimination hygiénique et de promouvoir des politiques stratégiques pour garantir l'approvisionnement en eau et assurer la propreté des lieux où sont jetés les déchets menstruels.

Les autorités scolaires doivent accorder la priorité à l'éducation sur la santé menstruelle pour répondre aux besoins des jeunes filles pendant leur scolarité. Les garçons et les filles devraient également être sensibilisés à ces questions, afin de réduire la honte et la gêne liées à la menstruation.

Les enseignants et les responsables scolaires devraient aussi être formés pour aider les filles et leur fournir un soutien, au lieu de les malmenager avec des paroles injurieuses.

Pour que les autorités scolaires atteignent cet objectif d'améliorer la gestion de l'hygiène menstruelle, elles ont besoin de soutien, compte tenu des nombreuses priorités concurrentes, telles que le manque d'attention portée à la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi que des compétences et ressources continues pour pouvoir y remédier. Les parents et les autorités du pays devraient également s'en préoccuper, car cela représente un droit fondamental pour les parents et les autorités politico-administratives de s'y atteler, pour le bien-être de nos enfants en pleine scolarité.

Une visite de curiosité scientifique nous a conduits dans certaines écoles où nous n'avons trouvé aucun encadrement pour aider les jeunes filles à gérer et à prendre conscience de l'importance de l'hygiène menstruelle. Ces dernières se débrouillent seules, sont souvent gênées d'être des filles et se plaignent d'être nées femmes. Aucune poubelle hygiénique, ni produits d'hygiène menstruelle, ni même des toilettes équipées d'eau et de produits d'hygiène adaptés aux filles, ne sont mis en place. Aucun encadrement spécifique par les autorités scolaires n'est prévu pour garantir la sécurité physique et morale de ces jeunes filles en âge scolaire.

Nous devons tous comprendre que les règles sont une fonction naturelle du corps, et il est inacceptable que les filles soient stigmatisées parce qu'elles ont leurs règles, ou qu'elles manquent l'école parce qu'elles ne peuvent pas se procurer des produits

d'hygiène menstruelle, qui sont une nécessité et non un luxe, comme on les considère souvent.

4.1. Mauvaise gestion des menstruations et ses effets physiques et mentaux

Dans certaines régions rurales des pays en développement, les personnes menstruées sont contraintes d'utiliser des substituts comme des coques de bois, de la boue, ou encore de vieux chiffons souillés pour absorber le sang menstruel. La pauvreté est l'une des raisons principales pour lesquelles les femmes utilisent des méthodes non hygiéniques pour gérer leurs menstruations. Cette mauvaise gestion de l'hygiène menstruelle peut entraîner des répercussions graves sur la santé physique et mentale.

Selon Christina Tesoro (2019), le sang des règles ne cause pas directement les IST, mais il est important d'être attentif aux flux sanguins, à l'alimentation et aux besoins en fer pour détecter une éventuelle anomalie. Une infection bactérienne peut se manifester lorsque les règles provoquent une irritation des muqueuses et exacerbent les symptômes. Le stress et l'alimentation peuvent également jouer un rôle important. Connaître son corps et noter tout changement anormal peut aider à consulter un spécialiste en cas de besoin. Les menstruations peuvent aggraver une IST déjà présente, comme l'herpès génital. Les règles ne sont pas une source de plaisir : elles peuvent provoquer fatigue, maux de tête, douleurs abdominales, ballonnements, crampes, etc. Ces symptômes sont parfois similaires à ceux causés par une infection sexuellement transmissible (IST).

Conclusion

En conclusion, l'information et la formation sur les menstruations et leur gestion quotidienne sont cruciales pour tout le monde : hommes, femmes, jeunes et enfants. La menstruation est un processus biologique normal, et c'est à travers elle que la femme

affirme sa capacité à procréer. Il ne devrait pas être question de discriminer une femme en raison de ses menstruations, de la stigmatiser, de la mépriser ou de la considérer comme impure durant cette période, pour ensuite la valoriser en dehors de cette période.

Soyons plus humains dans notre considération de la femme et aidons-la à mieux se gérer et se protéger durant ses menstruations. Nous nous adressons particulièrement aux parents, les invitant à s'impliquer dans la gestion de l'hygiène menstruelle de leurs filles, en leur fournissant eux-mêmes les produits nécessaires, au lieu de laisser les jeunes filles se débrouiller seules, souvent avec des solutions improvisées et inadéquates.

Notre souhait est que, chaque année, au mois de mars, hommes et femmes s'organisent pour sensibiliser les jeunes filles et les autres femmes à ce sujet, afin de prévenir les problèmes de santé liés à une mauvaise gestion des menstruations. Des conférences-débats pourraient être organisées pour mieux instruire la population à ce sujet durant ce mois. Il est également du devoir de l'homme, en tant que partenaire, d'accompagner et d'assister la femme durant toute la période des menstruations.

Bibliographie

Tesoro, C. (2019, juin-juillet). Les conséquences du sang des menstruations. *Revue Européenne de la santé pour tous*, (112), Paris.

UNESCO. (2022, avril). Les règles sur la gestion menstruelle.

Organisation mondiale de la santé [OMS]/Europe. (2022). La santé des femmes pour tous.

La Bible. Lévitiques 15:19-31.

Crofts, T. (2010). *La gestion de l'hygiène menstruelle à l'école*. p. 14.

UNICEF/RDC. (2018). *La gestion de l'hygiène menstruelle*. République Démocratique du Congo, pp. 15-17.

PMA. (2020). *6ème série sur la gestion de l'hygiène menstruelle (2017-2020)*.

Tjon Ten V. (2007). *Menstrual hygiene : A neglected condition for the achievement of several Millennium Development Goals*. Europe External Policy Advisors, The Netherlands.

Conversations :

Kongu Langa. (2022, 17 juin). Propos recueillis de 10h00 à 11h00 à Kongu Langa.

Mengi, T. (2022, 12 mai). Propos recueillis de 15h33 à 16h10 à Masina, Kinshasa.

Tiraillement au sein des institutions provinciales de Kinshasa et ses conséquences sur le développement de la province

par Gaël Abala Sheta, Meril Matha Bedinel & Rose Mbele Joy

Résumé

L'élection des gouverneurs des provinces intervenue en mai 2019 après celle de 2007 avait suscité des espoirs dans le chef de la population qui vite se sont transformés en déception pour cause de mauvaise gouvernance.

Beaucoup de défis se sont dressés en obstacles dans la marche des provinces compromettant ainsi toute chance de développement. Ces facteurs se sont avérés particulièrement handicapants pour leur progrès.

Sur le plan de la gestion de Kinshasa, l'inefficacité du contrôle parlementaire, le manque de confiance mutuelle et de sens de responsabilités entre le bureau de l'Assemblée et l'exécutif provincial, l'insouciance de la population, etc., se sont avérés être des défis pour son développement.

A titre d'obstacles, il y a lieu de relever la complicité dans le mal des autorités des organes de la province (Président de l'Assemblée et Gouverneur), les conflits entre les deux personnalités, la dynamique majoritaire au sein de l'Assemblée, etc. La dynamique Dyngob, entendez Dynamique Ngobila, l'ensemble des députés provinciaux qui partagent la vision du gouverneur, empêcha toute initiative de contrôle parlementaire ou de destitution du gouverneur, ce qui a constitué un mal qui a détruit la province. De ce fait, l'apport

de l'Assemblée provinciale dans la construction de la démocratie et du développement de la province s'est avéré nul ou non perceptible. Il a fallu une dose de conscience et d'éthique de la part des députés et des responsables de l'exécutif provincial pour y espérer un changement. Si bien qu'un contrôle externe des services centraux et la justice joueraient un rôle important pour l'efficacité des institutions des provinces. En cas de conflits, tel qu'il a été observé à Kinshasa au cours de cette législature finissante, l'intervention du Ministre national de l'Intérieur et du Président de la République sont nécessaires.

Abstract

The election of governors in May 2019, following the one in 2017, raised hopes among the population. But hopes soon turned to disappointment. Many challenges and obstacles stood in the way of the provinces, compromising any chance of progress. These factors proved particularly disabling for the province's development. In terms of the management of Kinshasa, the following challenges were observed : ineffective parliamentary control, lack of mutual trust and sense of responsibility between the assembly bureau and the provincial executive, carelessness on the part of the population, etc. Obstacles include the complicity between the President of the deliberative body and the provincial governor, the conflicts between these two personalities, and the Ngobila dynamic, or Dyngob for short, which has not allowed the province to build itself. The Dyngob Dynamic, i.e. all the provincial deputies who share the governor's vision, given that the mandate-holders are provincial ministers and replaced by their députés who are not willing to become unemployed in the event of their defection as a bloc to prevent any control or removal of the governor, is the evil that has destroyed the province. As a result, the Assembly's contribution to building democracy and development in the province is not perceptible. A dose of conscience and ethics on the part of elected representatives and executive officials is needed to bring about change. So external control and

justice can play a role in the efficiency of financial management in the province. In the event of conflict, as is currently the case, the intervention of the Minister of the Interior and the President of the Republic will be a lifesaver for the province.

Mots-clés : Régionalisme ; Assemblée Provinciale ; Gouvernement Provincial ; Contrôle parlementaire ; Démocratie et Développement de Kinshasa.

Introduction

De l'avis de Ngoma Binda (2010), la puissance de la nation passe par la puissance des provinces. Ces dernières constituent les plaques tournantes du développement de la nation. Cependant, l'oligarchie, en tant que gouvernement politique où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes ou d'une puissante famille politique, s'est établie en province et bloque le développement de la province, paralysant le fonctionnement harmonieux des institutions.

Tout gouverneur qui arrive à la tête de la province en République Démocratique du Congo (RDC) est préoccupé avant tout, à Kinshasa comme dans toutes les provinces du pays, à se créer une majorité parlementaire à l'Assemblée. Une façon pour lui d'assurer sa survie politique. Ceci s'apparente à une transposition en province de pratiques du pouvoir central du point de vue de l'activisme parlementaire des députés à l'Assemblée Nationale. Ce groupe de députés qui est de l'obédience du pouvoir, ou du gouverneur dans le cas d'espèce, défend contre vents et marées les intérêts du camp politique et particulièrement de celui à qui ils font ou doivent allégeance, ignorant ainsi leur rôle et mission de contrôle, un pouvoir énorme dont ils disposent, dont ils sont constitutionnellement investis, sacrifiant ainsi le peuple, qui constitue leurs électeurs et qu'ils sont censés servir.

Un regard croisé du phénomène à Kinshasa dans la gestion des gouverneurs André Kimbuta et Gentiny Ngobila sous l'égide de la Constitution de 2006 permet de bien appréhender cette situation au regard de ses conséquences dans la ville, particulièrement sur le social des citoyens.

La misère est cuisante. L'organe délibérant de la province est quasi inexistant dans les faits. D'où la série de questions : « Les élus provinciaux sont-ils animés par d'autres motivations que l'intérêt général pour que rien ne marche à Kinshasa dans le sens du progrès ? Que comprendre des dynamiques majoritaires de gouverneurs érigées en bouclier au sein de l'Assemblée provinciale et qui font obstacle au développement de la province et à la promotion de la démocratie ? Enfin, pourquoi la population ne peut-elle compter sur les majorités parlementaires à l'Assemblée provinciale ? » Ces questions résument nos angoisses et l'intérêt que nous avons sur cette situation exécrable pour la bonne marche de nos provinces et leur développement. Nous allons, en effet, essayer d'en apporter des réponses dans cet article dont l'importance n'est plus à démontrer.

Ainsi, le mode de gouvernance mis en place à Kinshasa laisse à désirer et est à combattre à tout prix. Il occasionne le sous-développement de la province et la misère de la population. Pour mieux nous y prendre, afin de mieux expliquer la réalité, nous avons recouru à la méthode systémique de David Easton au regard des interactions qui y sont observées entre acteurs dans ce microcosme politique du pays qui dénote une imbrication des rapports et d'intérêts entre ces deux institutions, à savoir l'Assemblée provinciale et le gouvernement provincial, au regard de tiraillements et de guéguerres observés. Puis les techniques documentaires, de l'observation et d'interview ont été mobilisées pour la production des données.

Sur le plan de la structuration, outre l'introduction et la conclusion qui suivront, cette dissertation s'articule autour des quatre points suivants :

- Le premier se penche sur l'aspect des assemblées provinciales dans le contexte congolais ;
- Le deuxième rappelle les institutions provinciales de Kinshasa ;
- Le troisième montre comment l'Assemblée provinciale de Kinshasa constitue, à preuve du contraire, un obstacle au développement de la province ;
- Le quatrième, enfin, annonce les alternatives pour le développement des provinces face à la situation de conflits des autorités provinciales.

1. Les assemblées provinciales dans le contexte congolais

La constitution du 18 février 2006, traité fondateur de la 3ème République du Congo, proclame le caractère uni et indivisible de la RDC. Elle institue deux échelons d'exercice du pouvoir d'État : le pouvoir central et la province à l'intérieur de laquelle se meuvent les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et les circonscriptions administratives. On parle ainsi du régionalisme en province.

1.1. Le régionalisme politique en RDC

La constitution de 2006 a innové par l'organisation d'un État unitaire caractérisé par le régionalisme politique au niveau des provinces, d'une part, et la décentralisation administrative, d'autre part, à l'échelon inférieur des entités territoriales de base (Ville, commune, secteur et chefferie)(Vunduawe te Pemako, 2007). C'est ainsi que Toengaho (2020)¹ affirme que la constitution du 18 février 2006 instaure trois modes de gestion : le régionalisme, la décentralisation et la déconcentration.

¹ Pour plus d'information à ce sujet, lire Evariste Boshab, 2013, p.1.

Le régionalisme politique, en tant qu'autonomie accordée aux régions (provinces), va plus loin qu'une simple décentralisation de l'administration. La régionalisation administrative que l'on rencontre en France, par exemple, n'instaure aucune compétence normative autonome au profit des régions. La régionalisation politique débouche, quant à elle, sur la dualité de sources normatives et sur la reconnaissance d'un pouvoir législatif régional. Cette autonomie régionale se trouve en outre garantie par la constitution. (Favoreu, 1989)

Dans le même ordre d'idée, Alphonse Ntumba Lwamba (2005) écrit : « La régionalisation constitutionnelle ou le régionalisme va très loin dans le sens d'un desserrement ou relâchement des contraintes étatiques, mais sans pour autant utiliser la forme fédérale de l'État. L'autonomie laissée à certaines collectivités locales ou toutes dépasse le niveau de la simple décentralisation et se trouve consignée dans la constitution, avec une détermination des matières (...). L'État régionalisé apparaît comme un État unitaire complexe, et la régionalisation politique peut constituer une étape significative vers le fédéralisme dont elle se rapproche le plus. »

Ainsi, pour que la forme d'organisation d'un État soit appelée régionalisée, il faut que deux éléments soient réunis (Mazyambo Makengo, 2012) :

- 1 La superposition sur le même territoire et sur une même population de deux ordres juridiques dont l'un (national) est unique et s'applique à tous et sur tout le territoire et l'autre (régional) est multiple, incomplet et spécifique à certains et sur leur territoire propre ;
- 2 L'autonomie des régions restreintes à un certain transfert de compétences de l'État. Il peut y avoir une protection constitutionnelle de l'existence des régions et du système régional et une solidarité institutionnalisée entre les provinces.

Qu'en est-il alors du régionalisme politique en République Démocratique du Congo ? Parler du régionalisme politique congolais, c'est en réalité parler de sa forme d'État qu'on a évoquée dans les phrases précédentes.

L'architecture de la forme de l'État congolais à travers sa constitution du 18 février 2006 est la résultante du poids de la conjoncture socio-politique de l'époque. Après les guerres d'agression et de rébellion, la classe politique congolaise, par ses groupes les plus significatifs, s'est retrouvée en Afrique du Sud (Sun City) pour discuter de l'avenir du pays. Les grandes articulations du projet de constitution ont été adoptées (Ramazani Shadari, 2021).

Il s'agit dès lors, pour le constituant, de concilier des finalités contradictoires : préserver l'unité tout en répondant aux aspirations régionales, garantir la souveraineté de l'État tout en limitant l'aire d'exercice de l'autorité centrale, vivifier le pouvoir des provinces en dotant de compétences et de ressources importantes, tout en veillant à ne pas approfondir les inégalités les caractérisant (Bouvier, 2012).

La plupart de ces préoccupations s'expriment d'ailleurs dans l'exposé des motifs de la constitution du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour. On peut lire : « Dans le but, d'une part, de consolider l'unité nationale mise à mal par des guerres successives et, d'autre part, de créer des centres d'impulsion et de développement à la base, le constituant a structuré administrativement l'État congolais en 25 provinces plus la ville de Kinshasa, dotée de la personnalité juridique et exerçant des compétences de proximité. »

1.2. Institutionnalisation des provinces

La province (Loi n°08/012, art.3) est une composante politique et administrative du territoire de la République, dotée de la personnalité juridique et gérée par les organes locaux. Elle jouit de

l'autonomie de gestion de ses ressources humaines, économiques, financières et techniques.

Le statut, l'organisation et le fonctionnement de la province procèdent des dispositions constitutionnelles qui instituent le régionalisme politique de la province et répartissent les compétences entre elle et le pouvoir central (Constitution de la RDC, art. 3 et 195 à 206). La province exerce, par ses institutions politiques (assemblées provinciales et gouvernements provinciaux), les compétences qui lui sont dévolues par la constitution.

En fait, les articles 201 à 205 de la constitution fixent les principales compétences de l'État et des provinces selon trois principes : compétences exclusives de l'État (36 compétences), compétences concurrentes du pouvoir de l'État central et des provinces (25 compétences) et compétences exclusives des provinces (vingt-neuf compétences).

A travers cette répartition des compétences, force est de constater que les constituants de 2006 ont réellement rénové le régime de la décentralisation en RD Congo et ont créé les conditions du jeu des institutions publiques à tout échelon provincial et local.

A dire vrai, l'institutionnalisation des provinces régionalisées procède du principe de régionalisme institutionnel qui leur attribue un pouvoir législatif et réglementaire réel ne pouvant toutefois pas outrepasser les limites fixées par la constitution du 18 février 2006 (Kaminar Nsiy Kawu, 2016).

1.3. Consécration de la libre administration et autonomie de gestion des provinces et ETD

Avant de scruter ces deux principes (Ngoma Binda et al., 2010), il sied de préciser qu'en R.D. Congo, le concept « décentralisation » est utilisé pour désigner la mise en œuvre des

dispositions constitutionnelles relatives non seulement aux entités territoriales décentralisées (ETD) énumérées par l'article 3 de la constitution (villes, communes, secteurs, et chefferies), mais aussi et surtout au transfert des compétences vers les provinces. Or, la constitution n'énumère pas les provinces comme entités territoriales décentralisées.

1.3.1. Principe de la libre administration

Pour Marc Joyau (1998), l'idée d'une collectivité locale s'administrant elle-même et gérant ses propres affaires s'affirme à travers le choix de la décentralisation effective.

La libre administration donne aux entités territoriales décentralisées la possibilité de :

- Disposer d'un conseil élu, doté d'attributions effectives et d'un pouvoir réglementaire ;
- Disposer de l'autonomie financière ;
- Créer et supprimer des emplois, recruter et gérer son personnel ;
- Conclure des contrats (dans le cadre de la coopération décentralisée, le jumelage) ;
- Fixer leurs propres règles de fonctionnement interne au moyen de leur règlement d'une démocratie de proximité.

En se référant à Augustin Gazier (2016), le principe de la libre administration signifie d'abord et avant tout que toute collectivité territoriale doit disposer d'un conseil élu et être dotée d'attributions effectives. Le législateur ne peut donc porter atteinte à ces deux éléments clés : l'élection des assemblées et les compétences propres

de décision. L'enracinement de l'élément électif comme premier critère de décentralisation se situe dans la droite ligne de la libre administration des ETD.

1.3.2. Principe de l'autonomie

En matière de décentralisation, le principe de l'autonomie est celui qui conduit l'État central à se dépouiller de quelques attributions au profit des collectivités locales.

Mialoha Lalana Andrianirina (2000) affirme que la répartition des compétences entre les entités territoriales locales et l'État conditionne le degré d'autonomie de chacun des travaux des collectivités. Et la notion « d'intérêt direct » est reconnue comme le vrai critère de répartition des compétences.

En effet, la mise en œuvre de la « subsidiarité » qui préside à la délimitation de l'intérêt direct implique à terme que l'État central doit être déchargé et se décharger de toutes ses attributions non régaliennes. Le trait qui caractérise ces principes n'est pas de dépouiller le plus possible le pouvoir central de ses attributions, puisque l'autonomie n'est qu'à faire l'équilibre. Au contraire, il vise, au nom de l'équité, le renforcement des relations diverses, non seulement entre les entités territoriales elles-mêmes.

Dans la mesure où l'État central reconnaît que les entités autres que lui-même peuvent concourir à la gestion des affaires publiques locales, il lui appartient de répartir équitablement les compétences.

En réalité, la reconnaissance des principes de la libre administration d'un pays modifie les deux choses suivantes :

- Les relations fonctionnelles entre les différents niveaux d'intérêt (national, provincial et local) ;

- La nature et la portée juridique des différents rapports entre, d'une part, l'État central, les provinces et les ETD, et, d'autre part, entre les provinces et leurs entités territoriales décentralisées.

A ce sujet, « le principe de subsidiarité » qui constitue la règle de répartition des compétences insiste sur le fait qu'une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème. C'est donc, pour l'action publique, la recherche au niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens. Il conduit à ne pas faire à un échelon plus élevé ce qui peut être fait avec efficacité à un échelon plus bas. Le niveau supérieur n'intervient. En fait, ce principe de subsidiarité trouve son origine dans le domaine social de l'Église catholique.

L'autonomie dont jouissent en droit la province et les ETD implique en principe la gestion des affaires locales par les élus locaux qui ne dépendent que de leurs populations. L'éducation locale et/ou municipale est la technique par excellence qui assure l'autonomie des organes chargés de la gestion des intérêts locaux.

Il est également important de noter que les principes de libre administration et d'autonomie de gestion s'appuient, d'un côté, sur la prise en compte des particularismes provinciaux et, d'un autre côté, sur l'éloignement géographique des administrés et des ETD par rapport à l'administration centrale. La libre administration des provinces et ETD doit s'accompagner des moyens suffisants pour assumer les attributions qui s'y rattachent dans la mesure où la gestion locale exige des compétences et des ressources proportionnelles pour la réalisation de leur autonomie. Enfin, disons un mot sur les institutions provinciales de Kinshasa.

2. Les institutions provinciales de Kinshasa

Conformément à la constitution (art. 2), Kinshasa est une ville qui a le statut de province et constitue le siège des institutions de la République. C'est aussi au sein de la même ville que se trouve la majorité des autorités de la République. En tant que telle, elle comprend une Assemblée provinciale et un gouvernement provincial, avec des animateurs ayant des mandats constitutionnels renouvelables ou non, selon le cas.

2.1. Assemblée provinciale

L'Assemblée provinciale de Kinshasa est l'organe délibérant de la province qui légifère par voie d'édits. Ses membres sont appelés députés provinciaux. Ces derniers sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Les édits sont des actes législatifs de la province. Ils sont promulgués par le gouverneur de province dans les quinze jours de leur transmission par le bureau de l'Assemblée provinciale, faute de quoi la promulgation est de droit ; ils sont publiés au bulletin administratif de la province.

Le fonctionnement de l'Assemblée provinciale est fixé par son règlement intérieur. La fonction de député provincial est incompatible avec les autres fonctions politiques ou publiques ou encore internationales (Yuma Biaba, 2018-2019).

La dissolution de l'Assemblée provinciale peut intervenir en cas de crise grave et persistante qui menace d'interrompre le fonctionnement régulier des institutions provinciales. Cette dissolution est prononcée par le président de la République par ordonnance délibérée en conseil des ministres et après concertation avec les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat.

2.1.1. Les députés provinciaux : rôle et missions

Le système de démocratie indirecte ou représentative est le système politique dans lequel le peuple, appelé souverain primaire, délègue à ses représentants le pouvoir d'exercer la souveraineté, au nom et pour le compte du titulaire du pouvoir souverain. Le peuple intervient en amont pour désigner ses représentants et en aval pour les sanctionner à l'occasion des élections (Kakesa Malundangu, 2017, p. 1213).

Dans le même ordre d'idées, Montesquieu (n.d.) fait savoir que : le peuple par lui-même tout ce qu'il peut faire et, ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse par ses représentants ou ses ministres.

Cependant, note Kakesa (2017, p. 1213), la mission de contrôle est une prérogative reconnue à chaque chambre parlementaire en vue de s'assurer de la bonne application des dispositions constitutionnelles et légales et, ainsi, promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre l'impunité. Le contrôle parlementaire est important au même titre que les autres contrôles exercés par les autres institutions de l'État. Il sied de dire que le contrôle qu'exerce le parlementaire est aussi essentiel parce que c'est l'élu du peuple qui l'exerce mais en son nom.

De tout ce qui précède, il y a lieu de relever que le contrôle permet de mettre en œuvre la théorie de la séparation des pouvoirs tant au niveau national que provincial, tout en sachant que cette théorie de contrepoids constitue la toile de fond de la démocratie politique (Kakesa Malundangu, 2017, p. 1213) et ledit contrôle n'est pas sans fondement juridique.

Les contrôles exercés ne peuvent se réaliser et présenter leurs résultats qu'au cours de deux sessions ordinaires : dont la première s'ouvre le 30 mars et se clôture le 30 juin, et la deuxième s'ouvre le

30 septembre et se clôture le 15 décembre que l'Assemblée provinciale tient de plein droit chaque année ses sessions. Des sessions extraordinaires sont circonstanciées.

2.1.2. Statut des députés provinciaux

L'indépendance des parlementaires face à l'exécutif est garantie grâce aux immunités et privilèges parlementaires, aux incompatibilités et à l'octroi d'une indemnité parlementaire.

Ce sont ces prérogatives qui leur donnent un statut particulier dans la société et protègent leur intégrité physique contre tout ce qui pourrait subvenir dans le cadre de l'exercice de leur mission de contrôle parlementaire.

2.2. Le Gouvernement provincial

Le Gouvernement provincial est l'organe exécutif de la province ; il est composé d'un gouverneur de province, d'un vice-gouverneur et des ministres provinciaux, dont le nombre ne peut dépasser dix ministres.

Le Gouverneur ainsi que le vice-gouverneur sont élus par l'Assemblée provinciale pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois, par les députés provinciaux, au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale. Ils sont investis par ordonnance du Président de la République.

Le gouverneur de la province nomme, relève et, le cas échéant, révoque de leurs fonctions les ministres provinciaux. Ceux-ci sont désignés par le gouverneur de province au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale. Tous les membres du gouvernement provincial sont justiciables de la Cour de cassation.

Un arrêté du gouverneur de province fixe l'organisation et le fonctionnement du gouvernement ainsi que la répartition des compétences entre les ministres provinciaux.

2.2.1. Statut de gouverneur de province et attributions

Le Gouverneur ainsi que le vice-gouverneur sont élus par l'Assemblée provinciale pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois, par les députés provinciaux, au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale. Ils sont investis par ordonnance du Président de la République.

En cas de crise politique grave, le Président de la République peut révoquer le Gouverneur de province de ses fonctions dans les mêmes conditions que pour la dissolution de l'Assemblée provinciale.

Le gouverneur de la province nomme, relève et, le cas échéant, révoque de leurs fonctions les ministres provinciaux. Ceux-ci sont désignés par le gouverneur de province au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale. Tous les membres du gouvernement provincial sont justiciables de la Cour de cassation.

Un arrêté du gouverneur de province fixe l'organisation et le fonctionnement du gouvernement ainsi que la répartition des compétences entre les ministres provinciaux.

Le Gouverneur de la province est le chef de l'Exécutif provincial. Il représente la province en justice et auprès des tiers. Il dispose de l'Administration publique en province et assure l'autorité hiérarchique de tous les services publics provinciaux et nationaux en province.

Concernant les services publics nationaux en province, il agit comme autorité déconcentrée du pouvoir central. S'agissant des

entités territoriales décentralisées, il représente l'État en tant qu'autorité de tutelle.

Le gouverneur est responsable de la définition et de la conduite du programme de son gouvernement.

2.2.2. La responsabilité gouvernementale

L'Assemblée provinciale (Yuma Biaba, 2018-2019) exerce un contrôle politique sur le gouvernement provincial, les entreprises publiques provinciales, services et établissements publics provinciaux. Les moyens d'information et de contrôle prévus à cet effet sont exercés conformément au règlement intérieur : la question orale ou écrite avec ou sans débat non suivie de vote, la question d'actualité, l'interpellation, la commission d'enquête, l'audition des commissions.

La responsabilité du gouvernement peut être engagée soit par une question de confiance, soit par une motion de censure.

3. L'assemblée provinciale de Kinshasa comme obstacle au développement de la province

Le gouverneur de province est, selon l'esprit de la loi, le représentant du Président de la République dans la province. Il lui est dévolu, en plus des compétences concurrentes, plusieurs compétences exclusives (art. 204) pouvant se résumer, plus ou moins toutes, en trois tâches majeures : (1) celle d'administrer le territoire provincial en toutes ses facettes ; (2) celle d'assurer efficacement la sécurité des habitants et de leurs biens ; (3) celle d'amener le développement de la province dans tous les secteurs, spécialement dans le secteur économique, le secteur culturel, le secteur éducatif, et le secteur touristique.

Au vu de la stagnation économique de nos provinces et même du recul de la prospérité dans des domaines pourtant antérieurement jugés avancés, le peuple congolais constate, terriblement déçu et révolté, que le gouvernement provincial sur qui lui est administrativement demandé de compter le plus immédiatement est plutôt largement, voire radicalement, défaillant dans la plupart des provinces (Ngoma Binda, 2010).

Ainsi, là où des routes existaient, par la grâce de l'action coloniale principalement, ou il n'en existe plus du tout aujourd'hui ou ces routes sont lamentablement délabrées, dégradées, bourbeuses. Et même quand l'éducation primaire et secondaire relève, aux termes de la constitution, de la compétence exclusive des provinces, la pratique semble interdire ou contredire le principe. En effet, les infrastructures scolaires sont soit terriblement défectueuses, soit carrément déficitaires, le pouvoir central « usurpateur » de la compétence constitutionnelle provinciale ne se souciant qu'insuffisamment du secteur éducatif dont la qualité subit une mort tragique progressivement accélérée ; et l'autorité provinciale ne développant presque guère d'initiatives de stratégies d'action efficaces.

Cette terne situation de décrépitude des provinces est imputable aux autorités gouvernementales provinciales, même si, en fait, d'après ces dernières, elle devrait être beaucoup plus reprochée au gouvernement du pouvoir central, et cela pour au moins trois motifs principaux : (1) la non-application par le pouvoir central des dispositions constitutionnelles relatives au retrait à la source de 40 % des recettes à caractère national générées par la province, et la rétrocession qui est généralement incertaine ; (2) le déficit de volonté à appliquer le principe de péréquation sur les ressources nationales ; (3) le « dictat princier », ou la mainmise prégnante du pouvoir central sur l'administration des provinces et sur les autorités de ces dernières.

3.1. Efficacité et performance des institutions provinciales de Kinshasa sous Kimbuta

Selon Kaminar Nsiy (2016), le fonctionnement des institutions provinciales de la ville de Kinshasa sous Kimbuta, alors gouverneur de province, n'était ni efficace, ni performant. Les multiples obstacles internes et externes que rencontrèrent ces institutions politiques provinciales fragilisèrent la gestion de la chose publique voulue efficace et performante. L'accroissement des problèmes urbains en termes de fragmentation sociale et spatiale, de délinquance urbaine, d'insalubrité publique, de constructions anarchiques, de développement du secteur informel... sont des faits marquant l'inefficacité et la non-performance des institutions politiques de la ville de Kinshasa. Les faiblesses ci-après ont été relevées :

- Le faible niveau de contrôle des actes et des actions de gouvernement provincial. L'Assemblée provinciale de Kinshasa n'avait prise réelle sur la gestion de l'exécutif urbain. Le Gouverneur et les ministres furent secoués par le spectre des motions de défiance des députés provinciaux, mais ces motions n'apportaient pas des résultats probants. Les moyens d'exercices de contrôle mis en œuvre pour limiter les abus du gouvernement provincial ne se traduisaient qu'à « des appels à la raison », à « des appels à l'ordre », à « des simples intimidations ». C'est ainsi soutenait-il : « Qu'un contrôle sans sanction n'est pas efficace mais complaisant » ;
- Le faible niveau d'étude de certains députés provinciaux ne leur permettait pas de participer avec rigueur aux débats parlementaires et de voter utile. De l'avis des acteurs de la société civile, certains députés provinciaux étaient incapables de participer aux débats en plénière et en commission de l'Assemblée provinciale. Le faible niveau d'études, la non-maîtrise des procédures parlementaires et le manque

d'assiduité au travail nuisent à la production des édits et à la qualité des débats sur les défis de l'urbanisation sans développement de la ville de Kinshasa. En plus, à douze ans d'activité parlementaire, l'on compte une faible production parlementaire ;

- L'activisme parlementaire qui se traduit par l'initiation des motions de défiance et de censure aboutit difficilement à la démission ou à la sanction du gouvernement provincial ou de ses membres mis en cause à l'issue de contrôles. En définitive, au lieu de contribuer à l'émergence d'une « culture de reddition des comptes », l'activisme parlementaire des députés provinciaux de Kinshasa suscite des tensions, des règlements de compte, le blocage des honoraires de plénière et des frais de fonctionnement de l'Assemblée provinciale. L'inefficacité de cette activité parlementaire a un prix : la décrédibilisation de l'Assemblée provinciale aux yeux de l'opinion publique kinoise, qui, du reste, aurait considéré à tort ou à raison ses élus provinciaux comme corrompus et initiateurs des « motions de censures alimentaires »² ;
- Le retard dans le vote du budget de la ville de Kinshasa. Dans la pratique, le principe de crédit provisoire n'est pas toujours respecté. Le budget 2014 de la ville de Kinshasa n'a été examiné qu'au cours du premier trimestre de 2014, laissant ainsi de suspens sur la reddition ! Un flou bien entretenu par les acteurs politiques de ces deux institutions provinciales. En effet, la reddition de comptes, en tant que droit et comme forme de pouvoir, n'a pas existé à l'Assemblée provinciale de Kinshasa sous le gouverneur Kimbuta.

²Une motion alimentaire n'est autre chose qu'une motion de censure ou de défiance initiée par un député provincial ou national dans l'unique souci de gagner l'argent pour se nourrir ou satisfaire ses besoins et ceux de ses amis.

3.2. Le Gouverneur Ngobila et sa gouvernance de la ville

Le gouverneur Gentiny, à l'instar du gouverneur Kimbuta, disposait d'une majorité parlementaire pour conserver son pouvoir ; une dynamique constituée des députés provinciaux ou de leurs suppléants, dont les titulaires membres du gouvernement provincial ou mandataires dans les services publics de la province. Dans ce cas, toute initiative de contrôles ou de motions contre le gouverneur est étouffée dans l'œuf, à moins qu'il s'agisse d'une motion alimentaire. Entretemps, la gouvernance dans son ensemble reste opaque et chaotique dans la ville. Aussi, dans le cadre de lobbyings parlementaires (Kapanga, 2012) consistant pour les citoyens à formuler des propositions de lois (édit), à soumettre à un parlementaire ou sur tout autre matière relevant de la participation citoyenne dans la gouvernance de la province, ces députés n'accordaient d'importance à la population au regard des initiatives qu'elle pouvait initier dans le souci d'améliorer la gouvernance de la ville. Ils se sont plaints des tiraillements et guéguerres qui ont freiné l'élan du développement de la province.

3.2.1. Guéguerre entre le gouverneur et le président de l'Assemblée provinciale

Depuis tout le mandat du gouverneur Gentiny Ngobila, le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, le Pasteur Godé Mpoy, vantait la gestion du gouverneur, alors que rien de sérieux n'était visible dans la ville. A quelques mois de la fin du mandat, il commence à dénoncer la mauvaise gouvernance de la ville. Le gouverneur aurait contracté plus de 150 millions de dollars américains de dettes pendant 5 ans qu'il a détournées. Et pourtant son prédécesseur Kimbuta, en l'espace de 12 ans, avait emprunté 57 millions, payé 45 millions, et laissa 12 millions comme dette à la province.

Le gouverneur est parvenu à réussir la déchéance du président de l'Assemblée par un groupe de députés, mais celui-ci fut réhabilité par la justice, au point que lui aussi s'est mobilisé pour faire tomber le gouverneur en fonction du rapport d'audit établi par l'IGF.

Les députés provinciaux de Kinshasa dénoncèrent la fibre tribale et les parrains politiques puissants de Godé Mpoy qui ont fait qu'il soit réhabilité Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) (Xavier Iyaka Buntine, 2023).

Dans les pays en vraie démocratie, l'organe délibérant de la province empêcherait ou étoufferait dans l'œuf tout dérapage sur le plan de la gestion à la tête de la ville. Il se fait que des contraintes de plusieurs formes, même parlementaires, n'ont permis l'atteinte d'un tel idéal. A la fin de leur mandat, le bureau de l'Assemblée provinciale de Kinshasa était divisé et un tiraillement s'est observé entre le gouverneur de province et le président de l'Assemblée provinciale. Sous cette distraction, la province est perdante. Ceci entraîna pour conséquences :

- e) La ville est restée ingouvernable et sale ;
- f) L'Assemblée provinciale ne contrôlait plus la gestion de la ville ;
- g) L'opacité s'était installée dans la gestion de la ville ;
- h) Et la misère du peuple s'est accentuée dans l'entretemps.

3.2.2. Incidence de la Dynamique Ngobila, (DYNGOB en sigle) sur la gouvernance de la ville

Sur le plan pratique, il est difficile de destituer le gouverneur de Kinshasa du fait de la majorité parlementaire au sein de l'Assemblée. C'est cette dynamique, connue de tous, au nom de Dyngob, à savoir Dynamique Ngobila, une forme d'oligarchie provinciale qui a tout gâché au sein de l'Assemblée provinciale. Il serait, de l'avis de l'honorable Armand Ifokieno (2023), l'un des parlementaires de cette législature, la manifestation de la ruse et du

plan machiavélique mis en place par le gouverneur de la ville. Par le fait que ce groupe de députés est majoritairement constitué de suppléants dont les titulaires occupent les fonctions des ministres provinciaux.

La dynamique Ngobila est l'ensemble des députés provinciaux qui partagent la même obédience que la gouvernance du gouverneur. Généralement, ce sont des élus suppléants qui ont remplacé leurs titulaires à l'Assemblée devenus ministres provinciaux et commissaires généraux.

En effet, ce groupe constitue une anti-bale contre toute tentative d'interpellation ou de destitution du gouverneur de la ville ou de l'un de ses membres du gouvernement provincial. De peur que, en cas de destitution du gouverneur ou des membres de l'exécutif provincial, cela regagne l'Assemblée. Ce qui constitue ou fut un grand problème au développement de la province.

Les méfaits de la dynamique Ngobila recueillis auprès de notre interlocuteur, l'honorable Armand Ifokieno, lors de notre entretien se présentent comme suit :

- La préméditation du mal par le gouverneur de la ville.

Dans sa gestion, le gouverneur de la ville s'est investi pour la jonction de ses deux grandes institutions politiques provinciales. Par le fait, l'Assemblée provinciale est devenue une branche ou une partie de l'exécutif provincial³.

- Le non-respect des attributions des acteurs.

³Etant donné que les titulaires de mandat sont ministres provinciaux et leurs suppléants ne souhaitant pas rentrer en chômage constituent un bloc allant dans le sens d'empêcher tout contrôle ou de destitution du gouverneur.

Le manque de sens de responsabilité, d'après un élu de province, a joué une complexité contre la ville. Ce qui se justifie par le manque de création de ressources et la dilapidation des deniers publics de la ville. Pour la seule ville de Kinshasa, 150 millions de dette en 4 ans sans grande réalisation. Le grand projet du gouverneur Gentiny est l'assainissement de la ville (Kin Bopeto). Ce secteur est géré par un commissaire général en charge de l'environnement et de l'aménagement de la ville au lieu du ministre provincial pour échapper au contrôle parlementaire. Pour le seul secteur d'assainissement, la province reçoit mensuellement 2 millions de dollars USD du gouvernement central.

4. Alternatives pour le développement de provinces

Le gouverneur de province et les élus provinciaux doivent être conscients de leur responsabilité. Face aux conflits des autorités provinciales et à la cacophonie qui règne au sein de nos provinces, il y a lieu d'envisager d'autres alternatives au-delà du contrôle parlementaire. A ce titre, à la défaillance des organes délibérants provinciaux, d'autres contrôles peuvent être initiés. A notre avis, ces contrôles doivent être externes, pas politiques mais administratifs et juridictionnels. Si le contrôle politique est l'émanation de l'Assemblée provinciale, le contrôle juridictionnel, quant à lui, relève de la Cour des Comptes, et celui administratif de l'Inspection Générale des Finances. Par ailleurs, l'intervention de l'autorité de tutelle et du Président de la République sont toujours indispensables.

4.1. Le contrôle de l'Inspection Générale des Finances

L'Inspection Générale des Finances est un service rattaché à la présidence de la République. Elle est considérée, par son texte de création (ordonnance n° 87-323 du 15 septembre 1987), comme service d'audit supérieur du gouvernement. C'est un service spécialisé de contrôle doté d'une relative autonomie administrative et financière, sans disposer de la personnalité juridique. Aux termes de

l'article 111, alinéa 1er de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, l'IGF exerce un contrôle administratif. Son contrôle tient tout autre contrôle en état, à l'exception de ceux de l'Assemblée nationale, provinciale et de la Cour des Comptes.

Selon Vunduawe et Mboko Dj'andima (2020, p. 1066), les missions de l'IGF sont ordonnées sur base d'un programme d'action annuel ou ponctuel approuvé par le ministre ayant les finances dans ses attributions, par l'inspecteur général des finances-chef de service, soit sur instruction du Premier ministre, soit sur réquisition des autorités politiques, administratives et judiciaires, ou sur dénonciation de tiers. Toutefois, en raison de son rattachement administratif actuel, l'Inspecteur Général des Finances-chef de service doit régulièrement faire rapport au Président de la République, ou à son délégué des missions d'inspection ou d'enquêtes exécutées. Dans ce contexte, le programme annuel d'action de l'IGF et le programme des missions ponctuelles sont encore approuvés par le Président de la République.

Du point de vue du moment, le contrôle de l'Inspection Générale des Finances peut être a priori, concomitant et a posteriori.

Tenant compte généralement des abus dans la gestion de finances publiques au niveau des provinces, à tout moment, l'intervention de l'IGF s'avère importante pour limiter les dégâts au regard de la propension des gestionnaires de provinces à utiliser les ressources à leur disposition comme ils l'entendent.

Différents contrôles en provinces ont été exercés par l'IGF, à Kinshasa notamment, faisant état de mauvaise gestion des deniers publics et qui ont conduit à des accusations des autorités provinciales en justice. L'ex-ministre des Finances de Kinshasa, Monsieur Jean Ngoy Mvunzi, a été démis de ses fonctions au sein du gouvernement par voie d'arrêté du gouverneur à la demande de l'IGF qui l'a épinglé comme obstacle à la bonne gestion. Cette instance de contrôle administratif des finances publiques du pays lui aurait reproché

plusieurs bavures dans la gestion de la trésorerie publique de la ville de Kinshasa.

4.2. La Cour des Comptes

La Cour des Comptes est une juridiction particulière créée aux termes de l'article 180 de la Constitution et chargée de contrôler les comptes de tous les services du pays. Elle vérifie a posteriori, sur pièces et, en cas de besoin, sur place, la régularité des opérations exécutées aussi bien par l'ordonnateur que par le comptable public, en matière de recettes, de dépenses et de trésorerie retracées dans la comptabilité du pouvoir central. Elle s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par le pouvoir central et les provinces. Il s'agit d'un contrôle externe à l'Administration et a posteriori. Ce contrôle est notamment effectué sur la gestion des comptables publics qui sont tenus de transmettre à la Cour, chaque mois, une copie de leur comptabilité avec en annexe les pièces justificatives des recettes et des dépenses. La Cour juge lesdits comptes pour aboutir soit à des arrêts de quitus, soit à des arrêts de débet suivant les modalités prévues dans le Règlement général sur la comptabilité publique. Elle exerce également un contrôle sur les organismes qui bénéficient du concours financier du pouvoir central. Elle assiste l'Assemblée nationale et les Assemblées provinciales dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances.

La Cour publie, chaque année, un rapport remis au Président de la République, au Parlement, à l'Assemblée provinciale, au Premier ministre et aux gouverneurs de provinces. Cependant, le rôle de la Cour dans le suivi des ressources des provinces est important. A Kinshasa, centre de notre intérêt, son impact n'est pas significatif ou pas ressenti, quand bien même cela soit une situation générale sur l'ensemble du pays. Il sied en outre de relever que même si cette Cour jouit à ce jour d'une forte autonomie, les nouvelles autorités de la Cour nommées en 2022 (magistrats et autres) devront donner le

meilleur d'eux-mêmes, même si son contrôle soit a posteriori, en vue de sauver nos provinces en proie à la mauvaise gestion.

4.3. Le ministre national de l'Intérieur

La décision prise en date du 16 octobre 2023 par le Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Peter Kazadi⁴, de suspendre les activités de l'Assemblée provinciale de Kinshasa est à saluer. Car longtemps, la province a été l'objet de théâtres et de spectacles désolants de la part des animateurs de ces institutions. Ce qui n'attendrait que son intervention ou celle du Président de la République.

En cas de crise permanente et persistante au niveau de la province, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, peut suspendre l'Assemblée provinciale comme aussi il peut, par son droit de regard, prendre la même mesure pour le gouverneur.

Dans la province du Kongo-Central, par exemple, vu le conflit qui l'opposait aux députés provinciaux, le gouverneur Atou Matubuana a été sanctionné par le ministre de l'Intérieur. Il a été ainsi repris dans la liste de provinces à problèmes où devaient être organisées les élections par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Ce qui a concouru à l'élection du gouverneur Guy Bandu Ndungidi et dans l'exécutif de toutes les autres provinces du pays qui étaient concernées par ces élections.

⁴Dans son télégramme du 16 octobre 2023 adressé au Président de l'Assemblée Provinciale, au Gouverneur de la ville de Kinshasa et son Vice, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur a suspendu les activités et toute initiative de la convocation de la plénière à l'Assemblée provinciale de Kinshasa. Cette mesure tombe à point nommé au regard de la situation qui prévaut dans la ville. Pour éviter une justice deux poids deux mesures, étant autorité hiérarchique de gouverneurs ainsi que de leurs vices, le Vice-Ministre doit prendre la même mesure en ce qui les concerne en nommant, à titre intérimaire, de nouveaux dirigeants à la tête de la province, en attendant les élections en vue.

Si les animateurs des institutions provinciales avaient conscience qu'il y a une autorité au-dessus d'eux et qu'à tout moment, en cas de crise, ils peuvent être sanctionnés, la situation de la population serait meilleure et les provinces pourraient décoller.

4.4. Le président de la République

Le Président de la République ne peut laisser mourir les provinces. Il est le garant du bon fonctionnement des institutions, et le gouverneur est son représentant dans la province. En effet, le Président de la République étant le seul comptable devant le peuple, son bilan est constitué de la somme des bilans de provinces et du gouvernement central. C'est ainsi qu'il a intérêt à veiller à la bonne marche des provinces.

Ainsi donc, disait Ngoma Binda (2023, pp. 5-6), le profil du gouverneur attendu par le peuple est celui qui est configuré par les valeurs morales et les valeurs intellectuelles éprouvées, les plus sûres possibles. Il faut à la tête des provinces des personnalités capables de grande intelligence, d'intégrité irréprochable, ainsi que de moralité évidente, admirée, à même de porter des solutions à la situation du peuple. Il faut des gouverneurs à l'âme véritablement patriote, capables de consentir des sacrifices, de servir efficacement, de créer et de soutenir le développement économique de la province.

Y voir de près le critère qui préside au choix des gouverneurs de provinces dans notre pays laisse à désirer ! Et le Président de la République a une grande part de responsabilité. Ce qui impactera inmanquablement le bilan de sa gestion. C'est pourquoi, de par son pouvoir constitutionnel de garant du bon fonctionnement des institutions, il doit tout mettre en œuvre pour la réussite de la gouvernance des provinces.

Dans le même ordre d'idées, la presse, la société civile et le peuple ont aussi un rôle à jouer pour la bonne gouvernance des

provinces. Ils doivent dénoncer les abus de gestion, les détournements et d'autres maux de gestion. La Justice, notamment par le biais du procureur général qui est le ministère public, a une part de responsabilité et doit aider le pays à se relever. La clameur publique autour des fonds alloués dans la construction des ouvrages de 100 jours du Président de la République a conduit à l'interpellation des hauts dignitaires du pays dans le cadre du procès des 100 jours.

La justice élève une nation. Celle de la RDC, par contre, accuse encore des faiblesses. Tous les dossiers de gouverneurs et présidents des assemblées qui ont été apportés devant elle, soit par l'IGF, les députés provinciaux ou les gouverneurs eux-mêmes, quoiqu'ils soient vrais, n'ont en leur majeure partie trouvé gain de cause. Héritier Diavova (2022) note à ce sujet : « La situation judiciaire du Congo semble être délicate. Dans le contexte actuel, le pays semble être caractérisé par une impunité généralisée, et l'on assiste à des procès, condamnations judiciaires et acquittements politiques ». Seule la volonté politique du Président de la République et le patriotisme constitutionnel du peuple congolais, gage du combat contre l'impunité, peuvent sauver le pays. Ce qui est d'autant plus déplorable !

Conclusion

Aujourd'hui, la gestion des provinces en RDC reste catastrophique. Les gouverneurs de provinces doivent leur survie aux fonctions non pas par le travail bien accompli mais par le noyau de députés acquis à leur cause, constitués au sein de l'Assemblée, le cas patent de la ville de Kinshasa où le gouverneur Ngobila eut un groupe de députés qu'il entretenait au nom de Dyngob « Dynamique Ngobila ». Ce groupe, constitué de députés d'obédience du gouverneur, en majorité suppléants, constituait une anti-balle à tout contrôle à la tête de la ville. Pour ce gouverneur, la situation à Maï-Ndombe, particulièrement à Yumbi, où le gouverneur Gentiny a contribué au

massacre de la population, aurait servi de leçon dans la désignation de celui-ci comme gouverneur de Kinshasa.

Le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa de la législature sous examen vantait toujours la gestion du gouverneur alors que rien de sérieux n'était observé dans les faits, hypothéquant ainsi l'avenir de tout un peuple.

De ce fait, le contrôle politique, qui est la suite logique de l'autorisation parlementaire des affectations accordées à l'Exécutif, il est tout à fait normal que l'organe qui a donné le pouvoir au gouvernement provincial d'exécuter l'édit de finances puisse chercher à s'assurer de la manière dont cette autorisation a été appliquée. L'Assemblée provinciale intervient souvent par des interpellations, des questions orales ou écrites ainsi que des commissions d'enquêtes parlementaires. Elle veille ainsi à la bonne exécution de l'édit budgétaire de la province. Les informations ou les investigations qu'elle entend conduire ne peuvent lui être refusées.

Force est, cependant, de constater la défaillance de l'Assemblée provinciale, où cet organe s'est passé comme une branche de l'exécutif provincial. Or, si l'Assemblée provinciale passe pour un simple faire-valoir, il est difficile d'espérer le développement de la province. D'autres formes de contrôle, à savoir les contrôles juridictionnel et administratif assurés respectivement par la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances, sont d'une grande utilité pour une gestion orthodoxe des provinces. Ces organes doivent être accompagnés par la justice pour réussir cette mission. Bien que la vigilance du peuple, du Président de la République, de la presse et de la société civile soit importante.

L'apport de l'Assemblée provinciale de Kinshasa dans la construction de la démocratie et du développement de la province jusque-là n'est pas perceptible. Il le sera si les députés provinciaux et les responsables de l'exécutif provincial prenaient conscience de leur

rôle, missions et responsabilités. Au cas contraire, seuls le ministre ayant en charge l'Intérieur dans ses attributions et le Président de la République restent le recours pour toute crise.

Bibliographie

- Boshab, E. (2013). *Entre la révision de la constitution et l'inanition de la nation*. Éd. Larsier.
- Bouvier, P. (2012). *La décentralisation de la première à la troisième République*. Bruxelles : Éd. Africa, Le Cri.
- Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée le 20 janvier 2011 à ce jour. *JORDC*, n° spécial, 52ème année.
- Diavova, H. (2022). La lutte contre l'impunité en République Démocratique du Congo : Entre le vœu du constituant de 2006 et la pratique. *RADG*, 9(1&2), 245-249.
- Favoreu, L. (1989). *Droit constitutionnel*. Éd. Dalloz.
- Gazier, A. (2016). Le principe de libre administration des collectivités territoriales dans la jurisprudence du Conseil d'État. *Les annales de droit*, Université de Rouen.
- Ifokieno, A. [député provincial] (2023). Entretien dans sa résidence le 10 octobre 2023, de 16 h à 20 h 30.
- Joyaux, M. (1998). *De l'autonomie des collectivités territoriales*. LGDJ.
- Kaminar Nsiy Kawu, T.-M. (2016). Institutions provinciales de la République Démocratique du Congo à l'épreuve de l'efficacité et de la performance : Cas de la ville Province de Kinshasa. *RCSPA*, 1(2).
- Kakesa Malundangu, R. (2017). Parliamentary control as a vehicle for good governance of public finances, a tool to fight against impunity and the citizen's popular support for the tax in the Democratic Republic of Congo. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 20(4). <http://www.ijias.issr-journals.org/>

- Kapanga Mutombo F, (2012). *Comment faire le lobbying parlementaire : Guide de la participation citoyenne à l'élaboration des lois* (1ère éd.). CIEDOS.
- Mialoha Lalana Ndrianirina. (2000). *Décentralisation et institutions publiques à Madagascar : Problèmes et perspectives*. [Mémoire de DES], ENA.
- Loi n°08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration de provinces.
- Mazyambo Makengo, A. (2012). *Régionalisme et décentralisation* [Séminaire sur la gouvernance politique organisé par le PNUD], Kinshasa.
- Montesquieu, C. (n.d.). *Esprit des lois* (Livre II, Chapitre premier).
- Ngoma Binda, E. (2023, 12 juin). Élection des gouverneurs de province : L'exigence d'une éthique de la responsabilité. *Conférence internationale sur les provinces*, Université de Lubumbashi.
- Ngoma Binda, E., et al. (2010). *Démocratie et participation à la vie politique : Une évaluation des premiers dans la IIIème République*. OSISA.
- Ntumba Lwaba, A. (2005). *Droit constitutionnel*. Éditions Universités Africaines.
- Ramazani Shadary, E. (2021). *Le régionalisme politique : Plaidoyer pour un Moyen-État en RDC* [Thèse de doctorat en SPA, FSSAP, UNIKIN].
- Toengaho, F. (2020, juillet). Entretien libre, recteur de l'Université de Kisangani.
- Vunduawe te Pemako, F. (2007). *Réflexion sur le régionalisme politique ou nouvelle décentralisation territoriale*. PNUD, Kinshasa.
- Vunduawe te Pemako, F., & Mboko Dj'andima, J.-M. (2020). *Traité de droit administratif de la RDC* (2ème éd., p. 1066). Bruylant.

Yuma Biaba, L. (2018-2019). *L'essentiel du droit administratif*. Éd. De Boeck.

Xavier Iyaka Buntine. (2023). *Refondation de l'État congolais et son administration publique congolaise*. Éd. Connaissances et Savoirs.

La traite négrière transatlantique du 15ème au 19ème siècle

par Yasser Arafat Atul, Marie-Jeanne Atul Nyota & Naomie Muya wa Muya

Résumé

La traite négrière, comme phénomène social, n'était pas apparue au hasard. Elle n'est pas non plus la continuation de l'esclavage, comme pratique ancienne dans les sociétés africaines, et revêtant un caractère social, mais plutôt de l'esclavage mué en activité mercantiliste. La traite négrière avait été tributaire des conséquences fâcheuses sur l'économie, le social, la culture et la démographie de l'Afrique. Ce commerce juteux avait eu comme corollaire la chosification, l'instrumentation et la déshumanisation des Africains, utilisés dans les plantations de l'Amérique pour faire asseoir l'économie des Occidentaux, dont les actions perverses se poursuivent jusqu'alors par leurs multinationales disséminées en terre africaine.

Mots-clés : Traite négrière, transatlantique.

Abstract

The slave trade, as a social phenomenon, did not appear by chance. Nor is it a continuation of slavery as an ancient practice in African societies, and of a social character, but rather slavery transformed into mercantilist activity. The slave trade had been affected by the adverse economic, social, cultural, and demographic consequences of Africa. This lucrative trade had as a corollary the objectification, instrumentation, and dehumanization of Africans,

used on the plantations of America to establish the economy of Westerners, whose perverse actions have continued until now by their multinationals scattered on African soil.

Keywords: Slave trade, transatlantic.

Introduction

De toutes les atrocités commises contre l'Afrique, il appert que l'esclavage serait en bonne posture, à la lumière des atrocités commises, en l'occurrence le dépeuplement du continent avec ses corollaires socioculturels et économiques fâcheux.

En Afrique précoloniale, l'esclavage avait existé. Il consistait à kidnapper les personnes indésirables, à l'instar des voleurs, des meurtriers, des violeurs, etc., que les chefs des clans vendaient dans d'autres contrées, dans le but ultime de s'en débarrasser. Dans cette perspective, l'esclavage paraissait tolérable en Afrique, par exemple, au Royaume Kongo (Ki-Zerbo, J., 1972, p. 208).

Les Arabes s'adonnaient déjà à l'entreprise esclavagiste depuis le XI^{ème} siècle ap. J.C. en Afrique occidentale et ce, en complicité avec les chefs traditionnels qui leur livraient des esclaves en échange de pacotilles.

Vers le XVI^{ème} siècle ap. J.C., l'esclavage qui s'exerçait dans l'informel va se muer en une véritable entreprise mercantiliste, où l'esclave africain était devenu un objet commercable au même titre que du savon, des boîtes de conserve, etc.

Au fil du temps, des monarques européens tels que des Portugais, des Espagnols, des Français, des Anglais, etc., vont s'investir dans le trafic ignominieux et infâme des bois d'ébène (le peuple noir), dans le mode opératoire du commerce triangulaire que nous aurons à expliciter dans les pages suivantes. Le trafic précité

s'opérait, répétons-le, avec la complicité des chefs coutumiers africains.

Quoi qu'il en soit, les missionnaires blancs, au cours de leur apostolat en terre africaine, s'étaient aussi livrés à ce commerce génocidaire et déshumanisant, pour justifier comment ce dernier semblait être juteux et prospère.

Somme toute, l'œuvre esclavagiste avait provoqué tant de controverses, d'oppositions, de tensions et d'antagonismes entre les différents acteurs impliqués dans l'œuvre précitée, à savoir : les esclaves noirs, les esclavagistes blancs et les esclavagistes noirs, l'Église catholique, les acheteurs d'esclaves en Amérique et les instances officielles européennes. A vrai dire, nul ne saurait demeurer indifférent devant pareille stratégie humaine, quant à son caractère déshumanisant, justifiant, à juste titre, les tensions y afférentes.

Pour rassembler les données utiles à notre propos, nous nous sommes principalement appuyés sur l'exploitation des sources écrites relatives à la traite négrière, ainsi qu'à des entretiens approfondis auprès des spécialistes des sciences sociales et historiques, ayant des connaissances dans le domaine précité.

La méthode dialectique nous a servi pour cerner les tensions et les oppositions autour de la traite négrière, afin d'aider le lecteur à aborder et éclaircir la quintessence de ces dernières.

1. Cadre terminologique

Souvent, les termes « esclavage » et « traite négrière » prêtent à confusion. Sur ce, loin d'être synonymes, « la traite » est similaire à l'achat et la vente d'esclaves noirs (Deschamps, H., 1971, p. 1). Quant à l'esclavage, c'est le fait de demeurer sous l'hégémonie d'un maître absolu, que ce soit par achat, par héritage ou en état d'otage de guerre (Deschamps, H., 1971, p. 1).

En fait, la traite négrière avait un caractère commercial ou mercantiliste, tandis que l'esclavage était une pratique sociale, jouant une fonction déterminée au sein de l'ensemble organique qu'est la société qui le tolérait. Dès lors, la confusion ainsi écartée, nous pouvons aisément nous pencher sur ce qui est relatif à la traite négrière.

2. Origine et évolution de la traite négrière

2.1. Origine de la traite négrière

Il appert que c'étaient les Portugais qui avaient débuté avec le commerce infernal des noirs, en 1442, illustré par le débarquement des premiers esclaves à Lisbonne (Kabolo Iko Kabwita, 2004, p. 93). A la suite, des cargaisons pleines d'esclaves avaient commencé à être débarquées au port de la ville précitée.

Aussitôt, ces infortunés se distinguèrent à travers des services domestiques et autres, qu'ils avaient commencé à rendre à la noblesse portugaise, à telle enseigne que leur demande s'était accrue, incitant les négriers à plus d'ardeur dans leur ignoble besogne.

2.2. Évolution de la traite négrière

Pour justifier l'intensité du trafic d'esclaves dans la capitale lusophone, il y avait lieu d'envisager que dès 1550, le 1/10 de la population de Lisbonne était composé d'esclaves noirs (Kabolo Iko Kabwita, 2004, p. 96).

Du caractère informel de jadis, la traite négrière deviendra organisée et systématisée. La création des compagnies maritimes de la traite négrière va assurer le transport des esclaves de l'Afrique vers l'Amérique ou l'Europe. Parmi lesdites compagnies, nous citons : la Compagnie de Guinée, la Compagnie Malouine pour les Français, la

South Sea Company pour les Anglais, la Compagnie portugaise de Guinée pour les Portugais, etc. (Ducasse, A, 1948, p. 28).

Les compagnies sus-évoquées possédaient des bateaux à voile pour transporter des esclaves destinés pour l'Amérique ou l'Europe, tel que déjà mentionné dans les pages précédentes. Retenons, toutefois, que les négriers, par humour ou par sadisme, avaient dénommé ces navires en termes d'Africains, Roi – Dahomey, le Sénégalais (Ki-Zerbo, J., 1972, p. 212).

Pour illustrer en quelque sorte l'efficacité des négriers blancs dans l'exercice de leur négoce monstrueux, ces derniers avaient aménagé des ports d'embarquement des esclaves vers, répétons-le, l'Amérique ou l'Europe par le canal de l'Océan Atlantique. Parmi ces ports, nous citons : « l'île de São Tomé, l'île de Gorée, l'île du Cap Vert, Mpinda au Royaume Kongo » (Ki-Zerbo, J., 1972, p. 211).

3. Causes de la traite négrière

Les causes de la traite négrière sont complexes et diversifiées. Toutefois, nous retenons les causes les plus marquantes, notamment celles d'obédience économique et idéologique.

3.1. Causes économiques

A leur arrivée en Amérique, les esclaves noirs étaient utilisés comme bêtes de somme dans « les plantations de café, de canne à sucre, de tabac, de riz, de blé, de vigne, etc. » (Ducasse, A., 1948, p.212). Et Ducasse de renchérir : « On ne boit pas en Europe une seule tasse de café qui ne renferme quelques gouttes de sang africain » (Ducasse, A., 1948, p.185). Ce qui est évoqué ci-haut démontre, à suffisance, que les esclaves avaient joué un rôle capital dans la croissance économique de l'Amérique, ainsi que celle de l'Europe. Ces esclaves servaient de main-d'œuvre gratuite au profit des

exploitants blancs, en faisant fi des libertés fondamentales des humains.

Dans cette perspective, le commerce triangulaire était envisagé comme stratégie pour assurer avec efficacité la traite négrière. Tentons donc de l'examiner de fort près. En effet, il y avait trois pôles d'activités : l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. De l'Europe, les négriers blancs apportaient des pacotilles telles que des miroirs, des pipes, des vins alcooliques, des étoffes, etc., que les chefs traditionnels adulaient. Par le système du troc, ces derniers leur livraient des esclaves.

Après l'acquisition des esclaves, les négriers allaient les vendre en Amérique pour exercer des durs travaux de plantations, comme déjà mentionné ci-haut. De l'Amérique vers l'Europe, les négriers débarquaient des produits exotiques comme la canne à sucre, le tabac, le riz, le blé, la vigne, etc. Après avoir atteint l'Europe, le cycle infernal reprenait allègrement.

3.2. Préjugés idéologiques

La pratique de l'esclavage engendra un clivage au sein de la société. Il y avait, d'une part, le maître et, d'autre part, l'esclave. De cette dialectique est né le postulat selon lequel certains sont de nature libre et d'autres, de nature esclave. D'où le fait que les esclaves doivent soumission à leur maître. Ils sont privés de leur liberté et leur rôle consiste à servir leur maître (Maxwell, J.-F, 1975, p. 44).

Quant aux arguments religieux, le flou règne dans la pratique de l'esclavage ou de sa négation. A titre illustratif, l'Apôtre Paul, du point de vue dogmatique (Colossiens, 3,11), réfute l'esclavage, mais du point de vue moral (1 Corinthiens 7, 20 – 24), l'approuve. Il s'agit-là d'un paradoxe.

Notons que la papauté va admettre la traite négrière dans la mesure où le pape Nicolas V, à travers sa bulle « *Romanus pontifex* », du 8 janvier 1455, au Roi Alphonse V du Portugal, va recommander aux princes catholiques d'exercer leur hégémonie sur les fidèles de l'Islam et sur les noirs, hostiles à la religion chrétienne (Manimba Mane, 2009, p.120).

4. Traitements des esclaves

Nous allons, pour des raisons de clarté et de précision, subdiviser ce volet de notre étude en deux points ci-après : le stockage des esclaves avant leurs embarquements, ensuite lors de la traversée de l'océan Atlantique.

4.1. Lors du stockage dans les hangars

Sur ce, une remarque importante est digne de mention : le terme « stockage », pour désigner l'accueil des esclaves, a été choisi à dessein, puisque la manière d'accueillir ces derniers, par les négriers, n'était pas humaine. Avant qu'ils ne soient embarqués, les esclaves avaient les mains et les bras enchaînés, comme des bœufs destinés à l'abattoir. Ces infortunés attendaient avec stress le jour fatidique de leur embarquement vers une *terra incognita* et ce, sans aucun espoir de retour sur le sol de leurs ancêtres. Ils étaient emportés par la nostalgie des leurs qu'ils ne reverront plus jamais.

Une fois jetés comme des poubelles dans les cales du navire, toujours les mains et les bras dans les fers, les esclaves râlaient de douleur. Il s'agissait donc de scènes horribles que de voir des êtres humains ainsi chosifiés à outrance par l'ignominieuse et écrasante traite négrière.

4.2. Lors de la traversée de l'Atlantique

La traversée prenait des mois entiers, à telle enseigne que la condition des esclaves s'empirait de jour en jour. Nombreux avaient succombé et les négriers leur accordaient comme sépulture l'océan Atlantique. Notons que la famine, les maladies, ainsi que les conditions hygiéniques précaires dans lesquelles ils voguaient les avaient rendus vulnérables voire morbides. Le petit nombre de rescapés atteignait la terre de l'Oncle Sam (Amérique) où leur attendaient les corvées dans les plantations.

Les esclaves, pendant la traversée de l'Atlantique, avaient souvent manifesté le désir ardent de s'évader. Leur révolte avait pour but ultime de recouvrer leur liberté hypothéquée par les négriers. Hélas ! Cela aboutissait souvent d'une manière tragique, dans la mesure où les négriers possédaient des armes à feu pour les maîtriser.

Le roi Kongo, Alfonso Ier (1506-1543), qui craignait le dépeuplement de son royaume, va, en 1543, essayer d'interdire la traite négrière, mais sans succès. Pour s'imposer, il décida d'expulser les missionnaires récidivistes à cette entreprise meurtrière (Cuvelier, J., (Mgr), 1946, p.245). Ainsi, le roi susmentionné va énergiquement s'opposer aux négriers qui s'évertuaient à kidnapper même ses propres membres de famille, ternissant ipso facto sa réputation.

Si la traite négrière a pu s'imposer comme système à caractère commercial et oppressif, une grande part de responsabilité revenait aux monarques africains qui s'étaient alliés aux négriers occidentaux dans cette sale besogne. Sur ce, lorsque lesdits monarques trouvaient leur compte dans ce commerce avilissant, alors ils se mettaient à l'encourager, mais au cas contraire, ils s'y opposaient. Cela fragilisait leur leadership, à telle enseigne que leur décision d'abolir la traite négrière, dans leurs royaumes respectifs, demeurait lettre morte, c'est-à-dire nulle et non avenue.

5. Conséquences de la traite négrière

La traite négrière a eu des implications néfastes sur la politique, l'économie, le social, la culture et la démographie des royaumes africains d'antan.

5.1. Conséquences politiques

Les oppositions au sein des royaumes, entre ceux qui étaient favorables à la traite négrière et ceux qui y étaient défavorables, auront pour corollaire l'affaiblissement du pouvoir des monarques africains, et cela conduira à la décadence des royaumes jadis prospères, à l'instar du royaume Kongo.

5.2. Conséquences économiques

Il existe une relation entre la politique et l'économie. La première a pour tâche de régler la seconde, dont la résultante est celle d'assurer à la population le bien-être. Contrairement à cela, avec le dépeuplement des villages, suite à la capture massive et intempestive de leurs habitants par des négriers, il y aura, par exemple, la baisse de la production agricole, spécifiquement celle des produits vivriers et aussi d'autres secteurs vitaux, tels que l'élevage, l'artisanat, la chasse, etc.

5.3. Conséquences sociales

Durant cette période horrible de la traite, il y a eu l'effet de la désintégration sociale, parce que les membres de la communauté ne pouvaient plus vivre dans la promiscuité comme jadis. La crainte d'être surpris et pris en otages par les négriers hantait leurs esprits. A ce propos, les infortunés étaient obligés de mener une vie de nomades, contrairement à celle de nature sédentaire et solidaire, telle qu'héritée de leurs ancêtres et transmise d'une génération à une autre.

5.4. Conséquences culturelles

L'évangélisation, telle qu'elle était prônée par les missionnaires occidentaux, a eu pour conséquence la dégradation même de la culture africaine. Contre leur gré, les africains se sont vus dans la contrainte d'adopter des modes de vie occidentaux en niant les leurs, générant l'effet tant décrié de l'aliénation culturelle. Notons, cependant, que le sort des esclaves noirs déportés est pire dans la mesure où, en plus de la perte de leur identité culturelle, ils ont perdu la jouissance de la solidarité clanique, avec ce qu'elle implique, notamment l'entraide, les visites mutuelles, la vie en promiscuité, etc.

5.5. Conséquences démographiques

Du point de vue démographique, l'Afrique a connu de lourdes pertes humaines, dont il paraît difficile de déterminer le nombre exact de déportés. Les Portugais, par exemple, vont annuellement jusqu'en 1701, déporter à partir de leurs comptoirs de Casamance et Angola, entre 12 000 et 15 000 captifs (Ki-zerbo, J., 1957, *Présence Africaine*, n°11). Quant au royaume Kongo, le nombre de déportés varie de 4 000 à 5 000 par an, entre 1506 et 1543, durant le règne d'Afonso Ier (Cuvelier, J. (Mgr) et Jadin, L. 1954, pp. 85-86).

6. Enjeux de la traite négrière

L'enjeu est ce qu'on peut gagner ou perdre lors de l'exercice d'une entreprise ou d'une activité quelconque. Pour les négriers occidentaux, les enjeux envisagés, en termes de gain, étaient la possession des esclaves noirs, obtenus par le biais du troc et vendus comme des objets anodins en Europe et en Amérique. Cependant, la façon même de faire profit, par l'achat et la vente des humains, est l'acte, par essence, criminel et indigne, qu'une personne humaine ne peut poser devant son semblable. Cela relève du manque criant d'amour, de charité et de dignité envers le prochain. Pourtant,

l'Évangile que les Occidentaux sont venus annoncer prône l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Pour les rois et dignitaires africains impliqués dans la traite négrière, ce qu'ils ont pu gagner dans ce commerce génocidaire était des sommes d'argent fabuleuses provenant de la vente des esclaves, et également, l'estime et la confiance des rois occidentaux de l'époque de la traite négrière, de qui ils étaient à la solde. En contrepartie, ils ont terni leur dignité et leur sens d'humanité, en devenant des bourreaux de leurs frères de sang, des traîtres qui les ont vendus pour satisfaire à leurs désirs inassouvis de lucre.

7. Leçons à tirer de la traite négrière

Les compagnies maritimes de la traite négrière fonctionnaient comme de véritables entreprises de transport et de commercialisation des esclaves noirs, dans le contexte du commerce triangulaire sus-évoqué. Ce sont, nous osons croire, les premières sociétés multinationales occidentales implantées en terre africaine. Elles étaient structurées et organisées. Celles-ci possédaient des filiales comparables à nos multinationales actuelles, en l'occurrence la flotte, les ports, les espaces de stockage des esclaves, les comptoirs d'achat et de vente d'esclaves, etc. Tous ces facteurs concouraient à l'efficacité, à l'efficience et au progrès de l'entreprise esclavagiste.

A part les esclaves, ces multinationales ramenaient dans leurs cargaisons des manilles de cuivre, de la poudre d'or, des objets, des étoffes de raphia, des produits d'artisanat des Noirs, voire des épices.

Notons que même des siècles après l'abolition de l'esclavage, lors du Congrès de Vienne en 1815, les multinationales occidentales sont toujours présentes et opérationnelles en terre africaine. Ayant leurs sièges internationaux dans les États occidentaux, elles exploitent systématiquement les richesses naturelles renouvelables et non renouvelables des pays africains, à travers leurs filiales y

disséminées. Elles emportent la part la plus importante de la production, par l'entremise des contrats léonins signés avec les dirigeants africains, en abandonnant ainsi leurs populations dans la misère noire.

7.1. Sur l'hégémonie occidentale en Afrique

L'on se souviendra d'un certain courant occidental qui déclare que pour les Africains, « avant l'indépendance est égale après l'indépendance ». Effectivement, ce rôle infâme de maintenir la colonisation européenne en Afrique est dévolu aux multinationales qui, de nos jours, ont torpillé les économies africaines, en générant des inflations et des ruptures récurrentes de marchandises. Une certaine opinion les accuse même d'exercer leur hégémonie sur certains États de l'Afrique et d'attiser des foyers de tensions pour les déstabiliser, en l'occurrence, des rébellions, des putschs, etc.

7.2. Sur l'appropriation par les Africains de leur destin

Le drame, c'est que jusqu'alors, certains Africains n'ont pas encore pris conscience de leur responsabilité, comme acteurs privilégiés de leur propre développement. Il n'est pas étonnant d'entendre de leur part ceci : « Quand est-ce que les Occidentaux reviendront pour relancer les économies africaines en faillite ? » La réponse à cette question est claire et précise : les Occidentaux de l'époque de la traite négrière sont toujours présents dans nos murs, toujours à l'œuvre à travers leurs multinationales. Comme les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, si les Africains ne prennent pas conscience de leur état de dépendance vis-à-vis de l'Occident, ils ne deviendront jamais maîtres de leur destin et de leur avenir. A ce début du 21ème siècle, les Africains doivent envisager l'avenir avec optimisme, abandonner toutes les pratiques rétrogradantes qui ont pour finalité de bloquer l'unité de l'Afrique et de la maintenir dans le sous-développement durable.

Aussi, le problème inhérent au commerce des Noirs, par les Occidentaux, est traité avec légèreté dans les milieux intellectuels africains. Certes, la traite négrière est une pratique qui a fait son bonhomme de chemin, avec les abus qu'elle aurait commis. La tendance pour les Africains n'est pas celle de la vengeance, car la violence fait appel à la violence. Mais, il s'avère impérieux et urgent de faire enseigner, en profondeur, dans nos écoles, ce que fut l'exercice de la traite négrière face à nos ancêtres et sur la manière dont ladite traite aurait évolué à travers les multinationales, qui continuent à immoler les États africains sur les autels de la médiocrité et de la pauvreté exécrationnelle.

Conclusion

La traite négrière ne s'était pas exercée sans heurts, sans oppositions, sans antagonismes. De prime abord, en tant qu'acte déshumanisant, il y avait eu l'opposition farouche des esclaves, à qui les négriers occidentaux avaient ôté leur liberté et leur dignité humaine. Les monarques africains qui pratiquaient la traite négrière, en complicité avec les négriers d'outre-mer, s'opposaient de temps à autre contre leurs associés, face au dépeuplement de leur royaume, voire lorsque lesdits négriers se complaisaient même à prendre leurs membres de famille en otage. Les organisations internationales européennes, face à l'hécatombe humaine engendrée par la traite négrière, ainsi que ses conséquences d'ordre politique, social, économique et culturel en terre africaine, s'étaient opposées entre elles au sujet de l'abolition de la traite négrière.

Autant de tensions, de conflits et de controverses autour de la traite négrière, démontrent que la traite négrière est un fait social qui a marqué négativement la vie des Africains de l'époque, voire son avenir hypothéqué, d'abord par la colonisation, aujourd'hui par le néo-colonialisme, à travers les multinationales implantées partout en terre africaine.

Bibliographie

- Cuvelier, J. (Mgr) et Jadin, L., (1954), *L'ancien royaume de Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales.
- Cuvelier, J. (Mgr), (1946), *l'ancien royaume Congo*, Bruges-Paris, Desclée de Brouwer.
- Deschamps, H., (1971), *Histoire de la traite des noirs, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Fayard.
- Ducasse, A., (1948), *Les négriers ou le trafic des esclaves*, Paris, Hachette.
- Jadin, L. et Dicorato, M., (1974), *Correspondance de Dom Afonso, roi du Congo 1506-1543*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer.
- Kabolo Iko Kabwita, (2004), *Le royaume Kongo et la mission catholique, 1750-1838. Du déclin à l'extinction*, Paris-Kinshasa, Larcier.
- Ki-Zerbo, J., (1957), « L'économie de traite en Afrique noire ou pillage organisé », in *Présence Africain*, 11.
- Ki-Zerbo, J., (1972), *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, A.Hartier.
- Manimba Mane, M., (2009), *L'Eglise catholique et la traite négrière transatlantique*, Kinshasa, Baobab.
- Maxwell, J.-F., (1975), *Slavery and the Catholic church. The history of Catholic teaching concerning the moral legitimaig of the institution of slavery*, London, Bary Rose publishers.

Lutte contre le tribalisme : un impératif pour le développement de la RDC

par Papy Bubu Kangunza, Garry Makukila Kihosambuta & Herman Mulopo Pemba

Résumé

La République Démocratique du Congo, 62ans après son indépendance en 1960 connaît au cours de son processus historique beaucoup de difficultés pour son développement. Au nombre de celles-ci figurent la corruption, l'injustice, le tribalisme. Ces maux et tant d'autres encore constituent le lot des problèmes qui ont plongé l'Etat congolais dans l'incapacité d'assumer ses fonctions régaliennes remettant ainsi en cause le constitutionnalisme qui le fonde.

Dans l'exercice de l'Etat, le tribalisme est une bombe destructrice à la stabilité de l'Etat et du tissu socio-économique du pays. Dans ce sens qu'il ouvre la voie à des luttes incessantes et stériles qui étouffent aussi bien l'esprit, les énergies, la cohésion qui pourtant sont des éléments important pour le pays. A y regarder de près, il ne s'agit pas d'une simple pratique, mais plutôt d'une culture du nivellement par le bas érigée dans cette étude en théorie explicative de la quotidienneté vécue à travers la RDC.

Ainsi, la lutte contre le tribalisme est inévitable. Entant que chercheurs, nous ne pouvons pas garder silence au risque de trahir notre rôle à savoir : éclairer la société. Ce qui requiert un regard pointillé de tout intellectuel sur les questions importantes du fonctionnement de la République.

Mots-clés : Tribalisme, développement, Néo-colonialisme, lutte, RDC.

Introduction

La préoccupation des peuples sur les problèmes de développement est assez vieille car liée à l'aspiration de chacun de tendre vers une existence meilleure. De l'antiquité comme aujourd'hui, en occident comme en Afrique, la population a toujours aspiré au mieux-être (Mukaba, 2012, p. 2). La RD Congo est concernée par cette problématique au regard de sa situation sociale, économique et politique fort inquiétante. Cependant un paradoxe de l'histoire semble se cristalliser car malgré son aspiration au mieux être, l'Afrique en général et surtout la RD Congo s'enlise de plus en plus dans le sous-développement.

Enlissement parce que comme le corps humain, la société congolaise souffre de plusieurs pathologies dans le processus de son émergence. Parmi lesquelles nous citons : la corruption, la gestion prédatrice de l'Etat, les pillages, le népotisme, les détournements, le tribalisme, les conflits intestine, etc.

Dans le cadre de ce travail, c'est le tribalisme qui fait l'objet de notre analyse.

En effet, de nos jours, aucun pays africain n'échappe au tribalisme. La tribu qui est une étiquette constituée à la fois une richesse et un fléau. Elle est une richesse puisque génératrice d'une diversité culturelle mais hélas, cette richesse s'éteint aussitôt que surgit le tribalisme entendu comme négation de l'unité nationale. Par contre elle est un fléau parce qu'elle est à la base des conflits et du sous-développement de beaucoup de pays du tiers-monde. Il faut absolument lutter contre ce fléau pour assurer l'unité, la démocratie et le développement de la RDC ; c'est pourquoi en RDC, la

condamnation du tribalisme a été et reste sans équivoque. « Tribu oui, tribalisme non ».

A la lumière de ce qui précède, cette étude se préoccupe de savoir d'abord quels sont les facteurs conflictogènes à la base du tribalisme ? Ensuite, quels sont les principaux obstacles qui s'érigent à la lutte contre le tribalisme en RDC ?

Réagissant à ce double questionnement, nous disons que quatre facteurs peuvent être évoqués pour expliquer le caractère conflictogène du tribalisme en RDC ; il s'agit du découpage arbitraire des frontières africaines par les grandes puissances, la mise ensemble des portions des tribus, la tribu comme tremplin pour l'ascension politique et enfin la tribu comme phénomène télécommandé. Quant aux principaux obstacles, qui s'érigent à la lutte contre le tribalisme, il y a la multiplicité des tribus, les néo-colonialismes, l'impérialisme ainsi que le sous-développement.

Hormis l'introduction et la conclusion, l'ossature de cette étude s'articule autour de quatre points :

- Les facteurs conflictogènes à la base du tribalisme ;
- Formes et manifestations du tribalisme ;
- Les méfaits du tribalisme ;
- Les principaux obstacles à la lutte contre le tribalisme.

1. Les facteurs conflictogènes du tribalisme

Sous cet intitulé, quatre facteurs peuvent être évoqués pour expliquer les différents facteurs conflictogènes à la base du tribalisme.

1.1. Le découpage arbitraire des frontières africaines

En rapport avec les tracés des frontières, il faut noter que celles-ci n'ont obéit à aucune logique historique ou culturelle, ni

même économique, allant jusqu'à séparer les communautés homogènes dans plusieurs entités administratives ou étatiques différentes ou à ressembler dans un même Etat les communautés homogènes et parfois antagonistes.

Ces frontières révèlent aujourd'hui toute la complexité car aux limites officielles reconnues se superposent des limites virtuelles et des limites potentielles quand elles ne constituent pas des bases de conflits entre Etats-voisins. Il faut cependant savoir que, tous les mouvements qui ont tenté de mettre en cause les frontières coloniales ont été anéantis par les grandes puissances, « c'est le cas de la sécession Katangaise en RDC, du mouvement sécessionniste de l'enclave de Cabinda en Angola, du mouvement sécessionniste de Casamance au Sénégal, de la sécession biafraise au Nigéria, de la guerre civile en Guinée Bissau pour ne citer que ceux-là. » (Kimpianga, 1998, p. 26)

Il a aussi été relevé le paradoxe que « sur le plan culturel, les différentes ethnies ont plus de facteurs qui les unissent que ceux qui les divisent,... Elles appartiennent toutes aux cultures et civilisations négro-africaines qui possèdent des dénominateurs communs » (Mwabila, 2010). C'est dans ce contexte que s'explique notamment la farouche opposition de l'ensemble des populations congolaises à toute velléité de partition de leur pays face aux différentes agressions qui se vissent dans ce pays.

1.2. La création des entités dites nationales

Le colon n'a pas seulement scindé les tribus mais en créant des entités dites nationales, il a mis ensemble des portions des tribus. Cette unité créée de toutes pièces sera très fragile lorsque surviendront les indépendances. L'usage du fouet et l'expérience d'un siècle de cohabitation n'ont pas pu effacer les antagonismes, la fierté d'auto détermination et d'identité tribale. Il faut noter sur ce

point que l'intégration se fait par la force et dès que cette force est finie tout le monde reprend son identité d'antan.

Ainsi, les indépendances seront une autre occasion pour la reconstruction de son apparence propre, de son ancienne organisation. Voilà comment s'explique la résistance aiguë à vivre avec les autres tribus, Certes durant la période coloniale des mouvements séparatistes ont existé mais, selon le colon, grâce à ces méthodes énergiques c'est-à-dire coercitive, a repoussé avec sévérité ces mouvements. Mais après des indépendances, la réconciliation nationale était la méthode appropriée pour garantir l'entente. Les responsables qui sont issus eux-mêmes de ces tribus doivent faire preuve de beaucoup de maturité et culture politique et se montrer neutre pour lutter contre le tribalisme.

Voilà pourquoi, tout au début des indépendances, la lutte tribale a été en opposition ouverte entre chefs ou leaders tribaux siégeant au sein d'un même gouvernement national ou d'un même parlement.

1.3. L'ascension politique

Dans un pays où l'ascension politique n'est possible que pour ceux qui représentent une fraction de la population, la tribu devait constituer un tremplin pour l'ascension politique. Le candidat à un poste politique devait passer par la tribu pour assurer sa carrière. Dans certaines provinces des individus sont morts pour avoir défendu un leader tribal lequel en réalité ne défendra aucun intérêt tribal effectif lorsque son ascension politique sera assurée. L'exemple le plus criant est celui de la campagne électorale de 2018 ou on a enregistré des violences ethniques de grande ampleur éclaté à Yumbi dans la province du Mai-Ndombe faisant au moins plus de 150 morts. Yumbi est l'une de trois régions où les élections ont été reportées pour le mois de mars 2019. Et le leader politique à la base de ces affrontements communautaires se trouve être Gentini Ngobila Mbaka.

1.4. Le tribalisme comme phénomène télécommandé

Les problèmes du tribalisme ne sont pas seulement d'origine interne. Ils sont parfois ou souvent un phénomène télécommandé. En effet, un pays à situation stratégique comme la RDC voit ses richesses continuellement convoitées par des grandes puissances ainsi que d'autres qui n'ont pas pu avoir le privilège de le coloniser. Dès lors, la pénétration dans ce pays reste difficile. Les rebellions, les guerres de sécessions ont créé une sorte de diaspora politiques des mouvements séparatistes qui ont souvent été alimentées par l'extérieurs. (Mukaba, 2014)

L'adage « Diviser pour mieux régner » a souvent été d'application. Et lorsque les classes sociales au sens strict du terme n'existent pas, la tribu reste le point de percée étrangère en vue de la désunion.

Les colons pour diviser les congolais passaient par l'intoxication. Aux gens de Bandundu par exemple ils leurs disaient qu'ils étaient très intelligents par rapport aux autres, par conséquent ne pouvaient pas être dirigé par les autres. Le même discours était tenu aux Katangais qu'on vendait comme étant les plus riches et ceux de l'Equateur comme les plus forts, etc.

La rébellion muletiste, la guerre de l'AFDL au Congo, la guerre à l'Est du Congo, sont bien des actions de séparation, décidées à partir de l'extérieur.

2. Formes et manifestations du tribalisme

2.1. Formes du tribalisme

Le tribalisme peut être analysé sous trois formes, à savoir : le tribalisme de diabolisation, le tribalisme angélique ainsi que le

tribalisme de stigmatisation et d'essentialisation (Mbiye, 2021, p. 145).

2.1.1. Le tribalisme de diabolisation

Le tribalisme de diabolisation est direct et franc, affichant fièrement le rejet, le mépris et la diabolisation des autres tribus. Nous sommes familiers des propos du genre :

- Moi, je n'aime pas les Baluba ;
- Je déteste les Bakongo ;
- Entre un Muluba et un serpent, tue le Muluba et laisse le serpent.

Il s'agit ici de l'exclusion sans jugement ni appréciation personnelle de tout individu appartenant à une autre tribu. Le tribalisme de diabolisation va dans le même sens que la catégorisation, laquelle a tendance à percevoir les autres à travers leur catégorie d'appartenance et à leur attribuer des caractéristiques associées à cette catégorie. Ainsi, lorsqu'on rencontre une personne d'une autre tribu que l'on ne connaît pas, on la percevra comme porteuse des traits stéréotypés associés à cette tribu et on accentuera les traits qui, dans les représentations sociales, la différencient de celui qui la juge (Mbiye, 2021, p.147).

2.1.2. Le tribalisme angélique

Il est fait d'apitoiement sur le sort des autres. On cache son tribalisme, son rejet des autres tribus derrière des formules apparemment positives du genre :

- Tu n'es pas comme les autres Bakongo, Baluba, Bamongo ;
- J'aime les Baluba, d'ailleurs mon épouse est Muluba ;
- J'apprécie les Bakongo, mon chauffeur est Mukongo, etc.

Ici, c'est une façon de se dédouaner du tribalisme pour se donner de bonnes intentions alors qu'on enfonce l'autre par une complaisance coupable et infantilisante.

2.1.3. Le tribalisme de stigmatisation

Cette forme de tribalisme attribue des caractéristiques propres à une tribu. Il s'agit de caractéristiques comportementales, lesquelles seraient, selon Mbiye Lumbala, congénitales, immuables comme les caractéristiques physiques. On les retrouverait à l'identique chez les originaires d'une tribu, malgré leur niveau d'études, leur religion, leur éducation. Ces comportements seraient inscrits dans les gènes, dans le sang, et se transmettraient de façon héréditaire, alors que la transmission de la culture n'est pas génétique, mais se fait par apprentissage.

Exemples :

- Les Baluba sont des vantards ;
- Les Bakongo sont des traîtres ;
- Les Mongo sont des voleurs ; etc.

Comme on peut le constater, l'esprit tribal rétrécit le raisonnement et son action est nocive, tant pour ceux chez qui il prend corps que pour ceux qui en subissent les conséquences.

2.2. Les manifestations du tribalisme

Après avoir posé la base contextuelle de la société congolaise, une analyse des manifestations concrètes du tribalisme s'avère nécessaire. Pour être plus complète, cette analyse tient compte des diverses attitudes et comportements qui contribuent à la destruction de la société congolaise.

En effet, le tribalisme, tel que matérialisé par le tribaliste, se manifeste sous différentes formes, dont voici les principales :

- 1 Le tribaliste exagère et vante sans cesse les qualités, les mérites et les bonnes actions des gens de sa tribu, alors qu'il méconnaît et essaie même d'étouffer leurs défauts. A l'égard des gens des autres tribus : c'est exactement l'attitude inverse : on les accuse facilement de tout ; leurs défauts ou leurs erreurs sont grossis démesurément et parfois inventés ; on les méprise, on les sous-estime...
- 2 Le tribaliste pratique le libéralisme et le favoritisme envers les membres de sa tribu. Il les laisse faire et dire tout ce qu'ils veulent, même ce qui est interdit par la loi, les statuts et règlements ; confiant en eux, il leur révèle tous les secrets, même les plus importants pour l'État.
- 3 Au contraire, à l'égard des membres des autres tribus, le tribaliste se montre généralement très sévère, très sectaire, il leur témoigne une sévérité et une méfiance excessives ; les condamne sévèrement même pour des peccadilles ; ne croit pas en leurs efforts, en leur sincérité et leur cache même ce qu'il doit leur dire...
- 4 Nous l'avons déjà dit, le tribaliste cherche toujours à accorder tous les privilèges et tous les postes de responsabilité aux membres de sa tribu, voire même de son clan.
- 5 Par exemple, dans la répartition des bourses d'études, dans la nomination des responsables à différents postes ; aux élections...

A propos de la répartition des bourses d'études, et faisant allusion au ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le président Mobutu a manifesté un regret lors de sa rencontre avec les cadres universitaires en 1987. Il déclare : « En l'espace de quelques mois seulement, près de deux cent cinquante boursiers envoyés en Europe étaient tous de sa tribu, sans compter ses nombreux tripotages

financiers et son ignorance chronique des dossiers lors des réunions du conseil. » ¹ Au prochain remaniement, le ministre concerné a quitté le gouvernement. Il s'agissait de Djelo Epenge.

Un autre cas de tribalisme, fustigé tout récemment et cette fois en rapport avec l'organisation des élections de 2023, semble menacer la cohésion nationale. Certaines personnes, la société civile et les partis politiques ne cessent de dénoncer ce phénomène, et c'est le cas du sénateur Etumba qui, lors de son passage à l'émission « Débat pour la nation » sur Perfect Télévision le 21 août 2023, a déclaré au sujet de la tribalisation de la CENI : « Toutes les structures qui accompagnent l'organisation des élections de 2023 sont occupées par des gens du même espace linguistique, le Kasāi ». Cette occupation se présente comme suit :

- Le président de la CENI ;
- Le président de la Cour constitutionnelle ;
- Le ministre de la Justice ;
- Le ministre de l'Intérieur ;
- Le ministre des Finances ;
- Le gouverneur de la Banque centrale.

Tous sont du Grand Kasāi et Luba. Dans cette configuration, c'est la cohésion nationale qui est menacée, alors que, comme le dit Mwabila Malela, « la société congolaise est avant tout une société de solidarité, elle est aussi multiethnique et multiculturelle ; les différentes composantes de cette diversité convergent vers une cohésion et non vers une exclusion des uns par rapport aux autres. »

4 Ce favoritisme, le tribaliste le pratique aussi dans la répartition des avantages matériels et la distribution des

¹Interpellation aux cadres universitaires Zaïrois lors de la clôture du colloque sur « la crise de l'économie zaïroise et la recherche de nouvelles bases pour le développement national » tenue à N'sele, le 29 mars 1987. Notez que Djelo Epenge est originaire de la tribu Tetela dans la province du Kasāi

services. Au lieu de servir tous les citoyens sans discrimination, il abuse de ses fonctions pour aider les siens ; il n'hésite pas à violer les principes, les lois et règlements du pays. Il s'empresse de répondre à leurs dossiers ou à leurs demandes. Ce dévouement et cet empressement disparaissent quand il s'agit des gens des autres tribus.

Le favoritisme se réalise le mieux par une autre forme d'exclusion, à savoir la tribalisation du pouvoir. Celle-ci signifie que les détenteurs des charges politiques préfèrent s'entourer des membres de leur tribu ou de leur province, excluant de la gestion des affaires publiques ceux d'autres provinces jugés a priori dangereux pour la survie du régime.

Dans le même ordre d'idées, Noël Obotela Rashidi note que quand un membre de l'ethnie accède au pouvoir, on ne s'empêche pas de rappeler aux autres que « c'est notre pouvoir », « c'est notre tour », « vous devez attendre le vôtre ». Il y a là une façon de cultiver le sentiment de supériorité d'une ethnie sur une autre. Cette attitude est susceptible d'engendrer la frustration et de briser éventuellement le vouloir-vivre ensemble.

- 5 Le tribalisme se manifeste aussi à travers certains propos du genre :
- « Mpangi + Mpangi » = Mpangi, qui se traduit par « D'abord mon frère » (cf. les ressortissants du Grand Bandundu et du Congo Central) ;
 - « Mashi a mumenu », qui se traduit par « Vous êtes mon sang » (cf. le Grand Kasai) ;
 - « Kila mamba na kivuko yake », qui se traduit par « Chaque crocodile a sa rive » (cf. l'espace swahilophone).

De même, des expressions telles que : originaire, chez nous, chez vous... défient le statut de citoyen congolais consacré par la loi fondamentale.

De tels propos véhiculent un pouvoir démobilisateur tandis que d'autres sociétés prêchent de plus en plus le patriotisme et la cohésion nationale. En République Démocratique du Congo, le tribalisme prêche le régionalisme, la division et l'exclusion.

Certains poussent le tribalisme jusqu'à s'opposer au mariage entre tribus et préfèrent, par exemple, le mariage entre un Congolais et un étranger (Noirs et Blancs). Ils refusent les responsabilités aux membres des autres tribus, mais préfèrent confier des postes de direction aux impérialistes et aux étrangers. Citons deux exemples pour venir en appui à cette argumentation. En 1965, Mobutu avait nommé comme directeur de cabinet le Rwandais Bisengimana. Et un autre exemple le plus connu reste la présence à la tête de la Banque du Zaïre entre 1978- 1979, du célèbre économiste allemand, Erwin Blumental (Kalele-Ka-Bila, 1984).

A l'arrivée de l'AFDL au pouvoir, les nouvelles autorités, au lieu d'une nouvelle éthique de gestion promise, ont conduit aux dérives suivantes :

- a La nomination par Laurent-Désiré Kabila d'étrangers à des postes politiques et des fonctions militaires :
 - Bizima Karah : ministre des Affaires étrangères ;
 - Djems Kabarebe : chef d'état-major de l'armée congolaise ;
 - Isaac Rumange : responsable du service de renseignement militaire au Congo.

- b Avoir cédé, dans des conditions obscures, la Gécamines, fleuron de l'industrie congolaise, à une société zimbabwéenne. (CODEP, 1999)

Toujours sur le plan politique, la forme suprême de tribalisme consiste aussi à revendiquer la formation de républiques soi-disant indépendantes, mais à la base tribale ; à défaut de solution, on réclame « le fédéralisme », c'est-à-dire l'autonomie régionale. Ici, le morcellement du pouvoir politique et administratif doit s'inscrire dans un cadre tribaliste.

En RDC, cette disposition peut être illustrée à partir de deux provinces, le Katanga et le Congo Central. En effet, à l'arrivée des colons en RDC, ils ont d'abord développé le Katanga et le Congo Central en construisant des infrastructures routières, fluviales, ferroviaires pour la circulation des biens, des écoles pour la formation des auxiliaires coloniaux, des industries de transformation, des hôpitaux et des dispensaires, pour maintenir la force active en bonne santé. Tout ceci n'a pas été réalisé dans une vision philanthropique, mais dans une perspective d'exploitation.

Le départ des Blancs après l'indépendance a engendré des conflits entre les régions bénéficiaires des infrastructures et les provinces sans infrastructures. Le complexe d'autosuffisance des uns va créer des mécontentements et des antagonismes. Ces complexes ont souvent engendré des sécessions et le sentiment séparatiste. Car lorsqu'on est différent des autres, on n'a pas intérêt à se mêler aux autres.

A chaque fois qu'il s'agissait de faire le choix de la forme de l'État en RDC, le Katanga et le Congo Central optaient toujours pour le fédéralisme comme forme de l'État. Cet acharnement a été plus constaté à la Conférence Nationale Souveraine.

3. Les méfaits du tribalisme

Notez de manière générale que, quelle que soit sa forme, le tribalisme constitue un sérieux obstacle au progrès, car il s'inspire de

conceptions idéologiques, de principes d'organisation et de méthodes de direction contraires aux intérêts du peuple.

Sur le plan de la pensée, de la ligne idéologique et politique, les tribalistes ne reconnaissent pas que tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits (Constitution, 2006, p. 13) et que, pour libérer la RDC de la domination étrangère et du sous-développement, il faut s'appuyer sur le concours de la population de toutes les provinces. Pour obtenir cet appui, il est nécessaire de respecter les lois du pays et de traiter chacun selon son mérite propre et non selon son appartenance tribale ou clanique.

En méconnaissant ces vérités fondamentales, le tribaliste suit une mauvaise ligne de conduite, et par conséquent, il est incapable de réaliser une politique réellement nationale, c'est-à-dire conforme aux intérêts du peuple tout entier ; il ne peut apprécier à leur juste valeur les mérites, les qualités et les souffrances de ceux qui ne sont pas de sa tribu. En conséquence, il commet de nombreuses erreurs, fautes et crimes en matière de gestion et de méthodes de direction de la res publica.

Sur le plan organisationnel, le tribaliste fait souvent preuve de sectarisme en faveur des membres de sa tribu. C'est ce sectarisme congénital qui l'empêche de déployer beaucoup d'efforts pour mobiliser, éduquer et traiter correctement les cadres originaires des autres tribus.

De telles conceptions entraînent inévitablement des injustices dans les méthodes quotidiennes d'action et de direction.

Comme vous le constatez, chaque forme de tribalisme constitue en elle-même déjà une forme d'injustice. Elle engendre la révolte, l'anarchie et des luttes fratricides, qui ne profitent qu'aux ennemis du peuple tout entier, à savoir l'impérialisme, le colonialisme ancien et nouveau, ainsi que leurs agents autochtones.

L'expérience montre que les impérialistes et les anarchistes essaient toujours de développer et d'encourager des sentiments tribalistes dans la population pour mieux la diviser, afin de l'opprimer et de l'exploiter plus longtemps.

Même en dehors de ses formes les plus violentes, le tribalisme est par essence un facteur de division et donc une source de faiblesse pour les peuples en lutte contre l'impérialisme et le sous-développement.

L'expérience montre aussi que le tribalisme cherche avant tout à satisfaire les intérêts égoïstes de sa tribu contre toutes les autres tribus. A l'intérieur de sa tribu, il cherche d'abord les intérêts de son clan, et dans son clan, c'est avant tout l'intérêt de sa propre famille sociologique qu'il poursuit. Le cas du ministre des Sports Kabulo Mwana Kabulo peut nous servir d'illustration. En effet, selon le journal « Africa News », le ministre des Sports et Loisirs a abusé de sa position en distribuant des postes publics à ses trois filles, ses trois gendres et un neveu (Africa News, 2023, p. 2). Le népotisme, cette pratique qui vise à accorder des faveurs particulières aux membres de la famille, est d'actualité en RDC, et ce dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Le tribalisme est, en dernière analyse, un égoïsme d'inspiration féodale. Voilà pourquoi en RDC les associations tribales finissent toujours par se disloquer et périr dans leurs luttes intestines. l'Abako, la Conakat, l'Alliba, le Balubakat, les Anamongo, l'Abazi, etc., en sont des exemples.

On est ici en présence d'associations socio-politiques plutôt que culturelles. Avec les discours aussi tribalistes qu'elles véhiculent, elles ne sont pas de nature à favoriser l'unité nationale.

Il ressort de ce qui précède que le tribalisme n'est pas bon en politique. Il faut donc le combattre jusqu'à son élimination complète.

Mais pour bien soigner une maladie, il faut en connaître les causes. Quels sont alors les obstacles qui s'érigent contre la lutte contre le tribalisme en RDC ? C'est la matière abordée au point ci-dessous.

4. Les principaux obstacles à la lutte contre le tribalisme

4.1. la multiplicité des tribus

De toute évidence, la première cause du maintien et du développement du tribalisme, c'est le retard même dans le processus de formation de la nation, retard qui se caractérise par l'existence d'une multitude de tribus dans le cadre d'un même État.

C'est ainsi qu'on en compte aujourd'hui 450 tribus en RDC. Mais là n'est point un grand obstacle, car ces tribus, soit en raison de leur parenté naturelle, en raison de leur enchevêtrement géographique, soit en raison de leur histoire commune depuis longtemps, appartiennent toutes à un même fond ethnique. Malgré cela, la RDC ne constitue pas, à notre avis, l'obstacle majeur à la lutte contre le tribalisme, car la conscience nationale est déjà née et s'est développée à travers les luttes perpétuelles contre la domination coloniale et toutes les agressions étrangères.

A notre avis, les véritables obstacles à la lutte contre le tribalisme sont : le néocolonialisme, l'impérialisme et le sous-développement. C'est ce que nous exposons au point suivant.

4.2. Les obstacles à la lutte contre le tribalisme

4.2.1. Le néo-colonialisme

Il est une forme de colonialisme indirect ou atypique instauré par les grandes puissances après les indépendances des États du tiers-Monde pour que ceux-ci ne soient pas maîtres de leurs destins.

L'essence du colonialisme, comme le démontre Nkwame Nkrumah (cité dans Ziegler, 1978, p. 42), est que l'État qui est assujéti est théoriquement indépendant, possède tous les insignes de la souveraineté sur le plan international. Mais en réalité, son économie et, par conséquent, sa politique sont manipulées de l'extérieur. Les méthodes néocolonialistes opèrent non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans les sphères politiques, idéologiques et culturelles.

Dans la mise en pratique de ces stratégies, la politique de diviser pour régner était souvent d'application pour faciliter la réussite des opérations.

Ainsi, le néocolonialisme attise constamment la haine et les rivalités entre tribus. Tantôt ils disent aux ressortissants de telle tribu : c'est vous qui êtes les plus nombreux, les plus riches, c'est à vous de diriger le Congo. Tantôt, ils chantent à d'autres : c'est vous les plus intelligents, et au même moment on répète à d'autres clans : vous êtes les plus courageux, pourquoi vous laissez-vous conduire par les hommes de telles autres régions ?

Il arrive que les impérialistes exploitent l'histoire précoloniale des différentes tribus pour mieux les opposer les unes aux autres. Ainsi, on fait croire à certains qu'ils étaient capables de conquérir seuls le Congo, ou bien que d'autres sont leurs ennemis mortels depuis le temps de leurs arrière-grands-parents.

C'est ainsi que naissent plusieurs théories, des légendes et des préjugés tribalistes du genre :

- *Tetela* de la forêt, *Tetela* de la savane ;
- Le clivage Est-Ouest ;
- *Muluba akoki ko zwa bokonzi na Congo te.*

A la lumière de tout ce qui précède, quelle est la leçon à tirer ?

Ainsi, comme leçon à tirer, il faut savoir que dans une société, le progrès n'est pas au départ l'œuvre de tout le monde dans une communauté, ni de toutes les communautés à la fois.

Dans un premier temps, le progrès est généralement l'œuvre d'un individu ou de quelques individus dans une société, ou de quelques communautés seulement. Mais le progrès ne peut pas triompher sans le soutien actif des larges masses populaires à travers l'ensemble du pays.

4.2.2. L'impérialisme

Les dirigeants congolais entretiennent des rapports ambigus avec l'impérialisme occidental. Ils sollicitent ses soutiens lorsqu'il faut conquérir le pouvoir et s'imposer à l'intérieur, et les dénoncent lorsque leurs intérêts divergent. L'on sait, par exemple, que « les anti-lumumbistes » qui allaient être qualifiés de groupe de Binza, étaient recrutés sur une base forte alléchante, à savoir : empêcher l'infiltration du communisme, garantir à l'Occident le monopole des richesses naturelles du Congo, en échange de l'aisance matérielle, de la garantie de l'exercice du pouvoir politique et de la sécurité personnelle. Les libérateurs du 17 mai 1997 ont bénéficié de l'appui des multinationales américaines et anglo-saxonnes, notamment l'American Mineral Field Inc (AMFI), qui ont financé la guerre et signé des contrats d'exploitation des ressources naturelles du Congo avant même la prise de pouvoir à Kinshasa. Il en est de même du soutien massif que l'on qualifie de « communauté internationale » en faveur du président Joseph Kabila, présenté par Louis Michel, ancien ministre belge des affaires étrangères et ancien commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, comme « l'espoir du Congo » (Isidore Ndaywell e Ziem, cité dans Mpiana, 2014, p. 108).

Ce soutien impérialiste présenté comme signe d'ouverture dans un monde globalisé est positivement accueilli par les nationalistes congolais (dirigeants) tant qu'il leur est nécessaire

pour consolider leur pouvoir et mater les forces socio-politiques concurrentes.

Cependant, les autorités ne tardent pas à le décrier comme une « ingérence dans les affaires intérieures du Congo » dès lors que les contradictions apparaissent dans leurs rapports respectifs.

4.2.3. Le Sous-développement

Dans leur lutte contre le tribalisme, les peuples africains en général et les Congolais en particulier se heurtent à d'autres obstacles sociaux qui peuvent en définitive se ramener au sous-développement et, techniquement, à un retard de surcroît vers le capitalisme, c'est-à-dire vers un régime social où chacun cherche d'abord son intérêt personnel et le profit le plus élevé. Dans un pays où la majorité de la population est analphabète, il est difficile de s'élever facilement au-dessus des conceptions et des pratiques tribalistes pour accéder directement aux exigences du patriotisme, de la démocratie et du socialisme. Ceci voudrait dire que la lutte contre le tribalisme est vraiment difficile. Pour cela, il faut que tous les Congolais s'engagent résolument et avec clairvoyance dans cette lutte contre l'impérialisme.

La ligne générale de la lutte contre le tribalisme est la lutte pour l'indépendance totale, pour la démocratie et pour le développement économique, culturel et social du pays. La mise en place de politiques contre le tribalisme s'avère nécessaire.

4.3. Mise en œuvre des politiques contre le tribalisme

Il s'agit des exigences politiques suivantes :

- 1 La lutte pour l'indépendance et le néocolonialisme par rapport auxquels le tribalisme ne constitue qu'un ennemi secondaire ;

bref, il s'agit en priorité de lutter contre toutes les formes de domination et d'agression ;

- 2 Mener la lutte pour la démocratie, c'est-à-dire pour la reconnaissance effective de tous les droits civiques et libertés publiques à tous les citoyens, quelle que soit leur tribu. Ils doivent tous être égaux devant la loi et avoir droit à une égale protection des lois ;
- 3 L'éducation de la population doit être à la fois nationale, scientifique et populaire ;
 - Nationale : l'éducation doit sans cesse exposer et dénoncer les méfaits du tribalisme et insister sur la nécessité d'unir le peuple congolais tout entier contre ses ennemis communs qui sont : l'impérialisme, le néocolonialisme et le sous-développement. Il faut aussi éliminer les illusions selon lesquelles la liberté du peuple congolais sera l'œuvre d'une seule tribu ou même de quelques tribus seulement.
 - Scientifique : l'éducation doit enseigner que tous les hommes, ou que chacun, a des qualités et des défauts. Il faut juger chacun d'après ses actions et ses paroles et non d'après celles des membres de sa famille ou de sa tribu. Il faut enseigner aussi qu'il n'y a aucune tribu qui soit supérieure aux autres.
 - Populaire : l'éducation et l'instruction doivent être accessibles à tous pour permettre de faire valoir ses capacités, d'affirmer sa personnalité et aussi de conquérir l'estime et l'admiration des autres sans distinction de tribus.
- 4 La lutte contre le tribalisme exige aussi que les ressortissants des différentes tribus accèdent à tous les échelons et structures

de l'État sans discrimination, comme l'exige l'article 13 de la constitution de la RDC de 2006 qui stipule que : « aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques, ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions, ou de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique » (Constitution, 2006, p.13).

Il faut encourager les mariages intertribaux, désigner les élus et les fonctionnaires aux différents postes de responsabilité, non d'après leur origine tribale, mais d'après leurs mérites objectifs et les exigences réelles des responsabilités en question.

Conclusion

Depuis son indépendance, la richesse socioculturelle du Congo a été peu ou pas du tout gérée de manière responsable en termes de conscience nationale, pourtant gage de développement de tout État. Le pays a, depuis la colonisation, été noyauté par des leaders et des faiseurs d'opinions aux intérêts sectaires. Les réalités ethniques de tous ordres foisonnent sur l'ensemble du territoire national et s'observent aussi bien au niveau individuel, provincial, interprovincial, national qu'au niveau interethnique (Shomba, 2014, p. 129).

De ce fait, la lutte contre le tribalisme fait partie intégrante de la lutte à travers tous les secteurs de la vie. Elle est absolument indispensable, d'autant plus que chaque Congolais appartient nécessairement à une tribu ; qu'il a subi et continue à subir à des degrés divers des influences tribalistes. Cette lutte exige, entre autres, des efforts non seulement incessants, mais aussi tenaces et de longue durée, car elle est à la fois la condition et le fruit des victoires des

Congolais contre l'impérialisme, le néocolonialisme et le sous-développement.

Bien que difficile et longue, la lutte contre le tribalisme est très importante, si les Congolais décident fermement de la mener et de la poursuivre inlassablement conformément aux justes principes, notamment à ceux évoqués dans le corps de ce travail.

Ainsi, comme pédagogie du changement, nous recommandons le patriotisme. Dès lors, la démarche préventive pour endiguer ce fléau consisterait à former et éduquer la population congolaise à l'esprit civique. C'est la stratégie qui peut garantir l'unité, la justice, la paix, en un mot, le développement du Congo.

C'est vers ce point que tous les efforts devraient être convergés en vue de faire affranchir tous et chacun de la tutelle ethnique séparatiste nuisible à l'unité nationale.

Bibliographie

- Constitution de la République Démocratique du Congo (2006, février 18).
- CODEP. (1999, octobre 29). Déclaration du Collectif de l'Opposition Démocratie Plurielle (CODEP) tenue à Kinshasa.
- CRISP (1965). Les cahiers de Gamboma. Instructions politiques et militaires des partisans congolais (1964-1965). Dans *Travaux Africains. Dossier documentaire (3)*. Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques – CRISP.
- Kalele-Ka-Bila (1984). *Le FMI et la situation sociale au Zaïre « Basusu na bisengo, Basusu na mawa »*, éd. Labossa, Lubumbashi, 1984
- Kimpianga, M. (1998). *Pour une cartographie africaine repensée : pistes et réflexions*. Presse de l'Université de Luozi.
- Malemba Nsakila, G. (2023). *L'identité post-tribale au Congo-Kinshasa*. Kinshasa : M.E.S.
- Mbiye, L. (2021). De la tribu à la nouvelle tribu. Réflexion pour une génération sans tribalisme. *LASK*, Numéro spécial, Juin 2021.
- Mpiana Tshitenge Wa Masengu. (2014-2015). Nationalisme, exclusion et crises politiques. *Annal de la FSSAP*, Vol., n°3 et 4, PUK, Kinshasa.
- Mukaba, M. (2012). *Civisme et développement*. Kinshasa : Ciedos.
- Mukaba, M. (2014). *Manuel d'éducation à la citoyenneté*. Kinshasa : Ciedos.
- Mwabila, M. (2010). *Devoir de mémoire et conscience critique en RDC*. Kinshasa : Éditions Universitaires Africaines.
- Obotela Rashidi, N. (2018). Ethnicité et régionalisme comme base sociale dans le jeu politique en RDC Dans Kankwenda Mbaya, J. (dir.), *Le degré zéro de la dynamique politique en République Démocratique du Congo 1960*. (pp. 109-146). ICREDES.

- Onana, C. (2023). *Holocauste au Congo : l'omerta de la communauté internationale, la France complice?* Paris : Ed. L'artilleur.
- Shomba, K. (2014). Vellétés ethniques souverainistes et fragmentation de l'unité nationale en République Démocratique du Congo. *Les Annales de la Faculté des sciences sociales, Administratives et politiques*, Vol., n°3 et 4, PUK.
- Ziegler, J. (1978). *Main basse sur l'Afrique*. éd. Du seuil

**L'infertilité dans les couples hétérosexuels à Kinshasa :
gestion dans les rapports sociaux des sexes**

par Gauthier Musenge Mwanza

Résumé

Cet article porte sur la « gestion » et le « traitement » de l'infertilité des couples hétérosexuels dans la société kinoise ; des couples qui, avant de constater des difficultés à concevoir, semblaient réunir toutes les conditions biologiques et sociales d'une entrée en parentalité « dans les normes ». Mais avec le temps, l'échec du projet de grossesse les place hors des normes psychosociales de la procréation, d'entrée en parentalité et de genre.

Les enquêtes menées à Kinshasa montrent que la gestion intime, sociale et médicale des premières années d'infertilité fait apparaître une nette tendance pour les femmes victimes à multiplier les actions de toute nature pour accélérer la concrétisation du projet de grossesse et surtout pour se conformer aux normes sociales. Par contre, pour les hommes, l'expérience de l'infertilité et, en particulier, de l'infertilité masculine, est nettement taboue et donc peu dicible.

Mots-clés : normes sociales, infertilité, genre, parentalité, procréation

Introduction

Attitudes des couples face à leur infertilité

Les recherches sur l'assistance médicale à la procréation ont montré que, bien qu'ouvrant de nouvelles perspectives, les pratiques et les représentations qui lui sont liées peuvent également entretenir, voire accentuer, les normes sociales dominantes de la procréation, de la parentalité et de genre (Ferrand, 2004 ; Löwy, 2005 ; Pulman, 2010 ; Rouch, 2011 ; Tain, 2003 ; Thompson, 2005). En République Démocratique du Congo, elles sont particulièrement révélatrices de la norme procréative, entendue comme les conditions socialement définies pour avoir un enfant.

Trente ans après la naissance d'Amandine, le 24 février 1982, premier bébé-éprouvette né sur le territoire français, les conditions d'accès aux techniques médicales pour les hommes et les femmes souhaitant devenir parents y sont particulièrement restrictives : ces techniques restent une assistance technique et thérapeutique, proposée aux couples hétérosexuels en mal de grossesse, sous conditions et strictement encadrées (Rozée, 2011). Cette stratégie, n'autorisant l'accès aux techniques procréatives qu'aux situations d'infertilité¹ relevant d'un dysfonctionnement biologique au sein d'un couple hétérosexuel, exclut les autres cas appelés « cas de convenance » et considérés comme non légitimes, alors que, dans d'autres pays, ces techniques sont proposées à un public plus large (Grossi et al., 2003 ; Löwy, 2006).

Dans ces conditions, seuls deux groupes pourront ou non avoir accès à l'assistance médicale à la procréation : le groupe des personnes considérées comme « non aptes aux traitements » (personnes à revenu modeste) et celui considéré comme « apte aux traitements » et les pratiques du corps médical (Tain, 2005). Les

¹L'infertilité désigne « des atteintes éventuellement réversibles qui diminuent considérablement la fécondité sans pour autant la réduire à néant » (Mehl, 2008 : 16).

personnes considérées comme « non aptes aux traitements », exclues de l'assistance médicale à la procréation, se voient contraintes de trouver des solutions alternatives². Les personnes « aptes aux traitements », les couples infertiles³ qui font l'objet de l'étude en cours, vont quant à eux avoir à « gérer », personnellement et socialement, un parcours en infertilité, selon des contraintes normatives particulièrement fortes.

L'encadrement légal et médical de l'assistance médicale à la procréation exprime et entretient l'hétéronormativité reproductive et bioconjugale : la prééminence accordée à la filiation « biologique », l'injonction à avoir des enfants et, surtout, à les concevoir au sein d'un couple hétérosexuel.

Par ailleurs, ces techniques se comprennent dans le prolongement du système de planification des naissances (Leridon et al., 2002 ; Régnier-Loilier, 2007) qui repose sur une contraception fortement médicalisée, prise en charge au quotidien par les femmes (Oudshoorn, 1999). L'utilisation de ces méthodes pour éviter une grossesse prépare les hommes et les femmes à la programmation de la grossesse, supposée survenir à l'arrêt du moyen de contraception, lorsque les deux membres du couple sont « prêts ensemble » (Mazuy, 2009). Mais ces derniers envisagent peu de se trouver confrontés à une situation d'échec du projet de grossesse. En cas de difficultés à concevoir, l'assistance médicale à la procréation apparaît comme la solution la plus souhaitable et envisagée, à la fois dans le discours collectif et par une politique incitative, via la prise en charge médicale intégrale (dans la limite d'insémination artificielle).

²L'insémination artisanale, la co-parentalité ou encore le « tourisme procréatif », du fait d'un accès plus large, plus rapide, moins strict à l'assistance médicale dans certains pays.

³Nous utilisons, tout au long de cet article, la notion de « couple infertile » plutôt que de parler d'« hommes infertiles » ou encore moins de « femmes infertiles » : c'est sur les tentatives de grossesse non abouties au sein d'un couple que nous avons focalisé notre recherche.

Bien qu'informés par les médecins ou les médias des faibles taux de réussite de l'assistance médicale à la procréation, les couples infertiles s'engagent prioritairement vers une solution médicale pour concevoir un enfant plutôt que vers l'adoption ou le renoncement à leur projet d'enfant (Mazuy et Rozée, 2009). Ils vivent mal les périodes d'attente, les échecs parfois répétés, et c'est encore plus fortement lorsqu'il n'y a pas d'enfant au final.

C'est sur cette expérience de l'échec rencontré par les couples hétérosexuels « aptes aux traitements », les plaçant en dehors de la norme procréative et de genre alors qu'ils répondaient jusque-là aux critères d'une « bonne » entrée en parentalité, que porte notre analyse. Nous le lisons comme un échec de « performance » et de « performativité », entendue à la fois comme la performance des corps reproducteurs (qui « n'obéissent » plus), mais surtout comme une mise à l'épreuve des rôles de genre (Butler, 2005), en l'occurrence l'injonction à porter un enfant et à devenir mère pour la femme et l'injonction à féconder sa partenaire pour l'homme. S'engage alors pour ce type de couple une série de confrontations à cet échec dans les sphères familiale et amicale, professionnelle et médicale, mais aussi au sein de leur propre sphère intime et conjugale.

Approche méthodologique

Cet article analyse l'entrée en infertilité sur ces terrains multiples où les deux membres du couple vont avoir à jouer le jeu de la « performance » des corps et, surtout, de la performativité liée au genre : interactions avec les médecins, avec les pairs, avec la famille, autant de terrains où cet échec va devoir être « géré ». Il s'emploie à cerner les conditions de circulation de la parole autour de cette expérience vécue par des couples hétérosexuels en situation d'infertilité (forme, contenu, non-dits) ; parole recueillie principalement auprès de femmes, mais aussi auprès de leur partenaire interrogé conjointement, et auprès d'hommes en couple infertile ayant accepté de répondre seuls à l'invitation d'entretien.

Des supports scientifiques ou médiatiques traitant de l'infertilité pour illustrer les données et les analyses ont été également mobilisés. La focale est mise sur la gestion sociale, médicale et intime des premières années d'infertilité du couple lors d'un projet de grossesse (échec du projet de grossesse, premiers examens, puis engagement dans des traitements plus ou moins invasifs, sous l'impulsion des médecins et/ou des personnes elles-mêmes). Ces premières années sont des années particulièrement révélatrices des normes dominantes et des stratégies mises en place par les couples pour pallier l'échec de grossesse.

L'enquête de terrain a été réalisée de juillet 2022 à mars 2023 auprès d'un échantillon de treize femmes vivant à Kinshasa, en couple avec un homme, recherchant une grossesse ou n'utilisant pas de moyen de contraception. Certains des conjoints des femmes interrogées ont également répondu à un questionnaire court. Les avantages de ce mode de recrutement étaient d'une part d'interroger des couples qui pouvaient, quelques mois plus tard, au moment d'un entretien qualitatif, attendre un enfant ou en avoir adopté un, ou encore avoir choisi de médicaliser ou non leur infertilité. Et d'autre part, de sélectionner des situations plurielles qui auraient sans doute été moins diversifiées s'ils avaient été « recrutés » via leurs centres d'assistance médicale à la procréation.

Il a permis par ailleurs de contacter des couples dans leurs premières années d'infertilité, au moment précis du basculement entre recherche de grossesse et échec, pour des couples se considérant jusqu'alors dans la norme. Une des limites à ce mode de recrutement consiste en son effet de filtre. Seules les personnes ayant répondu aux questionnaires et donné leur accord pour un entretien ont pu être interrogées.

La base de sondage, comprenant plus de femmes, les a davantage mobilisées : ce qui a réduit la participation des hommes. Au final, vingt entretiens compréhensifs ont été réalisés auprès de

neuf femmes présentes seules à l'entretien, de quatre couples et de trois hommes. Tous les couples étaient en recherche de grossesse d'une durée allant d'un an à dix-sept ans⁴. Les femmes interrogées étaient âgées de 27 à 45 ans et les hommes de 32 à 60 ans. L'échantillon comprenait des catégories sociales et professionnelles moyennes et, dans une moindre mesure, des catégories moins favorisées.

Plusieurs mois après l'enquête, une majorité de ces couples avait commencé des démarches médicales ; certains avaient abandonné ou interrompu leurs démarches médicales, un seul couple avait recouru à l'adoption et trois couples attendaient un enfant.

Traitement médiatique, médical et intime de l'infertilité : causes "extérieures" des hommes et responsabilité "personnelle" des femmes

L'infertilité sur la scène publique

A travers la sphère médicale mondiale, les praticiens (médecins, gynécologues, urologues, andrologues, généticiens, psychothérapeutes, etc.) ont occupé, depuis les années, une place centrale dans le traitement et la diffusion de l'information relative à l'infertilité. L'assistance médicale à la procréation s'est banalisée et les enfants issus d'une aide médicale à la procréation (allant de la stimulation ovarienne aux techniques plus lourdes) sont de plus en plus nombreux : un à deux enfants par classe en écoles élémentaires (de La Rochebrochard, 2008). Il est, par ailleurs, scientifiquement établi que les hommes, aussi bien que les femmes, sont responsables des problèmes de fertilité dans le couple (de La Rochebrochard, 2001). Peu à peu, la notion de "femmes infertiles" a perdu du terrain

⁴ La plupart des enquêtées étaient en début de traitement d'infertilité. Les résultats de cet article reposent sur 23 entretiens : durée d'infertilité inférieure à huit années.

et, dans les protocoles d'assistance médicale à la procréation, les dossiers médicaux commencent à y intégrer le nom des hommes.

Cependant, les messages portant sur la fertilité, véhiculés par le monde médical et repris par les médias, ciblent encore principalement les femmes. Il s'agit le plus souvent de messages d'alerte quant à leur âge, tels que : “Envie de bébé, n'attendez pas !”, de messages psychologisants, mais aussi hygiénistes. Ils visent à rappeler aux femmes l'optimisation de leurs “performances” de génitrices et de gestatrices : on leur conseille la “zen attitude”, la détente, le sport, la sobriété ou les médecines parallèles. Le traitement de l'information relative à la fertilité des hommes est moins visible, moins systématique, et renvoie souvent à la notion de “qualité” à travers les débats actuels autour de la baisse de la qualité du sperme. Si la notion “d'hommes infertiles” a fait couler beaucoup moins d'encre que celle de “femmes infertiles”, les débats relatifs à la qualité du sperme sont, à l'heure actuelle, largement médiatisés. Les sciences “dures” sont fortement mobilisées avec la diffusion de résultats de recherches (Slama et al., 2012) documentant cette baisse de la qualité du sperme du fait de nombreux perturbateurs endocriniens présents dans l'environnement et dans l'alimentation, qui participeraient à la baisse de la fertilité humaine actuellement étudiée⁵.

Le traitement médiatique de l'infertilité va très souvent dans le sens d'une psychologisation et d'une responsabilisation pour les femmes, alors qu'il met en avant des causes environnementales, extérieures, pour les hommes. Si la mise au jour de l'existence de l'infertilité des hommes a établi le partage des responsabilités au sein du couple (Thonneau et al., 1991), le développement des traitements médicaux de l'infertilité des hommes par fécondation in vitro avec injection intra-cytoplasmique de spermatozoïdes⁶ a deux

⁵Voir, par exemple, un article documenté paru dans le numéro 258 de la revue Sciences et Vie : « Fertilité : la menace chimique ».

⁶ Technique qui consiste à prendre un unique spermatozoïde et à le faire pénétrer dans l'ovocyte à l'aide d'une micropipette.

conséquences majeures sur les parcours en infertilité des couples. Tout d'abord, cette technique entretient les manipulations du corps des femmes puisqu'il s'agit d'une fécondation *in vitro* dont les protocoles médicaux sont particulièrement lourds. Ensuite, elle entretient la priorité accordée à la filiation "biologique" des deux parents puisqu'elle est nettement plus utilisée que l'insémination artificielle avec un sperme de donneur (intervention médicale beaucoup moins lourde pour les femmes puisqu'elle ne requiert pas de ponction d'ovocyte et donc pas d'acte chirurgical).

Une infertilité masculine encore taboue

Les observations de terrain local témoignent d'un fort tabou de l'infertilité des hommes. Alors qu'une majorité des femmes contactées ont accepté assez spontanément d'être interrogées, les hommes, par contre, ont été peu enclins à répondre et encore moins à répondre seuls. Nombreux sont ceux qui ont refusé de nous rencontrer : sur les quatorze hommes sollicités pour un entretien, seuls sept ont accepté et, parmi eux, deux sont venus accompagnés de leur conjointe au rendez-vous. Parmi les dix-neuf femmes contactées, six femmes ont refusé l'entretien ou n'ont pas donné suite à notre demande. Il y a sans doute ici un effet du protocole de recrutement des enquêté(e)s. Il semble bien que les femmes interrogées aient perçu plus d'enjeux que les hommes dans leur participation à cette phase qualitative, pour laquelle elles s'étaient déjà fortement impliquées. L'entretien en face à face a constitué pour elles une façon de terminer et une opportunité de témoigner plus ouvertement sur leur propre vécu de cette expérience d'infertilité que par des réponses à des questions fermées.

Au-delà d'un effet du protocole, cette difficulté de recruter des hommes et leur tendance à être accompagnés de leur compagne lors de l'entretien font observer des expériences intimes vécues principalement via le corps des femmes. La circulation de la parole en dehors de la sphère intime, pour les hommes, est peut-être encore

plus difficile avec une enquêtrice. La dimension taboue de l'infertilité des hommes s'exprime également à travers leurs propos lors des entretiens. Il n'est pas rare que le couple confie ne pas avoir explicité à l'entourage les causes de leurs problèmes de fertilité, particulièrement en cas d'infertilité masculine ou des deux membres du couple. Les hommes déclarent s'étendre peu sur la question quand ils sont questionnés en public. Lors de l'entretien, il leur arrive même de dénier leur propre infertilité ou hypofertilité. Un répondant, interrogé seul, explique dans le même sens qu'ils ont « mis deux ans » (avant d'avoir leur premier enfant), « ça va encore, ça arrive à beaucoup de femmes », dit-il, alors que lui-même a des spermatozoïdes peu mobiles, signes d'hypofertilité.

Un champ lexical et une mise en mots genrés

Lors de l'entretien, la description, les intonations et les expressions utilisées par les hommes étaient assez différentes de celles des femmes. Ils déroulaient des discours moins détaillés que ceux des femmes (utilisant des dates et décrivant les procédures). Une différence qui peut s'expliquer par le fait qu'ils ne participent pas directement aux procédures quotidiennes et répétitives des traitements d'assistance médicale à la procréation. Mais leurs discours apparaissaient encore plus pragmatiques et nettement moins chargés d'émotions que ceux des femmes. Ils tendaient à livrer des récits très factuels quand leurs conjointes faisaient référence à des événements lointains, puisés dans leur vie passée et parfois sans lien direct (si ce n'est pour elles-mêmes) avec une infertilité.

Les hommes interrogés seuls ou en couple ont aussi souvent utilisé l'humour pour raconter leur histoire, registre de locution qu'aucune des femmes rencontrées n'a mobilisé. Les femmes employaient plutôt un champ du vocabulaire relatif à la souffrance quand les hommes s'employaient à tourner en dérision leur infertilité.

A ce sujet, la discussion avec une dame de 35 ans et un monsieur de 44 ans est éloquente. Le jour de l'entretien, le couple venait d'apprendre, après un séjour de soins de santé en Israël, que la fécondation in vitro n'a pas réussi, et qu'aucun embryon n'a pu être congelé (le problème d'infertilité se situe au niveau de l'homme qui a des spermatozoïdes anormaux). Face au regret de la dame, le monsieur, qui laisse moins transparaître son état d'esprit, tourne la situation en dérision :

- Monsieur : Sur les quatre (cellules embryonnaires), il y en a deux qui n'ont pas pris et deux sont morts ... peut-être une panne de congélateur ? ...
- Madame : ... j'ai fait une prise de sang et je suis allée chercher les résultats. Mais je le savais avant d'aller chercher les résultats parce que j'ai eu mes règles ce matin. Quand je suis allée chercher mes résultats, je le savais ... j'étais un peu préparée, du coup ... (Quant aux cellules embryonnaires congelées) je l'ai su en même temps, parce qu'on a reçu aussi. ...
- Monsieur : Un courrier ... oui, oui la totale
- Madame : Oui, on a tout eu ce matin.
- Monsieur : D'ici à ce que notre compte bancaire soit bloqué, maintenant tu as la clé de la maison ?''

De même, un monsieur de 42 ans explique avec humour qu'il a « 0,002 % de chances .» de concevoir un enfant par relations sexuelles : « Autant dire que j'aurais pu économiser pas mal de préservatifs Et ma chérie aurait pu économiser pas mal de budget aussi sur la pilule ... Vous imaginez, j'aurais pu m'acheter une moto avec tout ce qu'on a dépensé ! »

Bien que peu d'hommes aient été interrogés, le constat est que les femmes n'ont à aucun moment eu recours à l'humour pour parler des difficultés à concevoir rencontrées par le couple. L'expérience de l'infertilité par les hommes (d'autant plus quand ils sont responsables

de l'infertilité du couple, comme dans les deux derniers exemples) serait moins dicible, la mise en mots de cette expérience étant en partie conditionnée par les constructions sociales des attributs allocutifs féminins et masculins (Cresson, 2006). Ces différences entretiennent la dimension taboue de l'infertilité masculine du couple.

Autre illustration de ces différentes formes d'expression genrées : les nombreux forums de discussion qui permettent d'échanger sur les expériences de l'infertilité et de l'assistance médicale à la procréation sont mobilisés principalement par des femmes.

Des partenaires épargnés

Les hommes se décrivent peu et sont rarement décrits par leur partenaire comme acteurs de la recherche de grossesse : ils s'impliquent peu et sont mis à distance des prises quotidiennes de température. L'argument avancé par les femmes pour ne pas informer systématiquement leur conjoint de la date d'ovulation estimée est la volonté de le préserver et de ne pas entrer dans une procédure purement technique et mécanique, alors que, paradoxalement, elles sont, pour leur part, dans un processus de sexualité programmée.

Une répondante de 31 ans, en recherche de grossesse depuis deux ans, explique : « Je sais que des fois il faudrait que je lui en parle suffisamment pour qu'il soit au courant et à la fois pour l'impliquer... Un homme est aussi assez réceptif à ce genre de chose donc ».

Ainsi, dès les premiers stades de la recherche de grossesse, sous couvert d'une protection du conjoint, une certaine mise à l'écart des hommes est entretenue. Cette gestion féminine du projet de grossesse se poursuit lorsque la grossesse ne vient pas et que le couple décide de faire intervenir la sphère médicale, lors de la prise des premiers rendez-vous. Face à une recherche de grossesse

infructueuse ou suite à des fausses couches, les couples décident de consulter un spécialiste, soit le plus souvent le gynécologue habituel. Dans les parcours analysés, les femmes sont encore fréquemment les premières soupçonnées d'une hypofertilité ou d'une infertilité et les premières concernées par les examens préconisés.

Un répondant tente d'avoir un premier enfant depuis deux ans et un autre (36 ans, entrepreneur) qui déclare que son couple essaie depuis quatre ans⁷, déclarent chacun que le problème d'infertilité vient de lui ; le second dit qu'il s'est fait opérer mais l'intervention n'a donné aucun résultat sur la fertilité du couple. Il raconte :

Ma femme avait, en fait, une gynécologue qui lui avait laissé entendre à un moment qu'il y avait peut-être des petits soucis par rapport à elle ... donc, elle a voulu contrôler assez vite, au bout de même pas un an, en fait, ... on a contrôlé assez vite et il s'est avéré qu'en fait les soucis venaient plus de moi . Mon épouse a expliqué que sa gynécologue a eu l'intelligence de préconiser des examens aux deux membres du couple : « Et au bout d'un an, ma gynécologue m'a dit "mais, c'est quand même étrange", elle a demandé des tests, et elle a eu l'intelligence de dire, qu'avant de torturer complètement la femme, à qui on reproche très souvent d'être en incapacité : "J'ai fait les tests très basiques." sanguins, écho, enfin, vraiment des choses pas trop invasives et pas trop douloureuses et, en même temps, tout de suite, elle a fait faire un test à mon mari ».

Spermogramme versus multiplication des démarches féminines

Les hommes ne consultent généralement pas spontanément ni tout de suite, remettant à plus tard les examens nécessaires, qu'il

⁷Les deux membres du couple ont été interrogés séparément

s'agisse des premiers examens ou des démarches pour les protocoles d'assistance médicale à la procréation. Ces démarches consistent notamment en une phase de recueil de sperme, par masturbation, pour établir le spermogramme, ou d'une insémination artificielle ou encore d'une fécondation in vitro.

Un couple essaie d'avoir un premier enfant depuis quatre ans. La femme a des ovaires polykystiques qui seraient à l'origine de leurs problèmes de fertilité. Le couple a déjà fait des examens mais, à la demande des médecins, ils doivent tous deux refaire des tests pour actualiser leur dossier médical. Le mari est réticent à l'idée de refaire un spermogramme qui, pourtant, permettrait de commencer des procédures pour une fécondation in vitro. La femme explique qu'elle attend avec impatience que son mari se décide, mais elle comprend et excuse son hésitation, car le premier spermogramme a été pour lui une véritable « galère » :

Lui, non, je pense qu'il ne veut pas aller faire le spermogramme. Ça a été une très mauvaise expérience pour lui. Il croyait qu'il allait être tout au fond de la salle, pouvoir faire ça sans que personne ne sache dans quelle salle il était, mais en fait, il était dans la salle d'attente, on est rentrés tous les deux... Il s'est dit « mon Dieu, qu'est-ce qu'elle me fait faire ?! » ... Ah, il a trouvé que ce n'était pas naturel, il aurait préféré faire ça à la maison... Pensant que ça allait très bien se passer, le lieu... Oh non, ça l'a stressé à fond... Ça a été une horreur. Psychologiquement pour lui, ça a été une très mauvaise expérience.

Le spermogramme constitue, pour les hommes, une étape déterminante qui va potentiellement mettre au jour un problème relatif à leur propre fertilité. Il est souvent mis en doute dès que le médecin envisage une procédure d'évaluation (Giami et al., 2008). C'est aussi l'étape qui va les engager dans la paternité. Ainsi, lorsque

des doutes relatifs à leur fertilité sont avancés par leur conjointe ou par le ou la gynécologue, ou lorsqu'eux-mêmes craignent d'avoir plusieurs enfants (la fécondation *in vitro* conduisant parfois à des grossesses multiples en cas de réimplantation de deux embryons). Leur passivité face au spermogramme constitue une manière de gérer ces doutes ou de différer leur projet parental.

La passivité des hommes dans les traitements et la prise en charge médicale de l'infertilité du couple est causée aussi par les praticiens qui persistent à évaluer d'abord l'appareil reproducteur des femmes puis à examiner celui des conjoints. Par ailleurs, la « mise en scène » du recueil de sperme par les protocoles biomédicaux entretient un flou à travers, notamment, une insuffisance d'informations (on parle de « spermogramme » sans préciser que le sperme sera recueilli via la masturbation). Il en résulte un sentiment de malaise devant les multiples intervenants (patients, personnel médical), une dimension érotique perçue comme non compatible avec le caractère médical et donc prise en compte de différentes manières très aléatoire selon les équipes médicales, etc.

La rareté des travaux en sciences sociales sur ces dimensions, mais aussi la prise en charge afférente, considérée insatisfaisante lors des protocoles médicaux, entretiennent ainsi la dimension taboue de l'infertilité masculine, tout comme la mise à distance des hommes dans les questions de santé reproductive (Giami et al., 2008).

Contrairement à cette tendance des hommes à « laisser traîner », qui prend des dimensions variées, les femmes multiplient souvent les démarches pour la réussite de leurs projets de grossesse. Seules les femmes mères semblent moins impliquées dans cette optimisation du projet et ont tendance à « laisser faire le temps ». La volonté de favoriser au maximum leurs chances d'être enceintes ou de réussite de leurs traitements s'observe notamment à travers le recours très fréquent aux médecines parallèles et à une « philosophie du bien-être », par acupuncture, homéopathie, rhumatologie et

psychologie, qui constitue en fait une façon de rendre performant le rôle d'actrice du projet parental, en faisant « des choses pour que ça fonctionne ».

Dans ce sens, une répondante raconte comment elle essaie de se prendre en main : « aussi peut-être pour... en essayant de ne pas être... passive. ... Plutôt être active ... Vous voyez, je vais voir l'homéopathe-acupuncteur... ». Ces multiples actions montrent également qu'elles se sentent particulièrement responsables de la situation d'infertilité. En effet, les femmes déclarent très souvent être persuadées que l'infertilité est due à leur histoire personnelle et familiale, ou encore à leur état d'esprit du moment.

Les femmes interrogées ont intériorisé les normes de genre à travers lesquelles elles sont socialement désignées comme responsables de la procréation. Cette contrainte normative assignée aux femmes est analysée dans l'article de Nelly Oudshoorn sur la contraception (1999). On retrouve cette même contrainte dans le projet procréatif et parental des couples infertiles. On observe ainsi une certaine intériorisation de la « prévalence idéologique de la responsabilité féminine dans la stérilité » (Héritier, 1996 : 253), partagée par le sens commun mais également par la médecine (Giami et al., 2008), même si les choses commencent à changer. Beaucoup de femmes interrogées cherchent des explications non médicales, d'ordre principalement psychologique et théologique, justifiant l'infertilité du couple, avant même de mettre en doute leur propre fertilité biologique, et encore moins celle de leur conjoint. En guise d'exemple, une répondante a affirmé qu'elle a l'impression que son état psychologique agit sur son cycle menstruel, ce qui pourrait expliquer l'infertilité de son couple. Pour se relaxer, elle consulte un acupuncteur.

De manière encore plus nette, de leurs récits ressort la conviction que l'infertilité du couple résulte de leur propre trajectoire : expériences traumatiques vécues pendant l'enfance, rejet

de la maternité par leur mère, proches atteints de maladies graves et incurables. Ces trajectoires, qu'elles estiment, à l'aune de l'infertilité du couple, particulières, auraient créé chez elles un blocage psychologique qui ne leur donne pas accès à la grossesse et au projet de maternité.

Dans ce cadre psychologique, une autre répondante de 34 ans, en recherche de grossesse depuis quatre ans, a expliqué l'infertilité de son couple par un blocage psychologique dû aux agressions sexuelles dont elle a été victime lors de son enfance. Elle dit :

Cette histoire-là me ramenait toujours à mon corps de petite fille ... que ce soit dans les rapports amoureux ou dans la projection en tant que mère, et donc j'avais énormément de mal à me projeter en tant que mère, et je ne me sentais pas entre guillemets... assez propre, c'est toujours pareil, pour devenir mère.

Les explications recherchées, ainsi que le recours aux médecines parallèles, contribuent selon elles à « débloquer » la situation, comme le décrit une autre répondante de 31 ans, enceinte de 5 mois :

Le blocage, il était vraiment de mon côté ... C'était logique aussi, vu mon histoire familiale, c'était logique que je fasse un blocage. ... Suite à la psychothérapie, l'homéopathie, l'ostéopathie, tout s'est débloqué. Là, c'est devenu facile.

Ces explications apparaissent à la fois comme un moteur de déculpabilisation (se rassurer sur son potentiel fécond), autant que de culpabilisation/responsabilisation : alors que les femmes cherchent dans leur histoire personnelle des explications à cette infertilité, les hommes rencontrés ne témoignent pas pour la plupart d'une telle introspection, et peu d'un recours aux médecines parallèles.

Même s'il existe un problème au niveau de l'homme, la femme a naturellement la responsabilité d'assurer la grossesse comme l'explique une répondante. Une fois enceinte, elle se sentira investie d'une mission : garder la cellule embryonnaire. Le cas échéant, elle portera la culpabilité de ne pas y être arrivée. En effet, « Bon, le problème est généré par lui, mais après, moi, j'ai toute la responsabilité de réussir, d'être dans de bonnes conditions et s'il n'y arrive pas, moi aussi, je le vis comme une culpabilité ».

Tel est l'avis aussi d'une répondante de 34 ans, enceinte après une deuxième fécondation in vitro, mais dont la grossesse s'est soldée par une fausse-couche : « ça a fonctionné sur moi », alors que, paradoxalement, les difficultés rencontrées par le couple proviennent des spermatozoïdes anormaux de son conjoint.

On constate ainsi des asymétries de genre qui se font écho dans la sphère publique ou privée, qui innocentent les hommes et responsabilisent les femmes. Elles conduisent les femmes à multiplier les actions pour optimiser le projet de grossesse et à chercher, de façon introspective, des explications quant à l'infertilité du couple qui permettraient de rendre plus performant leur corps reproducteur. Loin d'atténuer les asymétries de genre liées aux représentations sociales de la reproduction, les réactions des divers protagonistes lors de l'entrée des couples dans un parcours d'infertilité viennent, au contraire, les renforcer, laissant une faible place aux éventuelles stratégies de résistance.

La résonance sociale de l'infertilité et les parcours envisagés : asymétrie de genre et différences de classe

Un devoir social de maternité renforcé et déplacé

Les questions relatives à l'infertilité du couple sont synonymes de stigmatisation et de marginalisation pour les femmes. Le fait de ne pas avoir d'enfant les disqualifie en société, lors de leur

interaction avec autrui (Goffman, 1975). Si la reconnaissance sociale des hommes passe le plus souvent par leur réussite professionnelle et matérielle, celle des femmes passe par la maternité pour les femmes (Fine, 2001). Les femmes de couples infertiles ne répondent donc pas à l'une des principales contraintes normatives associées à leur sexe mais davantage à leur âge et à leur situation conjugale.

Les femmes se définissent elles-mêmes comme déviantes par rapport au « normal », qui est de faire des enfants. Une répondante explique que, avant d'être enceinte, on lui demandait quand leur couple, en union depuis 11 ans, comptait mettre en route une grossesse : « Voilà, donc autour de nous, quand même, il y a pas mal de bébés, tout ça. Donc, à un certain moment, les gens vous posent automatiquement la question “Bon, et vous, vous vous y mettez quand ? ” »

De même, une autre répondante : « Parce que la question quand on se marie, c'est bon alors maintenant, quand est-ce que vous faites des enfants ? C'est la chose la plus naturelle, quoi. » Une répondante (40 ans) qui tente d'avoir un enfant depuis trois ans, explique qu'à une femme sans enfant, il manque quelque chose, elle ne remplit pas « sa fonction de femme », celle qui féconde, qui donne naissance ». Elle ajoute : « On ne va pas vous vendre un tube de colle qui ne colle pas, par exemple ... Donc, on ne va pas non plus vous présenter une femme qui ne peut pas avoir d'enfant ou qui aurait des difficultés à en avoir, surtout pas ... ». Les femmes ayant commencé à médicaliser leur infertilité sont sollicitées souvent dans les mêmes termes que celles qui ne sont pas dans un parcours d'assistance médicale à la procréation. Une répondante déclare, par exemple, que son entourage lui demande régulièrement « alors, ça y est, tu as fait la fécondation in vitro ? »

L'injonction initiale à la maternité naturelle et programmée se trouve donc déplacée, dans des termes équivalents, lorsque la recherche de grossesse est médicalisée : on retrouve, dans ces

discours, les attributs normatifs de genre qui associent corps de femmes, rôles féminins et maternité. Ces mécanismes peuvent expliquer notamment pourquoi les couples rencontrés ne se tournent pas davantage vers l'adoption. Concevoir un enfant doit cependant se réaliser dans des limites d'âge normatives, idéalement entre 25 et 35 ans (Bajos et Ferrand, 2006), intervalle d'âge qui concentre plus des deux tiers de la fécondité (Prioux et Mazuy, 2009) : ne pas être trop jeune, mais ne pas être trop âgée non plus pour des raisons biologiques (la fertilité diminue avec l'âge) mais surtout pour ne pas être une mère « âgée » (et donc hors norme). Les femmes du corpus ont souvent expliqué qu'elles avaient souhaité un enfant à partir de 30 ans et que, malgré les problèmes d'infertilité du couple, elles n'envisageaient pas d'être mères à l'approche de la quarantaine.

A propos de l'âge normatif, une répondante a expliqué qu'elle ne souhaitait pas d'enfant avant 30 ans et ce n'est qu'à partir de cet âge-ci qu'elle a arrêté la pilule. Elle connaissait son mari depuis sept ans à ce moment-là et « savait qu'il serait le futur père de (son) enfant ». De même, une autre répondante a raconté qu'elle envisageait d'être mère vers la trentaine. Étant donné les problèmes rencontrés, elle doit envisager une grossesse à un âge plus avancé mais elle ne veut pas pour autant « avoir un enfant après 38 ans ». Quant à une répondante de 29 ans, en recherche de grossesse depuis deux ans, elle a expliqué clairement que faire des enfants à 35-40 ans, « ce n'est pas bon ! Enfin, pour un homme en couple, c'est bon... Mais pour une femme... on commence un peu à vieillir, c'est ça ! »

Au-delà du biologique, grossesse et maternité sont socialement considérées comme peu compatibles avec la « vieillesse », contrairement à la paternité (Löwy, 2009). Mais, pour les femmes de couples infertiles en recherche de grossesse depuis plusieurs années et qui, à 40 ans, ne sont toujours pas mères, le plus important resterait pour elles d'avoir un enfant, déplaçant ainsi les critères normatifs précédemment fixés (Rozée, 2012). Ne pas réussir à concevoir dans un intervalle d'âge idéalisé est d'autant plus difficile

à accepter avec la contraception qui donne l'illusion de pouvoir programmer librement une grossesse après l'arrêt du contraceptif. Les couples et, en particulier, les femmes évoluent dans un univers de programmation des naissances. Ces dernières sont peu préparées aux échecs potentiels de cette planification, lorsque la grossesse tarde.

En illustration des cas d'illusion que les femmes ont de pouvoir programmer leurs grossesses après les premiers traitements médicaux, une répondante a témoigné :

Je trouve qu'on est vachement mal préparé par rapport aux échecs de non-grossesse. Parce qu'on est toujours dans cette espèce de projection « on va tomber enceinte » ..., dans cette perspective de réussite ... Donc ça ne peut que marcher ... Et je sais que, avant cette insémination, j'étais dans cet état d'esprit... Je fais ça, je fais ça, je fais ça et « ça va marcher ». Euh... et « ça doit marcher », même pas « ça va marcher », « ça doit marcher » parce que j'ai décidé que ça allait marcher. Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

L'échec de la programmation de la grossesse et l'entrée dans un parcours médicalisé sont décrits comme un handicap. Une répondante a qualifié l'ensemble des personnes ayant recours à l'assistance médicale à la procréation "les handicapés de la procréation". Ce handicap, qui tient au fait de ne pas pouvoir répondre à la contrainte normative de faire des enfants, est d'autant plus mal vécu qu'il est très fréquemment et régulièrement rappelé par l'entourage.

De la stigmatisation à l'auto-marginalisation des femmes

Lorsqu'elles n'ont pas d'enfant, les femmes interrogées racontent qu'elles sont "tout le temps" sollicitées concernant leur projet parental, et "par tout le monde". Une répondante (35 ans, en

recherche de grossesse depuis un an) explique que, lorsqu'elle prend du poids, ses collègues pensent tout de suite à une grossesse : « Tu t'es enrobée, tu es enceinte ! », « Non, non, juste voilà, deux, trois kilos en plus ». « Ça fait plus de deux ans qu'on me pose tous les ans la même question ».

Les hommes rencontrés se sont avérés nettement moins sollicités que leurs compagnes quant à leur projet d'enfant. Lorsque nous demandons à un répondant si son entourage lui pose des questions quant à ses projets parentaux, il répond : « les fois où on m'a demandé, j'ai dit que c'était en cours, voilà ». Sa compagne, nous a expliqué, pour sa part, qu'elle était très souvent sollicitée dans son entourage et, notamment, par ses amies qui ne comprenaient pas pourquoi elle n'avait pas d'enfant.

Les femmes du corpus qui n'ont pas d'enfant déclarent se sentir comme mises à l'écart, marginalisées et étiquetées comme « égoïstes » ou « anormales ». Une répondante explique :

C'est difficile aussi de trouver sa place ... Une femme qui décide ou qui n'arrive pas à avoir un enfant, c'est une femme qu'on... je pense, qu'on met un peu de côté ... Elle est un peu regardée bizarrement, je pense ... Les personnes qui n'ont pas d'enfant ..., c'est plutôt perçu peut-être comme quelqu'un ... peut-être un petit peu égoïste, qui veut vivre pour eux.

Les conversations entre collègues, ami(e)s, membres de la famille, concernent souvent les enfants et elles jugent difficile de s'immiscer ou d'intervenir dans ces discussions.

Les femmes du corpus expliquent qu'il est difficile pour elles de trouver une place parmi leurs pairs et ressentent une mise en marge de leur réseau relationnel (Régnier-Loilier, 2007).

Une répondante explique à cet égard que l'infertilité est vécue comme une « calamité sociale » (Mehl, 2008 : 15), essentiellement chez les femmes. Pour éviter cette stigmatisation, cet étiquetage, les femmes de couples infertiles se distancient elles-mêmes de leur entourage et réduisent les moments de sociabilité partagés avec des personnes qui sont dans la norme (personnes de leur âge, en couple avec enfants).

La « déviance » se transforme très vite en une marginalisation à laquelle elles contribuent. Une répondante explique : « Ce qui est dur pour moi en ce moment, c'est d'entendre mes amies par exemple dire : "j'suis enceinte"... Donc, là, je refuse de voir un couple parce qu'elle est enceinte... ». Quant à une autre répondante de 39 ans, en recherche de grossesse depuis trois ans, son discours met en exergue cette marginalisation à la fois subie et provoquée : « Je m'éloigne, parce que je trouve ça tellement injuste ... On se sent très seule, je me suis beaucoup isolée ». Le jugement des pairs est toutefois variable selon la position hiérarchique des femmes. Il diminue le niveau du stigmat. Un répondant a expliqué à ce sujet que, pour sa conjointe, ce « niveau hiérarchique ... fait qu'elle a peu de monde au-dessus d'elle. Et puis en dessous, les gens n'ont pas à lui demander ce genre de choses, donc voilà ». Cet exemple insinue que les femmes mieux placées dans la hiérarchie du travail subissent moins de pression sociale que les autres. Les outils qu'hommes et femmes mobilisent pour éloigner la stigmatisation sont donc assez différents et dépendent aussi de divers facteurs (qui est "responsable" de l'infertilité dans leur couple, quel est leur statut social, leur capital économique, etc.).

Travail reproductif et productif : un lien complexe et variable selon le statut social

Le parcours en assistance médicale à la procréation rythme fortement la vie du couple : loisirs, congés et vacances, et l'emploi du temps professionnel des femmes (Bachelot et al., 2008), engendrant

des tensions dans la sphère sociale et professionnelle (Hertzog, 2007 ; 2011). Dans notre étude, les femmes interrogées ont déclaré se rendre disponibles pour les procédures médicales, les traitements hormonaux, les examens et, le cas échéant, les interventions médicales (insémination, ponction d'ovocytes et/ou transfert d'embryon), leur rendant difficile la conciliation avec leur activité professionnelle. Une répondante nous explique que, pour le moment, elle a mis son projet familial entre parenthèses (elle a décidé d'arrêter les démarches médicales) : « Enceinte et travailler, ce n'est déjà pas facile, mais alors, en plus ... quand on doit faire tout ça, c'est encore plus difficile. Donc, ce n'est pas évident. Je ferais mieux d'être femme au foyer, je pense ». Elle réfléchit cependant à la possibilité d'arrêter de travailler pour se replonger dans ce projet. Selon elle, elle ne pourra plus concilier sa carrière, très prenante, et son investissement médical pour avoir un enfant. De plus, elle travaille dans un milieu sportif majoritairement masculin, décrit comme misogyne par son mari, et son supérieur lui a dit à plusieurs reprises « surtout, tu ne tombes pas enceinte », pour être sûr qu'elle ne s'absente pas pour un congé parental.

De la même façon, une répondante de 35 ans, en recherche de grossesse depuis 2 ans, attend pour commencer des démarches médicales plus lourdes car elle ne veut pas perdre le travail qu'elle vient d'obtenir. A l'inverse, une répondante de 42 ans, en recherche de grossesse depuis deux ans, a décidé de s'arrêter de travailler « parce que, vraiment, c'est très compliqué de gérer toutes ces inséminations ..., fécondations avec un travail ».

Des recherches ont montré que certaines femmes, les plus dotées socialement, finissent par valoriser l'échec de la maternité et par « inventer de nouveaux parcours plus égaux avec les hommes » (Tain, 2009). Décider d'abandonner le projet de grossesse leur permet de s'épanouir et de se valoriser à travers leurs activités professionnelles. Elles pourraient ainsi contribuer à l'émergence de figures féminines alternatives et donc à l'affaiblissement de

l'hétéronormativité bioconjugale reproductive. La plupart des femmes du corpus qui ne sont pas au stade de l'abandon du projet de grossesse, mais plutôt de son optimisation, n'imaginent pas une vie sans enfant et encore moins la possibilité d'être épanouies et heureuses sans être mère. Mais la forte mobilisation que sous-tendent les protocoles d'assistance médicale à la procréation oblige les femmes à se positionner à un moment ou un autre entre désir d'enfant et carrière professionnelle. Les femmes investies dans une activité professionnelle, par ailleurs valorisante, ont plus tendance à envisager un abandon du projet d'enfant dans un contexte de forte pression à concevoir, et à se sentir moins en échec que dans des situations où elles sont peu valorisées socialement.

Le capital social (relations personnelles) et économique (revenus) du couple joue lui aussi un rôle en rapport avec le projet parental. Pour les couples à fort capital économique disposant de larges réseaux, la prise en charge médicale peut, par exemple, être plus rapide (« quand on paye, on est mieux reçu, enfin, plus vite servi, c'est clair » déclare une répondante). Si on a difficilement l'argent, les rendez-vous sont plus tardifs et espacés, ce qui retarde d'autant plus le projet parental.

L'effet du statut social est donc complexe. Ce dernier peut jouer dans le sens d'un désinvestissement comme d'un plus fort investissement dans les parcours en assistance médicale à la procréation, ou d'une diversification de ces parcours, par la possibilité de trouver des solutions alternatives à l'étranger. Un répondant de 45 ans et un autre de 52 ans ont préféré réaliser leur parcours de fécondation in vitro en Belgique pour, selon eux, augmenter leur chance de réussite. Cependant, ce parcours transnational n'aurait pas été envisagé et envisageable sans leurs réseaux professionnels sur place, liés à leur position sociale, et de ressources économiques suffisantes. L'asymétrie de genre peut donc être renforcée, atténuée ou déplacée par des différences de classe qui ont un impact certain sur les parcours d'infertilité des couples.

Conclusion

Les premières années de parcours en infertilité qui ont fait l'objet de la présente étude chez les couples considérés par le monde médical comme "aptes au traitement" sont particulièrement révélatrices des normes sociales dominantes de la procréation, de l'entrée en parentalité et de genre. Les femmes interrogées étaient en conformité avec les normes procréatives et de genre lorsqu'elles géraient quotidiennement la contraception du couple ; mais la non-survenue d'une grossesse à l'arrêt de la méthode contraceptive les avait placées en dehors de ces normes. Il s'ensuit un surinvestissement des femmes pour accélérer la concrétisation du projet de grossesse et éviter la stigmatisation liée à la « déviance » que constitue le fait de ne pas avoir d'enfant. La différence de gestion individuelle et de mise en mots de l'infertilité conjugale reflète l'intériorisation des contraintes normatives de genre. Il s'exerce sur les femmes une forte pression sociale à concevoir de façon « naturelle » ou « technicisée » : l'injonction à la maternité est déplacée, mais devient pudique et parfois humoristique. Elle entoure le traitement social et médical de l'infertilité des hommes, encore fortement taboue dans la société congolaise. Ainsi, le recours à l'assistance médicale à la procréation, encadré par le corps médical et géré par les couples hétérosexuels eux-mêmes, désignés « aptes aux traitements », renforce les normes sociales de la procréation, de la parentalité et surtout de genre, et ainsi l'hétéronormativité reproductive et bioconjugale. Pourtant, les ressorts de l'assistance médicale à la procréation constituent pour les femmes l'opportunité de déplacer certaines contraintes normatives afférentes, en recourant à des techniques médicales leur permettant de concevoir seules, en couple à des âges plus avancés, en recourant à un (des) tiers donneur(s), ou en décidant de construire une vie sans enfant. La possibilité de se rendre à l'étranger pour bénéficier d'une prise en charge médicale peu accessible ou illégale contribue à la dynamique de pluralisation des normes sociales afférentes à la parentalité (Déchaux, 2009 ; Mazuy, 2006 ; Pulman, 2010). L'existence de telles

techniques médicales à l'étranger n'en renforce pas moins l'injonction des femmes à la maternité et la stigmatisation de celles qui, par choix ou non, restent sans enfant. Le paradoxe de l'assistance médicale à la procréation (ouverture et rigidification des normes) et l'asymétrie observée dans la gestion quotidienne de l'infertilité témoignent de mécanismes en œuvre encore fortement genrés. Un recul face à l'excessive psychologisation, à la naturalisation et à la responsabilisation féminine de l'infertilité, au tabou de l'infertilité masculine et au "traitement" intime, social, médical et médiatique, est nécessaire. Il inviterait, entre autres, les spécialistes de ces questions (au niveau législatif, médical et scientifique) à reconsidérer la place des hommes et à rappeler qu'en l'état actuel, l'assignation des femmes au travail reproductif se voit le plus souvent renforcée par les techniques d'assistance médicale à la procréation.

Bibliographie

- Bachelot, A., De Mouzon, J., & Adjiman, M. (2008). La fécondation in vitro : un parcours qui reste difficile. In E. de La Rochebrochard (dir.), *De la pilule au bébé éprouvette. Choix individuels ou stratégies médicales ?* (pp. 243-261). INED.
- Bajos, N., & Ferrand, M. (2006). L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative. *Sociétés Contemporaines*, (61), 91-117.
- Bozon, M. (2009). *Domaine et approches. Sociologie de la sexualité* (2ème éd.). Armand Colin.
- Bozon, M. (2018). *Pratique de l'amour. Le plaisir et l'inquiétude*. Paris : Edition de poche.
- Butler, J. (2005). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. Paris : La Découverte.
- Combessie, P. (dir.). (2017). *Corps en péril, corps miroir. Approches socio-anthropologiques*. Presses universitaires de Paris Nanterre.
- Cresson, G. (2006). Les hommes et l'IVG. *Sociétés Contemporaines*, (61), 41-64.
- de la Rochebrochard, E. (2001). Stérilité, fertilité : la part des hommes. *Population et Sociétés*, (371).
- Dodana, C., & Estran, J. (dirs.). (2019). *Genre et tradition(s). Regards sur l'Autre et sur Soi au XXème siècle*. Paris : L'Harmattan.
- Ferrand, M. (2004). *Féminin, Masculin*. La Découverte, coll. Repères.
- Fidolini, V. (2018). *La production de l'hétérosexualité. Sexualité et masculinité chez de jeunes marocains en Europe*. Toulouse : Presses universitaires du Midi.
- Fine, A. (2001). Maternité et identité féminine. In Y. Knibiehler (dir.), *Maternité, affaire privée, affaire publique* (pp. 61-76). Paris : Bayard.

- Gallot, F., & Pasquier, G. (2018). L'école à l'épreuve de la théorie du genre. *Cahiers du genre*, (65).
- Gardey, D., & Ville, M. (dirs.). (2018). *Les sciences du désir. La sexualité féminine, de la psychanalyse aux neurosciences*. Le Bord de l'Eau.
- Giami, A., Calderón-Velásquez, L., & Vasconcellos, D. (2008). Recueil de sperme infertile en laboratoire : pratique médicale ou sexuelle ? In E. de La Rochebrochard (dir.), *De la pilule au bébé éprouvette. Choix individuels ou stratégies médicales ?* (pp. 219-241). Paris : INED.
- Héritier, F. (1996). *Masculin – Féminin. La pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob.
- Hertzog, I. L. (2007). *Mises en scène et en mots de la stérilité féminine dans l'univers professionnel* [Mémoire de master]. Université de Caen Basse Normandie.
- Jaspard, M. (2017). *Sociologie des comportements sexuels* (4ème éd.). Paris : La Découverte.
- Jouannet, P. (2009). Procréer grâce au don de sperme : accueillir et transmettre sans gène. *Esprit*.
<http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=14832>
- Löwy, I. (2009). L'âge limite de la maternité : corps, biomédecine et politique. *Mouvements*, (59), 102-112.
- Löwy, I. (2006). La fabrication du naturel : l'assistance médicale à la procréation dans une perspective comparée. *Tumultes*, 1(26), 35-55.
- Löwy, I. (2005). L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité. *Légendes du monde* (pp. 141-171). Paris : La Dispute.
- Mazuy, M. (2006). *Être prête, être prêts ensemble ? Entrée en parentalité des hommes et des femmes en France* [Thèse de doctorat]. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Mazuy, M. (2009). Avoir un enfant : être prêts ensemble. *Revue des Sciences Sociales*, (41), 30-41.

- Mazuy, M., & Rozée, V. (2009). Etude du sentiment d'infertilité en France. *Union internationale pour l'étude scientifique de la population, 26ème Congrès International de la Population*, Marrakech, 27 septembre-2 octobre.
- Mehl, D. (2008). *Enfants du don. Procréation médicalement assistée : parents et enfants témoignent*. Paris : Robert Laffont.
- Mèmeteau, R. (2019). *Sex friends. Comment (bien) rater sa vie amoureuse à l'ère numérique*. Paris : La Découverte.
- Musenge Mwanza, G. (2022). Emergence des échanges sexuels monétarisés à Kinshasa. *Analyses sociales*, 263-278.
- Musenge Mwanza, G. (2020-2021). Université de Kinshasa : un marché matrimonial dans le milieu étudiant. *Analyses sociales*, numéro spécial, 259-281.
- Oudshoorn, N. (1999). Contraception masculine et querelles de genre. *Cahiers du Genre*, (25), 139-166.
- Pulman, B. (2010). *Mille et une façons de faire les enfants. La révolution des méthodes de procréation*. Paris : Calmann-Lévy.
- Ray, J. (1999). *Joies de l'amour. Les chemins du plaisir*. Paris : Le Grand Livre du Mois.
- Régnier-Loilier, A. (2007). *Avoir des enfants en France. Désirs et réalités*. Paris : INED.
- Rennes, J. (dir.). (2021). *Encyclopédie critique du genre : corps, sexualité, rapports sociaux*. Paris : La Découverte.
- Rozée V. (2012), Les transformations de la maternité en France à travers le recours au don d'ovocyte en Grèce, in Knibiehler Y., Arena F., Cid López R. M. (dir.), *La maternité à l'épreuve du genre. Métamorphoses et permanences de la maternité dans l'aire méditerranéenne*, Rennes, Presses de l'EHESP, p. 51-57.
DOI : 10.3917/ehesp.knibi.2012.01.0051
- Rozée, V. (2011). L'assistance médicale à la procréation sans frontière. *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*, (23-24), 270-273.

- Slama, R., Ducot, B., Keiding, N., Blondel, B., & Bouyer, J. (2012). La fertilité des couples en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, (7-8-9), 87-91.
- Tain, L. (2009). Le devoir d'enfant à l'ère de la médicalisation : stigmates, retournements et brèches en procréation assistée. *Genre, Sexualité et Société*, (1). <http://gss.revues.org/index167.html>
- Tain, L. (2005). Refus des médecins, abandons des couples : quel contrôle pour la pratique de procréation assistée ? *Sciences Sociales et Santé*, 23(3), 5-30.
- Tain, L. (2003). Corps reproducteur et techniques procréatives : images, brouillages, montages et remue-ménage. *Cahiers du Genre*, (34), 171-192.
- Thompson, C. (2005). *Making parents. The ontological choreography of reproductive technologies*. Cambridge : MIT Press.
- Welzer-Lang, D. (2018). *Les nouvelles hétérosexualités*. Toulouse : érès.

Conflits et escroquerie fonciers comme mode d'acquisition des parcelles dans la ville de Kinshasa

par Achille Lokwa Lenzimi

Résumé

Ce travail exploite et décrit les multiples conflits et surtout l'escroquerie qui ont pris naissance et grandissent en plaçant des racines dans le domaine foncier. L'escroquerie surabonde et touche en déséquilibrant profondément l'administration du ministère des Affaires foncières dans la périphérie et au centre de la ville de Kinshasa.

Et c'est surtout dans les nouveaux lotissements publics et privés tendant à soutenir et à renforcer une demande croissante de parcelles résidentielles par des individus ou des personnes morales que l'escroquerie excelle. Ces nouveaux lotissements deviennent des enjeux majeurs dus à la rareté des espaces constructibles, vu la surpopulation dans la ville due à l'afflux de déplacés des guerres et aux conflits interethniques sur Kinshasa.

Cette escroquerie tant déplorée affaiblit le pouvoir public de l'État congolais et met en conflit interminable les acquéreurs, les vendeurs, le pouvoir public et presque les agents des affaires foncières, surtout les géomètres. Un défi énorme à relever pour la République dans ce domaine précis et dans beaucoup d'autres domaines du pouvoir public de l'État congolais.

Introduction

Sur toute l'étendue de la ville province de Kinshasa, s'effectuent depuis plusieurs années des opérations de lotissement publics et privés tendant à soutenir et à renforcer une demande croissante de parcelles urbaines par des individus et des personnes morales.

Ces opérations de lotissement deviennent un enjeu majeur dû à la rareté des espaces constructibles aussi bien à la périphérie qu'au centre de la ville province de Kinshasa. Dans ce contexte, une forme d'escroquerie et de conflits naît dans le fief des différents acteurs qui concourent dans les lotissements des parcelles ; cette escroquerie et ces différents conflits touchent l'administration foncière publique, les propriétaires fonciers et les acquéreurs.

C'est suite à la rivalité entre acteurs investis dans la ville province de Kinshasa que l'escroquerie prend de l'ampleur et les conflits s'identifient d'une part entre acquéreurs, de l'autre entre vendeurs et acquéreurs, et enfin entre acquéreurs et agents mafieux de l'État congolais (géomètres du cadastre, ministère des affaires foncières).

Cadre théorique

Notre travail qui exploite et décrit les conflits et l'escroquerie foncière dans la ville province de Kinshasa s'inspire du cadre théorique des modes de reproduction en faisant une analyse des aspects anthropologiques et sociaux de Karl Marx si bien qu'il ne ressort pas dans ses écrits, qu'il a suffisamment abordé les systèmes des conflits dans l'évolution des sociétés et des modes de reproduction.

En effet, Karl a comme idée de base : « ce que l'histoire elle-même est née et est essentiellement un mouvement dialectique où

tout avance par contradiction ; toutes les sociétés humaines, depuis le début, ont toujours évolué (que ce soit la société esclavagiste, la société primitive, bourgeoisie) en conflit, en escroquerie, en contradiction.

C'est ainsi que dans les formations sociales, il y a toujours une guerre irréductible, laquelle fait que toutes ces formations sociales finissent par se réduire en deux groupes : celui des opprimés, né des tractations, des luttes de classes.

Dans chaque société capitaliste ou communiste, dans leurs modes de reproduction, ceux qui possèdent les moyens de production oppriment les classes de ceux qui n'ont pas ces moyens de production dits : « classes des prolétaires » ; les possesseurs des moyens de reproduction s'approprient la plus-value, qui est l'intérêt ou le bénéfice de tout ce que l'on a produit. Cette situation d'appropriation de la plus-value a fait que toute société humaine finit par une révolution brutale entre les possesseurs des moyens et les prolétaires. Au-dedans du processus, l'escroquerie de tous les acteurs apparaît aussi comme une possibilité de s'attirer de l'argent au détriment des acquéreurs. Une chaîne de conflits s'ensuit ; la révolution, qui est une forme de crise, aboutit enfin à ce que la classe prolétarienne renverse l'équation de domination et prenne le dessus dans la direction des affaires (Didier Kutakani, 2019).

Il est à comprendre ce que Karl Marx (s.d. pp. 65-87) nous rapporte : que le conflit entre des hommes naît de la nature même de l'existence humaine et Héraclite d'Éphèse d'enrichir : « de tous les êtres, conflit est le roi et le combat est le maître. Et c'est ce conflit qui fait que les hommes vivent, résistent, se procréent dans ces traditions de compétition ». Le conflit et la lutte sont la résistance pour la survie (Didier Kutakani, idem).

C'est de la même manière que naissent l'escroquerie et les conflits et persistent-ils dans l'espace urbain de la ville province de

Kinshasa au profit des chefs coutumiers d'une part, des agents des affaires foncières de l'autre. La présente réflexion portera sur l'analyse des conflits et de l'escroquerie observés sur les modes de résolutions.

Nature de l'escroquerie foncière observée

Toutefois, nous ne pouvons pas aborder l'escroquerie sans évoquer les conflits. C'est dans la typologie de conflit que naît l'escroquerie ; il est à signaler que les conflits sont inhérents à la société humaine ; et l'escroquerie fait partie des conflits dont il est question dans la législation foncière à Kinshasa.

Lapika Dimomfu (2009) définit un conflit comme : un affrontement ou un heurt intentionnel entre deux êtres ou deux groupes de même espèce qui manifestent l'un à l'égard de l'autre une intention hostile en général à propos d'un droit et essaient de briser la résistance de l'autre éventuellement par recours à la violence, laquelle peut, le cas échéant, tendre à l'anéantissement de l'autre.

Pour Mukuna Pierre (1997, pp. 138-139), « une analyse approfondie des conflits fait voir que celui-ci n'est pas entièrement univoque. En psychologie, par exemple, on parle du conflit de sentiment lorsqu'un être est partagé entre deux sentiments contraires ; le langage juridique quant à lui nous propose les conflits de juridiction ou les conflits d'attribution lorsqu'il y a discussion entre deux instances sur la compétence dans une même affaire. Le vocabulaire courant lui-même ne manque pas de termes pour désigner les divers affrontements entre les hommes, depuis la concurrence ou la compétition jusqu'à la guerre ou la révolution, en passant par la lutte, l'escroquerie, le combat, la bataille ou simplement la querelle, la dispute, le désaccord ou la rivalité.

Nous distinguons ainsi, en parlant, trois axes de l'escroquerie de manière générale.

- Escroquerie entre propriétaires terriens (chefs coutumiers) et acquéreurs
- Escroquerie entre acquéreurs et agents d'administration foncière
- Escroquerie entre chefs coutumiers et l'administration publique (foncière).

Escroquerie entre chef coutumier et acquéreur

La première situation de conflit observée englobe les transactions du chef coutumier propriétaire de terre. La plupart du temps, il vend en fonction de la demande solvable, mais surtout de pressions exogènes :

- Socio-économiques,
- Socio-politiques,
- Familiales.

a) Pressions socio-économiques

Très souvent, face à la situation alarmante suscitée par le manque d'emploi ou chômage, la sous-alimentation et la crise du logement, surtout dans les quartiers à forte densité, les propriétaires terriens laminés par une misère sans nom et sans moyens financiers nécessaires pour la survie, la scolarisation des enfants, etc., n'hésitent pas à vendre leurs portions de terre déjà vendues à des tiers pour obtenir les moyens financiers nécessaires à satisfaire aux demandes multiples, aux besoins personnels, et s'accommoder aux conditions de vie déjà misérables. Ici déjà, apparaît la 2ème vente, l'escroquerie, la corruption, la tricherie, la translativité, l'extorsion, la tromperie et autres méfaits entourant le besoin d'avoir. Des propos grossiers à l'égard du premier acquéreur.

b) Pression socio-politiques

Mbengo Gérard (2011) souligne que la politique de réglementation des espaces par l'État congolais prive les propriétaires terriens de sources de revenus réels et met en cause leur autorité traditionnelle, suite à la loi BAKAJIKA qui stipule : « le sol et le sous-sol appartiennent à l'État ». Chômeurs par leur état de nature, n'ayant comme ressource de survie que la terre qu'ils vendent, ces derniers escroquent l'État congolais en se fabriquant des documents de droit de propriété à livrer aux acquéreurs de terre vendue. Et cela paraît nécessaire aux yeux de tous par l'entremise des agents d'administration foncière publique ; l'État congolais, n'ayant pas une administration solide, se fait escroquer par les chefs coutumiers et ses agents administratifs. Il perd ainsi le revenu public au profit des chefs coutumiers, en mettant leurs clients hors d'état de nuire.

Il y a de l'escroquerie dans l'établissement des documents précaires au niveau de l'État, en complicité avec les agents de l'administration foncière. Les chefs coutumiers, ayant revendu les terrains déjà vendus, antidentent ces derniers pour les accorder au second ou troisième acquéreur, selon que les acquéreurs estiment qu'un terrain jugé bon pour eux a un prix plus élevé que le premier. Les documents du chef coutumier sont antidentés, par exemple :

En 2010, un acquéreur a acheté une portion de terre à 1000 \$ (mille dollars). En 2020, un second acquéreur estime posséder ce même terrain ; il lui est demandé la somme de trois mille dollars et avec insistance : « tu dois vite construire pour gagner cet espace ». Au cas où le tout premier n'avait nullement mis en valeur son terrain, ni placé des gardiens qui peuvent l'interpeller en cas de menace quelconque ; le terrain est revendu à 3000 \$ et les documents en rapport avec cet espace sont antidentés d'avant 2010.

c) Pression familiales

En effet, le rapport à la terre dans la société africaine s'effectue sur une base communautaire. C'est le clan qui possède la terre : les eaux, les forêts, etc. Tous les membres du clan doivent jouir d'un droit d'usufruit. Tandis que le chef de clan, lui, reste le gardien du patrimoine clanique et bénéficie des droits de prélèvement en ce qui concerne : la chasse, la cueillette, la pêche, la collecte et la vente de terre.

Les pressions familiales se réalisent à l'occasion des circonstances exceptionnelles telles que la scolarisation des enfants, les maladies graves et mortelles, le mariage, le voyage des membres du clan dans ce contexte, qui exigent des moyens financiers conséquents. L'égoïsme lié à la vente illicite du patrimoine clanique, sans intéresser les autres membres du clan, et le manque de générosité créent des conflits qui débouchent sur des querelles, des altercations ou à l'éclatement du clan. La vente anarchique des portions de terre, qui a occasionné l'escroquerie, est plus récurrente dans les familles polygamiques.

Les enfants du chef de clan établi escroquent les documents de leur père, cachet et imitent sa signature, et vendent les portions de terre à leur gré, en bénéficiant du droit paternel au détriment des membres du clan, qui à leur tour réclament des redevances qu'ils ne reçoivent pas. Suite à cette pression familiale, le tenant du pouvoir est dans l'obligation de satisfaire aux besoins de ses membres du clan, d'où il doit manigancer les terrains dont les premiers acquéreurs ne s'étaient pas totalement acquittés de la totalité de la somme globale convenue ou alors que les terrains restent vides sans aucune mise en valeur. Ainsi naît l'escroquerie de vente de ces terrains aux nouveaux acquéreurs qui seraient soit en deuxième, soit en troisième position selon l'ordre d'achat.

La vente de terre comme nouvelle forme de relation

Dans son site, le propriétaire terrien établit des relations directes avec ses acquéreurs ; les relations socio-économiques qu'il établit avec les différents acquéreurs sont privilégiées par le fait que le propriétaire terrien et l'acquéreur se trouvent impliqués tous dans une situation de marchandage plus ou moins conscient ; une négociation. Ici, on négocie la relation sociale ; ils rendent cela à travers l'expression « tokomi famille, libota » avant de négocier la relation économique.

Ainsi, ce type de rapport qui s'inscrit dans un processus de choix et de confiance personnels du propriétaire terrien à l'égard de l'acquéreur ou des acquéreurs potentiels tend vers la minimisation des transactions et des risques de conflits.

Toutefois, ce double principe, fondement des transactions observées, introduit des contraintes et des seuils ; les contraintes ramènent les propriétaires terriens dans une situation d'évaluation périodique des surfaces à vendre.

Dans ces conditions, l'offre des propriétaires est toujours permanente ; l'acquéreur aux us et mœurs du marché : « revendre des parcelles », objet d'une première mutation, a une connaissance qui permet déjà une escroquerie. La quasi-permanence de l'attribution préférentielle d'une parcelle à une personne que l'on connaît marque l'importance des relations sociales, selon le principe : « les petites connaissances font faire de grandes choses ». Ainsi, les différentes situations d'escroquerie peuvent se résumer selon les séquences suivantes :

- Première séquence : le propriétaire terrien lotit son domaine de compétence en faisant valoir son droit de propriété. Il se fait aider généralement par quelques aspects de services techniques de l'État (direction des affaires foncières, urbanisme de la circonscription foncière et du cadastre, etc.). La collaboration

de ces techniciens est utile pour donner au lotissement un caractère urbain, d'une part, et d'autre part, elle permet au technicien (géomètre) de s'attribuer plus facilement une ou deux parcelles, qu'il pourra revendre de manière illicite, ce que nous qualifions d'escroquerie.

- Deuxième séquence : au fur et à mesure que les contraintes dues aux pressions socio-économiques et familiales augmentent, ajoutées à cela la dureté de la mise en valeur de la parcelle, le propriétaire terrien vend les parcelles déjà attribuées parfois à d'autres acquéreurs. Du premier acquéreur, le prix négocié était de 150 dollars, au deuxième 300 dollars, au troisième, et ainsi de suite. Le surplus qui apparaît à chaque transaction lui permet en principe d'entretenir également sa famille et ses différents « bureaux », expression qui désigne à Kinshasa la concubine.

Dans la pratique, le surplus dégagé ne permet pas au propriétaire terrien d'honorer ses engagements vis-à-vis des clients successifs ; il espère toujours recevoir un autre acquéreur pour réaliser une meilleure transaction. Ainsi s'établit la chaîne des conflits entre les propriétaires terriens et les différents acquéreurs successifs ; très souvent, même dans les situations sociales qu'ils entretiennent, cette protection quasi-permanente constitue généralement un tremplin vers la spéculation. Le triangle relationnel propriétaire terrien, acquéreur, administration caractérise la régulation sociale des conflits.

Dans la quasi-totalité des cas observés au niveau de ces espaces fonciers de la périphérie, comme à Kinkole (quartier DIC, village NKU, village Kibomango et à Mpsa Maba, etc.), le propriétaire terrien n'est pas inquiet ; il bénéficie en effet de l'appui de certaines autorités administratives et politiques au regard des principes des cadeaux et des relations sociales qu'ils entretiennent. Cette protection quasi-permanente constitue généralement un tremplin vers la spéculation. Le triangle relationnel propriétaire

terrien, acquéreur, administration caractérise la régulation sociale des conflits.

- Troisième séquence : les transactions en chaîne introduisent des conflits complexes. Les propriétaires terriens vendent à un premier acquéreur (1ère transaction), ce dernier non solvable au propriétaire terrien rêve à son tour à un autre acquéreur. Après un temps révolu, si le propriétaire terrien constate l'insolvabilité du premier, à son tour, il revend à un autre acquéreur.

Ainsi s'établit un premier conflit entre le propriétaire terrien et son premier client moins solvable d'une part, et d'autre part, entre le client du premier acquéreur et celui du chef de terre. Ce sont des conflits enregistrés dans la plupart des concessions de terre situées dans la périphérie de Kinshasa.

La deuxième situation du conflit est celle qui s'établit entre l'intermédiaire agissant (commissionnaire) pour le compte du propriétaire terrien avec mandat ; il recherche des clients solvables et négocie en même temps le prix de vente avec les acquéreurs potentiels. Toutefois, il ne se contente pas du simple pourcentage que lui viennent des différentes parties au contrat, mais il met en scène ses relations sociales qui, en définitive, lui offrent plus d'avantages. En général et pour convaincre les divers acquéreurs, il se fait passer pour le propriétaire ou un membre de la famille du chef de terre.

Enfin, le chef de terre en activité doit répondre aux demandes et contraintes des membres de son lignage. Comme l'affirme REV (1971), la considération des besoins (en argent et en parcelles exprimée par le système lignager) constitue un aspect important dans certaines escroqueries observées.

Gestion d'escroqueries foncières

Au sein de chaque société, il existe toujours et déjà des mécanismes de résolution des conflits et, par-dessus tout, des escroqueries. Ces mécanismes apparaissent comme des pistes de solutions soutenues pour préserver la cohésion et la paix sociale. Pour résoudre les différents conflits (escroqueries) fonciers, plusieurs actions sont habituellement menées.

Les formes de régulation efficaces identifiées sur le marché foncier sont celles qui naissent de l'échange entre le propriétaire terrien et l'acquéreur, d'une part, et d'autre part, l'acquéreur et les agents de l'administration foncière de la ville-province de Kinshasa. L'échange fait naître, en effet, diverses procédures de résolution d'escroqueries. Deux formes essentielles coexistent : les transactions croisées et les transactions parallèles.

Études de cas d'escroqueries croisées

Dans ce type de conflit d'escroquerie, le propriétaire n'agit ni à travers les acquéreurs ni à travers une dépendance à l'égard de l'autorité administrative. Une tierce personne intervient directement pour résoudre un conflit d'escroquerie, ce qui entraîne une rupture de communication et de confiance (momentanée ou permanente). Nous donnerons quelques exemples pour illustrer ces propos.

- a) Plainte de Madame Marie Makila contre le propriétaire terrien du quartier Kinkole 2, Q.6, pour l'avoir escroquée en vendant son terrain qu'elle avait déjà vendu à un autre client. Celle-ci présente un jeton du chef coutumier. Le deuxième acquéreur présente une fiche parcellaire, un procès de constat de lien et un titre de propriété délivré par les autorités municipales. Le conflit d'escroquerie oppose les deux acquéreurs, d'une part, et ceux-ci au propriétaire terrien, d'autre part. Le tribunal populaire de quartier décide enfin de revendre le terrain pour en tirer, à leur tour, une plus-value et afin de rembourser aux deux

plaignants leurs sommes d'achat ; le propriétaire de terre est condamné aux dépens.

- b) Madame Kasenga Marie a acheté une parcelle auprès de Monsieur Kalonda après versement de la somme de 1500\$ (mille cinq cents dollars) ; le vendeur Kalonda délivre un acte de vente faisant foi. Kasenga Marie obtient une fiche parcellaire et un procès-verbal de constat des autorités municipales. Entre-temps, Kalonda (le vendeur) revend la même parcelle à un autre acheteur au prix de 2800\$. Le tribunal condamne Kalonda et le conflit au profit de Kasenga, la propriétaire, au détriment du second acquéreur.

Étude des cas d'escroquerie parallèle

Ici, la communication entre les acteurs impliqués dans une situation de conflit d'escroquerie n'est pas une relation établie à niveau égal. Le conflit d'escroquerie se transforme en une sorte d'échange d'informations entre les différents acquéreurs. Chacun est à la fois régulateur et régulé et se trouve simultanément engagé dans deux pôles différents.

D'un côté, le recours permanent au propriétaire foncier permet aux différents acquéreurs d'acheter deux à trois parcelles en vue de les revendre ou de les mettre en location après une mise en valeur. La spéculation garantit la régulation du conflit d'escroquerie dans la mesure où chacun y trouve son compte. D'autre part, la nature de la relation entretenue entre le propriétaire foncier et les différents acquéreurs constitue une autre forme de régulation sociale qui permet de réduire l'intensité des conflits d'escroquerie.

Chaque vente, en effet, est fonction de la fréquentation des relations de proximité ; d'une part, et d'autre part, le crédit moral exigé dans tous les cas par le propriétaire foncier introduit la relation économique (source de conflit d'escroquerie) dans un circuit de confiance et tend à instaurer la confiance dans le circuit de l'argent.

Cette manière de résoudre le conflit d'escroquerie foncière est largement acceptée par les parties en présence et permet, par la même occasion, de réduire les divergences d'intérêts particuliers. Elle s'apparente à ce que Vincent Kangulumba, Bruno La Pika et al. (2009 p. 52) appellent l'arrangement amiable, qui constitue en principe une initiative que peuvent prendre deux personnes en conflit en vue d'y mettre fin sans recourir à des procédures contradictoires pour obtenir gain de cause. Un arrangement amiable peut nécessiter une personne tierce (médiateur) qui offre ses bons offices en vue de concilier les parties. C'est le mode alternatif de règlement des conflits le plus aisé, mais coûteux.

Généralement, on range dans le processus de l'arrangement amiable la transaction (au sens de négociation pour mettre fin à un conflit d'escroquerie), la conciliation et la négociation. Ce processus peut être tenu ou présidé par une autorité coutumière, un leader d'opinion, bref par toute personne de confiance aux yeux des parties en conflit d'escroquerie. Cette légitimité par la confiance est censée garantir l'exécution et le respect de la solution ainsi négociée. D'une manière générale, la parcelle objet du conflit d'escroquerie est vendue (à l'amiable) au plus offrant.

Toutefois, il faut reconnaître que la résolution des conflits d'escroquerie constitue une exception dans la quasi-totalité des situations observées dans nos communautés africaines traditionnelles, dites « arbres à palabres ».

Conclusion

L'intensité des conflits dus à l'escroquerie observée dans les zones périphériques, au centre de la ville-province de Kinshasa, revêt la quasi-absence de l'administration des affaires foncières dans la distribution des parcelles et tend à renforcer le pouvoir des propriétaires fonciers qui ne sont rien d'autres que les chefs coutumiers. Il y a un rapport de force qui est entretenu par la plupart

des agents de l'administration du ministère des affaires foncières et les chefs de terre pour endurcir ladite escroquerie, lequel conflit évolue en faveur des propriétaires terriens et explique la fragilité des structures administratives, augmentant ainsi l'insécurité des citoyens sur le marché foncier, tout en faisant planer des doutes sur leur capacité à se confier à ces agents du ministère des affaires foncières.

Dans ces conditions, le problème foncier ne peut être résolu que par une réponse efficace, convaincante et volontaire de l'administration publique. La seule multiplication des textes légaux ou réglementaires ne constitue pas une fin en soi. En fait, l'inadéquation des textes aux réalités sociales favorise les agents de l'administration et quelques propriétaires fonciers au courant des contradictions apparentes des textes. Le fait de les contourner constamment crée en permanence des foyers de conflits. C'est à demander à l'État congolais lui-même comment faut-il parvenir à s'imposer devant des faussaires et auprès des personnes touchées par ce grand mal d'escroquerie foncière, pour que la ruine ne les enfonce. Il faut espérer que le projet social de lotissement des espaces fonciers du pays pourra renverser les tendances constatées.

Bibliographie

Kangulumba, V., Lapika, B. & Lobho, J.-P. (2009). *Les conflits fonciers en Ituri : De l'imposition à la consolidation de la paix*. RCN Justice & Démocratie.

Lapika Dimonfu, B. (2010). La perception du patrimoine foncier chez les peuples autochtones. *Revue Africaine des Peuples Autochtones*, (1), 7-17.

Marx, K. (s.d.). *Le Capital* (Vol. 2).

Mbengo Mayeko, G. (2010). *La gouvernance environnementale comme stratégie de gestion des conflits fonciers dans l'interland de Kinshasa*. RASSH. Imprimerie universitaire de Kinshasa.

Mukuna, P. (1997). Les conflits, identité culturelle et religieuse au Congo et en Angola, de 1632 à 1921. In *Conflits et identité : Actes des journées philosophiques de Canisius*. Édition Loyola, Kinshasa, 138-139.

Kutakani, D. (2014). Les conflits fonciers et originalité du pouvoir coutumier en milieu Suku. *Revue Congolaise de Philosophie*. Université de Kinshasa, Fac. des Lettres.

L'initiative Transaqua à la lumière du constructivisme: réévaluer le sauvetage du lac Tchad en relations internationales¹

par Patience Kamanda Londo & Joseph Mimbale Molanga

Résumé

Cet article propose d'expliquer pourquoi il est essentiel d'analyser l'initiative Transaqua à travers le prisme de l'approche constructiviste des Relations Internationales. En effet, depuis plusieurs décennies, la question du sauvetage du lac Tchad grâce aux eaux du Congo suscite un grand intérêt aussi bien dans l'univers régional africain que dans la scène internationale. Ce sujet fait également l'objet de nombreuses publications scientifiques couvrant des domaines variés.

En Relations Internationales, cette problématique a été principalement explorée à travers les approches théoriques classiques. Cependant, très peu de recherches ont tenté d'analyser cette initiative en suivant les logiques des approches théoriques critiques, telles que le constructivisme. Pourtant, cette approche est pertinente en raison de sa capacité à expliquer de manière multicausale les phénomènes sociaux, de l'importance qu'elle accorde au contexte social, aux arrangements intersubjectifs, à la construction sociale des intérêts nationaux ainsi qu'à la nature constitutive des initiatives et des acteurs.

¹ Cet article prolonge les conclusions établies dans l'article de Joseph Mimbale Molanga (2021) : « The Transaqua Project : Narrative and Constructivist Analysis »

Mots-clés : Transaqua, transfert d'eau interbassin, constructivisme, Lac Tchad, Fleuve Congo, Relations Internationales.

Abstract

This article aims to explain why it is essential to consider the Transaqua initiative through the lens of the constructivist approach in International Relations. Indeed, for several decades, the issue of rescuing Lake Chad with waters from the Congo has garnered significant interest both within the African regional sphere and in international discourse. This topic also forms the basis of numerous scientific publications spanning various fields.

In International Relations, this issue has primarily been explored through classical theoretical approaches. However, very few studies have attempted to analyze this initiative using the frameworks of critical theoretical approaches, such as constructivism. This approach is relevant due to its multicausal explanation of social phenomena, its emphasis on social context, intersubjective arrangements, the social construction of national interests, and the constitutive nature of initiatives and actors.

Keywords: Transaqua, interbasin water transfer, constructivism, Lake Chad, Congo River, International Relations.

Introduction

Lorsqu'on examine en détail la littérature existante sur les mégaprojets de transfert d'eau, tels que Transaqua, il est impossible de ne pas remarquer que la majorité des études sur la politique des grandes infrastructures hydrauliques se concentre sur des cadres théoriques classiques. Ces cadres mettent l'accent sur la centralité de l'État, de l'Occident, du développement urbain voire du modernisme urbain (Ghassemi & White, 2007 ; Liu & Zheng, 2002 ; Moore, 2018 ; Rinaudo & Barraqué, 2015 ; Webber et al., 2017; Zhang et al.,

2015). Trop souvent, les études de cas se focalisent sur des masses fluviales, des bassins transfrontaliers, des bassins partagés, et des ressources en eau communes aux pays en développement (Mirumachi, 2007) Ces approches soulignent principalement les questions liées à la territorialisation du pouvoir étatique, à la légitimation de l'autorité de l'État, à la nationalisation, à la souveraineté, et à d'autres formes de compétence politique (Bakker, 2010 ; Crow-Miller, 2015 ; Obertreis et al., 2016)

Dans le cadre du transfert interbassin vers le lac Tchad, les chercheurs en sciences sociales ont davantage centré leurs analyses sur l'« hydropolitique », comme l'illustre la recherche politico-écologique de Magrin sur le lac Tchad. Selon Magrin (2016) le transfert d'eau interbassin pour reconstituer la disparition mythique du lac est motivé par divers intérêts politiques. En revanche, du point de vue de la sécurité hydrique et de l'intégration régionale, Ifabiyi (2013) estime qu'un transfert d'eau interbassin vers le lac Tchad pourrait offrir des avantages potentiels pour résoudre la menace terroriste dans la région, renforcer la coopération régionale et favoriser le développement des pays enclavés d'Afrique centrale. Il convient de noter que les deux articles mentionnent les deux principaux schémas de transfert d'eau interbassin proposés pour réapprovisionner le lac Tchad (Oubangui et Transaqua), bien qu'aucun d'eux n'ait offert d'explications multicausales complètes sur l'un ou l'autre projet.

Une analyse constructiviste des mégaprojets de transfert d'eau présente l'avantage d'offrir une perspective sur la nature des acteurs (États, groupes, communautés, individus) et sur leurs relations avec des environnements structurels plus larges. Cette approche repose sur l'idée d'une constitution mutuelle, où aucune unité d'analyse – qu'il s'agisse des acteurs ou des structures – n'est réduite à l'autre. Les intérêts des acteurs émergent « de » et sont endogènes « à » leur interaction avec la structure au premier niveau et avec d'autres acteurs au second niveau, sans qu'un élément ne prenne une primauté

analytique sur l'autre (Braspenning, 2002). Ainsi, pour envisager le projet Transaqua et l'avenir des bassins concernés, il est essentiel de prendre en compte quatre niveaux d'analyse :

- La contextualisation des phénomènes sociaux : Sans une contextualisation autour de l'initiative Transaqua, il est impossible de comprendre la position ou l'engagement des différents acteurs.
- Les arrangements intersubjectifs: La réalité n'est pas donnée une fois pour toutes ; elle est intersubjective, c'est-à-dire qu'elle dépend du sens que lui attribuent les acteurs. Ainsi, plus que les rapports de puissance, ce sont les perceptions qui guident le comportement des États. Il est donc impossible de saisir la dynamique des événements autour de Transaqua sans tenir compte du caractère intersubjectif des discours, des rapports, des images et des perceptions. D'où l'importance d'explorer cette grille d'analyse pour bien comprendre comment se développent les contextes dans lesquels évoluent le lac Tchad et les eaux du Congo, et quelles en sont les conséquences sur l'attitude des acteurs et sur la faisabilité de l'initiative Transaqua.
- La construction sociale de l'intérêt national : Transaqua apparaît aujourd'hui comme un projet qui, pour certains, a des allures de « complot international ». Ce terme s'explique par le fait que le projet a atteint une phase très avancée de discussions entre plusieurs États, acteurs économiques et experts internationaux, discussions auxquelles la population et l'État congolais n'ont pas été suffisamment associés. Le narratif de Transaqua, que nous analyserons plus loin, met en avant les bénéfices potentiels pour les États riverains, en termes d'intérêts et de capacités de développement. Cependant, les intérêts étatiques ne peuvent pas être simplement déduits de la répartition stratégique du pouvoir économique ou matériel (Klotz & Lynch, 1999). Il existe également une composante de

pouvoir social qu'il convient de prendre en compte dans l'évaluation des initiatives de grande envergure.

- La nature constitutive des initiatives et des acteurs: Cela nous permet d'analyser le jeu des acteurs, leur rôle, et leurs interactions. Ces acteurs peuvent être des États, des communautés épistémiques, des mouvements sociaux, des réseaux d'ONG, voire les sociétés elles-mêmes.

Dans les sections suivantes, nous aborderons successivement ces quatre niveaux d'analyse.

1. Du contexte social

Il est important de cerner les faits à l'origine du projet Transaqua et de les replacer dans un contexte spécifique afin d'éviter tout prétexte qui pourrait nous conduire à des conclusions hâtives ou simplistes. Ce contexte doit être envisagé sous deux angles : avant et après la vague des indépendances.

1.1. Une idée aux origines coloniales

L'idée d'une mégastructure destinée à canaliser de vastes quantités d'eau depuis la zone tropicale humide du bassin du Congo vers un Sahel assoiffé est ancienne. Les tentatives avortées de grands projets dans le domaine de l'eau marquent l'histoire contemporaine (Magrin, 2016).

A la fin du XIXe siècle, Élie Roudaire envisage la possibilité de restaurer l'écosystème du Sahara en creusant les seuils séparant les sebkhas de la mer, dans le but de recréer des conditions environnementales plus favorables grâce à l'évaporation. Parallèlement, au début des années 1930, Herman Sörgel, dans son ouvrage *Atlantropa*, propose de relier le bassin du Congo à la Méditerranée via des transferts d'eau, facilitant ainsi la navigation et visant à restaurer un niveau comparable à celui du lac Tchad

(Mugelé, 2018) une idée restée au stade des utopies coloniales. Cependant, l'ambition de valoriser et de préserver le lac Tchad n'a pas été abandonnée (Tilouine & Caramel, 2018). Ces visions ont évolué au fil des époques. De région tropicale sèche où le sable efface toute trace d'activité humaine, le Sahel est devenu, à travers les décennies arides des années 1970 et 1980, une « terre qui meurt », symbole d'un environnement menacé et dégradé.

Ainsi, le Sahel présente des précédents historiques qui éclairent la compréhension des mégaprojets contemporains. Ce qui change aujourd'hui, c'est que le contexte actuel semble plus propice à leur réalisation.

En effet, ces projets reflètent, tant dans leur conception que dans leurs ambitions, un contexte sahélien marqué par des caractéristiques particulières. Cela s'applique notamment aux États pauvres, dont la capacité institutionnelle est très limitée et qui dépendent fortement de diverses formes de rentes, parmi lesquelles l'aide au développement occupe une place prépondérante (Magrin, 2013) La croissance démographique sans précédent touche principalement six États qualifiés de sahéliens (Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Soudan), suscitant des préoccupations malthusiennes au Nord, amplifiées par deux défis majeurs : le terrorisme et les migrations massives. Ces États se caractérisent également par une grande fragilité, aussi bien sur le plan géopolitique que sociétal, notamment en raison d'un contrôle territorial souvent précaire — le bassin du lac Tchad étant particulièrement affecté par la crise déclenchée par Boko Haram depuis 2009.

1.2. Une idée contemporaine du transfert interbassin

L'idée contemporaine du transfert interbassin est née dans le contexte de la sécheresse sahélienne des années 1980. L'argument repose sur le constat que la superficie du lac Tchad s'est progressivement réduite, passant de 25 000 km² dans les années 1960

à 2 500 km² aujourd'hui, en raison du réchauffement climatique et des prélèvements anthropiques pour l'irrigation (Coe & Foley, 2001). Toutefois, des études plus récentes montrent que la réduction du lac n'est ni sans précédent ni inéluctable (Magrin, Lemoalle & Raimond, 2014). Après deux décennies de sécheresse, le lac est revenu depuis le début des années 1990 à un niveau moyen pour le siècle. Quant aux prélèvements anthropiques, ils ne représentent pas un impact significatif sur le bilan hydrique.

Pour remédier à cette « catastrophe écologique et humanitaire », les États membres de la CBLT (Commission du bassin du lac Tchad) envisagent un projet de transfert d'eau. Ce projet consiste à relier les bassins du Congo et du Tchad par un transfert d'eau sur plusieurs milliers de kilomètres, avec barrages et canalisations de cours d'eau, afin de restaurer le niveau du lac Tchad des années 1950-1960. Ce projet, appelé *Transaqua*, a été conçu par le Dr Marcello Vichi de la société d'ingénierie italienne Bonifica. Il propose également la création d'une super zone économique d'échanges et de commerce entre toutes les nations des bassins du fleuve Congo et du lac Tchad, ce qui pourrait concerner un tiers de l'ensemble du continent africain. En plus de produire l'énergie hydroélectrique dont l'Afrique a un besoin urgent, de nouvelles routes seront construites, de nouveaux centres manufacturiers et agricoles verront le jour, des pêcheries se développeront, et la production alimentaire augmentera grâce à 40 000 hectares supplémentaires de terres irriguées (Lawrence 2018).

L'approbation du projet de transfert d'eau interbassin lors de la Conférence internationale pour la sauvegarde du lac Tchad, tenue à Abuja du 26 au 28 février 2018, a marqué une étape importante dans ce processus. Cela a permis aux États membres de la CBLT de prendre la décision finale concernant la toute première étude de faisabilité du projet. Environ 3,6 millions de dollars ont été alloués à cette étude de faisabilité de *Transaqua*.

2. De l'intersubjectivité des rapports

Pour comprendre le fondement du projet Transaqua, il est insuffisant de se limiter à l'étude de son contexte de conception. Les significations, les compréhensions partagées, les idées, les normes et la perception mutuelle des acteurs sont essentielles pour saisir et interpréter la formulation de ce projet ainsi que la légitimation des revendications qui en découlent.

Tout d'abord, l'intersubjectivité suppose l'identification et la construction sociale des intérêts mutuels. C'est pourquoi ce concept constitue le cœur de notre réflexion sur Transaqua. L'intersubjectivité implique la possibilité d'ententes entre acteurs (arrangements intersubjectifs). Les États de la CBLT et ceux de la CICOS, qui avaient des positions divergentes (et non inconciliables) sur la problématique du transfert d'eau interbassin, réajustent progressivement leurs positions.

Fin février 2018, à Abuja, l'Unesco, les représentants de la Libye, du Gabon et de la Centrafrique, ainsi que les dirigeants des pays de la CBLT, ont harmonisé leur perception autour de Transaqua grâce à ce qui a été nommé la « Déclaration d'Abuja ». Cet acte marque une évolution dans leur perception du projet, tout en exprimant une volonté commune en faveur du transfert d'eau interbassin.

Cependant, la RDC demeure le seul acteur majeur à s'opposer au projet Transaqua. Pour le gouvernement congolais, tout transfert des eaux du Congo vers le lac Tchad doit être précédé d'études approfondies. Comme nous l'avons mentionné, dans la grille de lecture constructiviste, l'intersubjectivité joue un rôle crucial, car elle façonne des identités socialement construites. En ce sens, la Conférence internationale pour la sauvegarde du lac Tchad constitue une étape clé pour le projet Transaqua. Elle a permis aux États de la CBLT de prendre des décisions, notamment sur les études de

faisabilité du projet. Environ 3,6 millions de dollars ont été alloués à cette première étude de faisabilité, menée conjointement par PowerChina et Bonifica. Cette initiative ouvre sans doute la voie à des discussions politiques de haut niveau entre les États, en vue de concrétiser l'initiative Transaqua.

Par cet acte, les États confirment que la réalité n'a de sens que par la signification que lui accordent les acteurs. Les rapports intersubjectifs entre acteurs impliqués dans le projet Transaqua illustrent bien la thèse constructiviste susmentionnée, puisqu'ils visent à instaurer non seulement un climat social détendu, mais aussi un environnement propice à un dialogue politique fructueux. Ainsi, plus les acteurs parviennent à satisfaire l'esprit intersubjectif, plus le dialogue a de chances de déboucher sur la réalisation de l'initiative Transaqua. A l'inverse, moins le dialogue atteint ces objectifs, moins il sera perçu comme efficace.

L'importance accordée à l'intersubjectivité attire notre attention sur le contexte social des pays des deux bassins, ainsi que sur le rôle des normes, de la culture et des idées qui en découlent. En effet, l'exhumation du projet Transaqua intrigue autant qu'elle fascine (Gras, 2018). Initialement, il semblait être une initiative unilatérale, marquée par une attitude condescendante qui irritait le Congo et sa population. Certains analystes ont même évoqué des théories complotistes autour de Transaqua (Amani Ntale, 2021 ; Musavuli, 2018) se demandant comment il était possible d'envisager un transfert des eaux du Congo sans l'accord des Congolais eux-mêmes. C'est là que la sagesse Bambara prend tout son sens : « on ne rase pas la tête de quelqu'un en son absence ». La CBLT, consciente de cet enjeu, a veillé à la participation de la RDC à la conférence d'Abuja, se félicitant notamment de la présence de M. Kalwele, qui prit la parole lors de la séance plénière. Ces assises ont permis d'établir des bases politiques pour une reconnaissance mutuelle, mais aussi pour légitimer de nouvelles initiatives en accord avec l'environnement sociopolitique des deux bassins.

Pour mieux appréhender les évolutions de la perception des acteurs sur Transaqua, il est nécessaire de se pencher sur l'arbitrage de l'intersubjectivité. Celle-ci permet d'éviter l'imposition de l'initiative Transaqua ou la prédominance d'une idéologie sur une autre. Il est important de rappeler que nous sommes partis d'une proposition datant des années 1980, qui n'avait guère évolué en raison de préoccupations environnementales, de la géopolitique régionale, de son unilatéralisme et surtout de son coût prohibitif. Si ce projet avait suscité un intérêt considérable à l'époque, il n'avait cependant pas obtenu l'aval des États des deux bassins. Aujourd'hui, il s'agit d'une proposition bien plus constructive, favorisée par l'adhésion de plusieurs acteurs, offrant ainsi de meilleures perspectives de réalisation.

Le discours officiel, comme mentionné précédemment, a souligné que Transaqua présentait des opportunités majeures et visait des objectifs ambitieux. Ce projet promet de résoudre des défis politiques, économiques et régionaux, comme l'insécurité liée à Boko Haram et à l'émigration. Les retombées attendues incluent une augmentation de l'agriculture, de l'industrie, de la pêche, de l'énergie électrique, ainsi que le développement d'infrastructures telles que des routes. L'achèvement de ces projets d'infrastructures devrait créer une renaissance économique en Afrique, avec l'espoir d'éradiquer la pauvreté et la faim pour des centaines de millions de personnes.

Il convient de souligner que l'image qu'un État a de lui-même dépend non seulement de sa propre perception, mais aussi des idées que les autres se font de lui, ainsi que des réactions conformes ou non des autres États. La perception de la RDC vis-à-vis de Transaqua est sans ambiguïté : ses réactions montrent clairement que l'approbation du projet ne peut résulter d'un diktat, mais doit découler d'un consensus social, assorti d'études de faisabilité préalables. D'un point de vue intersubjectif, la disproportion des forces cède la place à des arrangements politiques, permettant aux États des deux bassins de s'accorder sur l'essentiel. Il apparaît donc évident que ce concept

repose sur la nature relationnelle, qui, une fois développée, est mise au service des acteurs. La nature relationnelle intériorisée par les États des deux bassins confirme la thèse constructiviste, selon laquelle il n'existe ni vérité objective ni vérité subjective, mais tout est intersubjectif. En s'appuyant sur ce principe, la volonté des États concernés par le projet Transaqua s'est concrétisée par la commande d'études de faisabilité, menées conjointement par PowerChina et Bonifica, conformément aux exigences congolaises, traduisant ainsi la mise en œuvre d'identités socialement construites.

3. La construction sociale de l'intérêt national

L'attention portée à la construction sociale des phénomènes met en lumière la nature relationnelle des intérêts. Les acteurs définissent qui ils sont et ce qu'ils veulent en fonction de leur contexte social. En ce sens, les arrangements intersubjectifs et la nature constitutive des normes reflètent leurs attentes et leurs préférences. Les États de la CBLT, en acceptant les exigences de la RDC, comme la réalisation préalable d'une étude de faisabilité avant de s'aligner sur le projet Transaqua, placent la RDC au cœur des discussions sur le transfert d'eau interbassin. Inversement, il convient de se demander jusqu'où la CBLT est prête à aller pour satisfaire les attentes de la RDC à ce sujet.

3.1. La RDC en quête de son intérêt national

Considérant que la RDC est un État pivot, détenteur de la plus grande part du bassin du fleuve Congo, il serait plus judicieux pour la CBLT d'en faire, malgré son statut de membre observateur, un partenaire stratégique afin de parvenir à des revendications partagées. Nous constatons par ailleurs que, malgré quelques avancées significatives dans les discussions politiques autour de l'initiative Transaqua, la nature des...

Les relations entre la RDC et les États membres de la CBLT demeurent quelque peu ambiguës. Il est important de rappeler que la RDC n'a pas signé, fin avril 2018, le protocole d'accord sanctionnant la fin du premier sommet sur le Fonds bleu du bassin du Congo à Brazzaville. Cette décision était notamment due à la non-prise en compte des positions de Kinshasa concernant l'eau du bassin du Congo (Tongue, 2018). Espérons que la CBLT tirera des leçons de cette expérience dans le processus de validation de l'initiative Transaqua.

Ces dernières années, l'initiative Transaqua a certes gagné en visibilité comme solution potentielle pour atténuer les préoccupations humanitaires et économiques. Toutefois, il reste indispensable d'examiner en profondeur les structures géopolitiques de pouvoir, les voix des communautés épistémiques ainsi que les perspectives et besoins de toutes les parties prenantes. Il est essentiel de reconnaître ce que représente cette initiative et de comprendre comment ses objectifs peuvent refléter au mieux les intérêts, croyances et opinions des parties impliquées.

L'eau, source de vie mais aussi de tensions entre catégories sociales (Mbutamuntu & Mimbale, 2021) est un enjeu majeur de négociation. Elle suscite des réflexions à tous les niveaux. Lorsqu'elle est associée à des considérations commerciales, les négociations doivent refléter les enjeux et intérêts de toutes les parties et communautés partageant les ressources du bassin. Les dimensions sociales et culturelles sont également essentielles dans ces discussions. Si le projet Transaqua doit être mis en œuvre, les compromis doivent être évalués avec précaution. Les décideurs ne doivent pas se limiter à des critères économiques ou à la rentabilité pour évaluer la faisabilité des infrastructures hydrauliques.

Le projet Transaqua est censé être le plus grand projet hydraulique au monde. Selon certaines estimations, il pourrait irriguer entre 50 000 et 70 000 kilomètres carrés dans le Sahel, un territoire

réparti sur huit pays. Dix pays de la région pourraient en bénéficier, avec la promesse de générer de l'énergie hydroélectrique pour tous. Cependant, comment ce projet pourrait-il débiter alors que la RDC n'a pas encore une compréhension approfondie de l'initiative ? De plus, si elle ne se sent pas suffisamment impliquée dans la construction sociale des intérêts, la mise en œuvre du projet risque d'être compromise.

En RDC, trois quarts de la population n'ont pas accès à l'eau potable (UN News, 2011). Dans de telles conditions, le pays peut-il se permettre de discuter de partage de l'eau sans d'abord résoudre ses problèmes internes de gestion des ressources en eau ? Certains experts estiment par ailleurs que l'initiative Transaqua pourrait compromettre le projet de barrage hydroélectrique Grand Inga, ou Inga 3². En effet, si l'eau du fleuve Congo est détournée, le barrage d'Inga, principale source d'électricité du pays, n'aura plus suffisamment d'eau pour alimenter ses turbines. Cela pourrait entraîner l'abandon du Grand Inga, destiné à fournir de l'électricité à une grande partie du continent.

La stabilité du débit du fleuve Congo, qui est le deuxième plus important du monde après l'Amazone (80 832 m³/s au maximum), est cruciale pour le pays. Or, l'initiative Transaqua risque de perturber ce débit, avec des conséquences directes sur le projet Inga. Les études pour Inga ont été réalisées en tenant compte de la régularité du débit du fleuve Congo et de ses deux affluents principaux, l'Oubangui et le Kasai. Résoudrons-nous un problème dans une partie de l'Afrique en en créant un autre au Congo ? Pour l'heure, la voix et l'opinion de la RDC sur Transaqua semblent encore relativisées, écartées, voire marginalisées. Pourtant, la construction sociale des intérêts devrait contribuer à instaurer une confiance mutuelle, lorsque chaque État

² Ce projet vise à compléter et moderniser les deux centrales vieillissantes, mises en service entre 1972 et 1982, situées aux chutes Inga à 260 km en aval de Kinshasa

fait preuve de bonne foi pour convaincre les autres parties et répondre à leurs attentes.

3.2. Des acteurs aux intérêts convergents

Pour les États sahéliens à l'origine de ces grands projets, ceux-ci représentent l'opportunité de s'affirmer en maîtrisant la nature, tout en attirant d'importants flux financiers, que ce soit sous forme d'investissements productifs ou d'aide au développement. Ils s'appuient aussi bien sur les institutions onusiennes que sur les organisations régionales pour relayer leurs ambitions et renforcer la légitimité internationale de leur action.

La CBLT et des agences spécialisées comme l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte jouent un rôle crucial de plaidoyer, permettant d'attirer des ressources et de mettre en relation les acteurs capables de soutenir ces projets, qui contribuent souvent à leur propre fonctionnement institutionnel et justifient parfois leur raison d'être. Les bureaux d'études et les entreprises, quant à eux, voient dans ces projets de grandes opportunités économiques. Les grandes ONG et les chercheurs adoptent parfois une logique similaire : des projets d'envergure attirent de grands financements, tandis que les médias relaient les discours officiels, souvent en privilégiant le sensationnalisme ou l'alarmisme.

La constellation des promoteurs de ces grands projets forme ainsi des alliances puissantes, difficilement ébranlées par les rares voix critiques qui soulignent l'insuffisante prise en compte des processus écologiques complexes ou les risques multidimensionnels induits par ces initiatives (Magrin, 2016).

Ces acteurs interagissent dans des espaces spécifiques, les "arènes" de l'environnement mondial et/ou du développement. Bien que le terme "arène" suggère une confrontation de points de vue, ces

lieux sont souvent consensuels, servant à perfectionner la fabrique institutionnelle des mégaprojets.

Ces arènes jouent un rôle central dans la pérennisation des projets, les plaçant à l'agenda politique international et sous les projecteurs médiatiques. Elles confèrent une temporalité propre aux discussions, rendant ces projets plus routiniers. Cependant, les sociétés sahéliennes ne sont guère impliquées dans les décisions politiques sous-tendant ces projets. Dans les États du bassin du lac Tchad, la société civile reste faible, et les chercheurs sont trop peu nombreux pour pouvoir véritablement s'opposer au discours politique dominant.

Cette situation réaffirme, en définitive, la dimension politique des choix opérés par les sociétés dans leur relation à l'environnement à l'époque contemporaine. Il s'agit d'une situation de co-construction impliquant une pluralité d'acteurs, qui ne peut être assujettie à la volonté d'un seul acteur.

4. Acteurs, Agenda et Transaqua

Pour comprendre les dynamiques qui sous-tendent la proposition de transfert d'eau interbassin évoquée dans cette réflexion, il ne suffit pas de se limiter à l'analyse des intérêts des acteurs. Le rôle de ces derniers est crucial pour appréhender et interpréter la création des identités, la formulation et la légitimation des revendications, ainsi que le développement des normes à l'intérieur des États et entre eux. La recherche constructiviste s'intéresse à ce que les acteurs pensent ou cherchent à accomplir, en se basant sur leur compréhension du contexte social et politique.

L'initiative Transaqua fait effectivement appel à une pluralité d'acteurs aux agendas complexes. Il est donc impossible de passer en revue l'intégralité de cet ensemble. Nous nous limiterons aux principaux acteurs mis en lumière par les récents développements

politiques en Afrique, qui ont conduit au lancement officiel du projet Transaqua. Il s'agit notamment d'une collaboration entre la Commission du Bassin du Lac Tchad, Bonifica, PowerChina, l'Italie et la Chine, soutenue par des ONG, dont certaines associées au Mouvement LaRouche. Le rôle d'autres acteurs, tels que la Commission Internationale Congo-Oubangui-Sangha, l'UNESCO et la Banque mondiale – souvent mentionnés dans les débats sur le transfert d'eau interbassin – sera également examiné afin de souligner l'ambiguïté de leur position sur cette question.

4.1. Bonifica et l'Italie

La motivation initiale de Bonifica dans la proposition de Transaqua pourrait être liée à la croyance historique du groupe italien IRI dans l'importance des grands projets d'infrastructure pour relever les défis du développement. En tant qu'entreprise d'État dans les années 1970 et 1980, Bonifica pourrait avoir promu le projet Transaqua dans le cadre de son programme visant à servir les intérêts nationaux et les ambitions expansionnistes de l'Italie dans la région du Sahel à travers un projet d'infrastructure d'envergure.

Antonsich (2009) affirme que l'Italie a conservé des intentions expansionnistes en Afrique jusque dans les années 1960. A ce sujet, (Hess, 1963) évoque plusieurs cartes illustrant les ambitions coloniales secrètes de l'Italie, notamment son objectif d'étendre la Libye vers le bassin du lac Tchad pendant la Première Guerre mondiale. Antonsich cite également une carte de 1943 qui propose un chemin de fer transafricain, destiné à renforcer la présence italienne en Afrique. Ce chemin de fer relierait Tripoli, en Libye, au Cap, ainsi qu'à l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Les tracés de cette proposition et les régions mentionnées dans les documents relatifs aux ambitions coloniales italiennes coïncident avec la proposition Transaqua. Concrètement, l'objectif de Transaqua de faire du canal navigable une partie intégrante d'un système de transport plus large en Afrique correspond aux anciens rêves expansionnistes de l'Italie dans le

Sahel. Durant les phases initiales du projet Transaqua, dans les années 1970 et 1980, tout portait à croire que ce mégaprojet de transfert d'eau reflétait les intérêts nationaux plus larges de l'État italien.

Les déclarations récentes des représentants de Bonifica et des politiciens italiens ont présenté Transaqua comme un moyen de contribuer au développement socio-économique du Sahel et à la sécurité régionale. Un avantage potentiel de cette approche est le contrôle des flux migratoires du Sahel vers l'Italie. Bien que Bonifica ne soit plus une entreprise d'État, ses discours s'alignent sur le récent programme de sécurité de l'Italie concernant la Méditerranée et le Sahel (Italian Ministry of Defence, 2015). Traditionnellement, l'Italie a accordé une importance particulière à la sécurité en Méditerranée. Dans les années 1920, lorsqu'elle formulait ses politiques expansionnistes avant la Seconde Guerre mondiale, elle avait même déclaré la Méditerranée comme étant « *mare nostrum* », ou « notre lac » (Brighi & Petito, 2011). *Mare nostrum* est aujourd'hui le nom des opérations militaires menées par la marine italienne en Méditerranée pour secourir les migrants et lutter contre la traite des êtres humains (Pinelli, 2017).

Dans sa récente stratégie, l'Italie a redéfini son approche de la Méditerranée, en l'étendant au sud jusqu'au Sahel (Italian Ministry of Defence, 2015 ; Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation, 2017)). Ces stratégies mettent en lumière le terrorisme et les migrations comme principales menaces à la sécurité de l'Italie. Les rapports indiquent explicitement que le manque de sécurité intérieure dans les pays du Sahel est la principale cause des flux migratoires massifs vers l'Italie. Ils concluent que l'Italie doit accroître sa présence dans la région, collaborer avec les pays du Sahel, et participer activement à des missions humanitaires afin de soutenir leur développement socio-économique et renforcer la

sécurité régionale, permettant ainsi de freiner les flux migratoires du Sahel vers l'Italie.

Le projet Transaqua représente donc une opportunité pour l'Italie d'atteindre ses objectifs en matière de sécurité et de concrétiser sa stratégie méditerranéenne. Cela pourrait être la principale raison du soutien croissant de l'Italie au projet. Bonifica, quant à elle, met en avant une rhétorique qui insiste sur les implications de Transaqua en termes de développement, de sécurité et de migration, démontrant ainsi son adhésion à l'agenda de l'État italien.

4.2. PowerChina et la Chine

Depuis le milieu des années 2010, PowerChina est devenu un acteur clé dans la promotion du concept de transfert d'eau interbassin.

L'examen du profil de l'entreprise et des politiques nationales de la Chine – telles que la « Going Out Strategy » et l'initiative « Belt and Road » – permet de mieux comprendre les motivations de PowerChina et de l'État chinois à s'impliquer dans le projet de transfert d'eau interbassin.

La Chine a lancé sa « Going Out Strategy » en 1999, avec pour objectif d'accroître ses investissements à l'étranger, d'élargir son espace de développement économique national et de promouvoir un développement commun à l'échelle mondiale (China General Office of the State Council, 2006). Depuis le lancement de cette stratégie, la Chine a étendu ses investissements à travers le monde, notamment en Asie et en Afrique, investissant principalement dans des secteurs tels que les infrastructures, l'énergie et les ressources naturelles depuis les années 2000 (OECD, 2018)

En 2013, le président Xi Jinping a renommé la « Going Out Strategy » de la Chine et proposé la construction d'une ceinture économique autour de la Route de la soie – connue sous le nom de «

Belt and Road Initiative » – visant à renforcer la coopération et la connectivité à travers l'Asie centrale, l'Asie occidentale, la Russie, les pays eurasiens, le sous-continent indien et l'Indochine, en se concentrant sur le développement de projets d'infrastructure. La Chine a élargi l'application de la « Belt and Road Initiative » à l'Afrique, comme en témoignent les accords bilatéraux conclus entre la Chine et près de 37 pays africains, ainsi qu'avec l'Union africaine (China Ministry of Foreign Affairs, 2013). Ces deux stratégies visent à faire de la Chine un leader mondial.

En tant qu'entreprise d'État, PowerChina opère avec la vision de contribuer au rayonnement de la « Belt and Road Initiative ». Yan Zhiyong, le président de PowerChina, déclare explicitement que « le lancement de la Belt and Road Initiative fournira sans aucun doute des conditions et des opportunités plus avantageuses pour PowerChina afin d'exécuter la stratégie de mondialisation et de construire conjointement la 'Ceinture et la Route' » (Powerchina, 2017). Avec cette vision, PowerChina est devenue un acteur stratégique dans la mise en œuvre des stratégies nationales de la Chine. Il n'est donc pas surprenant de voir l'implication de la Chine dans les discussions sur le Transfert d'eau interbassin Congo-Tchad, car ce projet représente une autre opportunité pour elle de poursuivre ses objectifs nationaux plus larges.

4.3. La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le Nigeria

La CBLT a joué un rôle central dans la promotion de l'idée du Transfert d'eau interbassin. Étant donné que le lac Tchad est la principale source d'eau douce pour plusieurs pays – dont le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Cameroun – il est compréhensible que la CBLT plaide avec insistance pour la mise en œuvre du Transfert d'eau interbassin et, par conséquent, pour une augmentation du volume d'eau du lac Tchad. Il est également logique que les membres de la CBLT soutiennent le projet Transaqua, car ils ne subiront pas directement les impacts socio-économiques et environnementaux de

la construction (puisque celle-ci aura lieu dans le bassin du Congo) et pourront accroître leur influence dans cette région grâce à Transaqua (Sayan, Nagabhatla, Ekwuribe 2020).

La motivation de la CBLT à promouvoir le projet Transaqua peut également s'expliquer par sa structure institutionnelle et l'agenda plus large du Nigeria visant à s'établir comme une puissance régionale. Les pays membres de la CBLT sont relativement moins développés et sont régulièrement confrontés à des problèmes socio-économiques et politiques graves, ce qui limite l'efficacité de la CBLT en tant qu'institution (Asah, 2015). Par exemple, elle n'a pas réussi à mettre en place des mécanismes pour empêcher le déversement excessif d'eau agricole dans le lac, contribuant ainsi à son rétrécissement actuel. De plus, la CBLT souffre de difficultés financières persistantes, car ses membres ne sont pas en mesure de lui fournir un financement stable, ce qui constitue l'une des raisons principales du blocage du projet Transaqua pendant des années.

Récemment, la CBLT s'est transformée en une plateforme où le Nigeria, en tant que pays le plus riche, est devenu dominant. Cela fait partie de la stratégie du Nigeria pour s'imposer comme une puissance régionale (Adeniran & Daniell 2017). Le Nigeria contribue à plus de la moitié du budget de la Commission et on s'attend à ce qu'il reçoive la plus grande part de l'eau transférée si le projet Transaqua voit le jour, renforçant ainsi encore davantage son pouvoir dans la région (Asah, 2015).

Il est donc compréhensible que les politiciens et technocrates nigériens aient été plus actifs dans la promotion du Transfert d'eau interbassin via la CBLT, en organisant des conférences, en négociant avec des organisations internationales (notamment la Banque Africaine de Développement, BAD) et en cherchant des financements pour réaliser le projet Transaqua.

4.4. La Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD est récemment apparue comme une autre organisation internationale ayant commencé à apporter un soutien plus explicite au projet de Transfert d'eau interbassin.

Le président de la BAD, M. Adesina, a adopté une position favorable au projet Transaqua. Il a d'ailleurs été chargé par le président Buhari du Nigeria de mener les activités de collecte de fonds pour ce projet (Daily Trust, 2019).

L'implication de la BAD dans les discussions autour de Transaqua n'est pas surprenante, car l'idée du Transfert d'eau interbassin permet à la Banque d'accroître ses investissements dans la région. Cette initiative correspond également aux priorités opérationnelles de la BAD, qui visent à développer les infrastructures et à renforcer la coopération économique régionale. De plus, le projet Transaqua répond aux objectifs spécifiques de la Banque, notamment en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de soutien aux États fragiles grâce au développement socio-économique en Afrique (AfDB, 2013).

L'ampleur du projet Transaqua, telle que promue par ses partisans, est imprégnée d'idéologie panafricaine et de développement. En conséquence, cela représente une opportunité pour la BAD de réaliser ses priorités stratégiques, ce qui pourrait être la principale motivation de son soutien au projet.

4.5. Mouvement LaRouche

L'Institut Schiller et son périodique, l'Executive Intelligence Review (EIR), tous deux fondés et financés par le Mouvement LaRouche, ont soutenu explicitement le projet Transaqua depuis sa première proposition. Le Mouvement peut être considéré comme

l'ONG la plus impliquée dans les processus politiques relatifs à Transaqua.

Depuis les années 1990, l'Institut Schiller et l'EIR ont offert une plateforme aux experts et représentants de Bonifica pour promouvoir Transaqua. Des membres associés au Mouvement LaRouche ont également joué un rôle actif dans les processus diplomatiques liés au projet, en organisant plusieurs événements dans différents pays, auxquels ont participé des représentants de Bonifica et de la CBLT. Le site web du Mouvement LaRouche explique les principales raisons pour lesquelles il a fait campagne en faveur de Transaqua. Il y est indiqué que le projet correspond à l'objectif économique du Mouvement, qui est de relier tous les continents via des projets d'infrastructure massifs, regroupés sous le nom de « World Land Bridge » (Pont terrestre mondial) (LaRouche PAC, 2020). Cette vision, élaborée dans les années 1990, vise à favoriser le développement économique global en créant un système intégré de projets essentiels dans les domaines des transports, de la gestion de l'eau, de la production d'énergie, du développement des ressources, de l'agriculture et de la construction de villes. Dans ce cadre, le Mouvement a fait du lobbying pour Transaqua (et récemment pour la Belt and Road Initiative), car il considère le projet comme complémentaire à sa vision du Pont terrestre mondial.

4.6. La Commission Internationale Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

La CICOS ne prend pas explicitement position sur la question du Transfert d'eau interbassin. Par exemple, l'ancien secrétaire général de la CICOS, Benjamin Ndala, dans une rare déclaration concernant le projet, a souligné que « les experts de la CBLT n'avaient aucun instrument pour savoir si l'Oubangui disposait encore de suffisamment d'eau pour alimenter le lac Tchad » (Dougueli, 2009). Dans une autre déclaration, l'actuel secrétaire général de la CICOS a affirmé que les pays membres de la CICOS devaient être

inclus dans les processus relatifs à la proposition de Transfert d'eau interbassin (CICOS, 2016) . Cependant, Tshibwabwa accuse certains cadres de la CICOS de soutenir Transaqua (Tshibwabwa, 2017).

Sur la base de ces déclarations, il apparaît que la CICOS n'a pas, jusqu'à présent, pris une position claire en faveur ou contre le Transfert d'eau interbassin. Cela est d'autant plus surprenant compte tenu du rôle actif joué par la CBLT, son homologue du bassin du lac Tchad, dans la promotion du projet Transaqua.

4.7. L'UNESCO

L'UNESCO n'a pas non plus approuvé officiellement ces plans, bien que son nom soit souvent mentionné dans les débats sur le Transfert d'eau interbassin, notamment parce qu'elle a parrainé la Conférence internationale du lac Tchad en 2018, où les pays membres de la CBLT ont choisi Transaqua comme option privilégiée pour le transfert d'eau.

Le professeur Horace Campbell (2018), fervent partisan de Transaqua et participant à la conférence d'Abuja, a reproché à l'UNESCO son manque d'implication dans les discussions sur le projet et son adoption des observations des scientifiques français concernant le lac Tchad. Le directeur général de l'UNESCO, Abou Amani, hydrologue de formation, a expliqué les incertitudes autour du lac Tchad : « La variation des niveaux d'eau dépend des pluies et personne ne sait comment cela va évoluer (...). Aussi, les modèles climatiques sur le lac Tchad se contredisent et nous naviguons à vue » (Tilouine & Caramel, 2018). Campbell a également critiqué la position prudente de l'UNESCO, affirmant que l'institution avait « manqué l'occasion de mobiliser des scientifiques pour étudier pleinement les implications d'un projet de transfert d'eau » (Campbell, 2018)

4.8. La Banque Mondiale

La Banque mondiale adopte actuellement une position mitigée à l'égard des propositions de Transfert d'eau interbassin. Cependant, elle a collaboré avec la CBLT pour le lancement de son plan d'action en faveur du développement du lac Tchad et de la résilience climatique. Ce plan vise à encourager la coopération régionale, à améliorer le commerce et le transport, à favoriser le développement socio-économique, à optimiser la gestion de l'eau et à prévenir les conflits (CBLT, 2016).

Le rapport de la Banque mondiale rédigé par Magrin, Lemoalle et Lajaunie utilise un langage prudent concernant le lac Tchad et les discussions autour du Transfert d'eau interbassin. Par exemple, il n'utilise pas le terme « rétrécissement » pour décrire la situation du lac Tchad. Le plan d'action prévoit 6 millions d'euros pour financer des études de faisabilité sur les projets potentiels de Transfert d'eau interbassin (CBLT, 2016). Étant donné que les objectifs de ce plan d'action et l'engagement de la Banque mondiale à investir dans des projets d'infrastructure pour réduire la pauvreté résonnent avec la rhétorique utilisée pour promouvoir Transaqua, il est possible que la Banque mondiale s'aligne sur ce projet, en fonction des résultats des études de faisabilité.

Conclusion

L'analyse du projet Transaqua à travers le prisme du constructivisme met en lumière l'importance des constructions sociales dans la formation et l'évolution des initiatives internationales. En utilisant des concepts tels que le contexte social, les arrangements intersubjectifs et la construction sociale de l'intérêt national, cette approche permet de comprendre comment les interactions entre acteurs ont façonné le projet. Bien que celui-ci ait été initié dans les années 1980 et ait rencontré divers obstacles, notamment environnementaux et géopolitiques, il a progressé grâce à une

dynamique de collaboration renforcée lors de rencontres internationales, comme la conférence de 2018.

L'approbation du projet par les États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'engagement des acteurs concernés ont marqué une avancée significative. Cependant, le projet reste soumis à des incertitudes, notamment en ce qui concerne le financement et les considérations géopolitiques. La position encore floue de certains acteurs clés, tels que l'UNESCO, la Banque mondiale et la CICOS, reflète une certaine instabilité dans la consolidation du projet.

Les limites théoriques de cette étude incluent la dépendance à la co-construction des initiatives, ce qui introduit une incertitude quant à leur concrétisation. De plus, les contextes souverainistes et les complexités politiques nationales, en particulier en RDC, pourraient influencer négativement la mise en œuvre du projet. Les recherches futures devraient approfondir l'analyse des dynamiques de pouvoir entre les acteurs et l'impact des contextes politiques nationaux sur les initiatives de coopération internationale.

Bibliographie

- Adeniran, A., & Daniell, K. (2017). The attempt to replenish Lake Chad's water may fail again. Here's why. *The Conversation*.
<https://theconversation.com/the-attempt-to-replenish-lake-chads-water-may-fail-again-heres-why-84653>
- African Development Bank (AfDB). (2013). AfDB's strategy for 2013–2022. *AfDB*.
<https://www.afdb.org/en/about-us/mission-strategy/afdb-strategy>
- Antonsich, M. (2009). Geopolitica: The 'geographical and imperial consciousness' of fascist Italy. *Geopolitics*, 14(2), 256–277. <https://doi.org/10.1080/14650040802578708>
- Asah, S. T. (2015). Transboundary hydro-politics and climate change rhetoric: An emerging hydro-security complex in the Lake Chad Basin. *WIREs Water*, 2(1), 37-45.
<https://doi.org/10.1002/wat2.1057>
- Bakker, K. (2010). *Privatizing water: Governance failure and the world's urban water crisis*. Cornell University Press.
<https://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctt7z9jv>
- Braspenning, T. (2002). Constructivisme et reflexivisme en théorie des relations internationales. *Annuaire Français de Relations Internationales*, 3(1), 314–329. <https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/braspenning2002.pdf>
- Brighi, E., & Petitto, F. (2011). The renaissance of geopolitics in post-1989 Italy. *Geopolitics*, 16(4), 819–845.
<https://doi.org/10.1080/14650045.2010.548425>
- Campbell, H. (2018). Saving Lake Chad: A pan-African project - Reflections on the international conference to save Lake Chad. *Pambazuka News*. <https://www.pambazuka.org/human-security/saving-lake-chad-pan-african-project>
- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). (2016). *The Lake Chad Development and Climate Resilience Action Plan*. World Bank.
<https://doi.org/10.1596/23793>

- China General Office of the State Council. (2006). 更好地实施‘走出去’战略 [Better implementation of the ‘Going out strategy’]. China government.
http://www.gov.cn/node_11140/2006-03/15/content_227686.htm
- China Ministry of Foreign Affairs. (2013). *President Xi Jinping delivers important speech and proposes to build a Silk Road economic belt with Central Asian countries*. Ministry of Foreign Affairs of the People’s Republic of China.
https://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/topics_665678/xjpfwzysiesgjtfhshzzfh_665686/t1076334.shtml
- Commission internationale du fleuve Oubangui-Sangha (CICOS). (2016). *Visite des parlementaires de la CEMAC à la CICOS sur le projet du transfert des eaux de l’Obangui vers le lac Tchad*. CICOS.
<https://www.cicos.int/actualite/visite-des-parlementaires-cemac-a-la-cicos-sur-le-projet-du-transfert-des-eaux-de-loubangui-vers-le-lac-tchad/>
- Coe, M. T., & Foley, J. A. (2001). Human and natural impacts on the water resources of the Lake Chad Basin. *Journal of Geophysical Research Atmospheres*, 106(D4), 3349–3356.
<https://doi.org/10.1029/2000JD900587>
- Crow-Miller, B. (2015). Discourses of deflection: The politics of framing China’s South-North Water Transfer Project. *Water Alternatives*, 8(2), 173–192.
- Daily Trust. (2019). President Adesina: How Buhari is sourcing for \$50bn to revive Lake Chad. *Daily Trust*. <https://headtopics.com/ng/afdb-president-adesina-how-buhari-is-sourcing-for-50bn-to-revive-lake-chad-daily-trust-5486541>
- Dougueli, G. (2009). Le lac Tchad, un projet qui prend l’eau. *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/201073/archives-thematique/le-lac-tchad-un-projet-qui-prend-l-eau/>
- Freeman, L. (2018). *Interview with Lawrence Freeman: The time is now for TRANSAQUA—to save Lake Chad and transform Africa*. Lawrence Freeman Africa and the World.
<http://lawrencefreemanafricaandtheworld.com/2018/06/16/interview-with-lawrence-freeman-the-time-is-now-for-transaqua-save-lake-chad-and-transform-africa/>

- Ghassemi, F., & White, I. (2007). *Inter-basin water transfer: Case studies from Australia, United States, Canada, China and India* (International Hydrology Series). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511535697>
- Hess, R. (1963). Italy and Africa: Colonial ambitions in the First World War. *The Journal of African History*, 4(1), 105–126. <https://doi.org/10.1017/S0021853700003741>
- Ifabiyi, I. P. (2013). Recharging the Lake Chad: The hydropolitics of national security and regional integration in Africa. *African Research Review*, 7(3), 196–216. <https://doi.org/10.4314/afrev.v7i3.15>
- Italian Ministry of Defence. (2015). *White paper for international security and defence* (Rome). https://www.difesa.it/Primo_Piano/Documents/2015/07_Luglio/White%20book.pdf
- Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation. (2017). *The Italian strategy in the Mediterranean: Stabilising the crises and building a positive agenda for the region*. Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation. <http://www.esteri.it/mae/resource/doc/2017/12/med-maeci-eng.pdf>
- Klotz, A., & Lynch, C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale*, 2(1), 51–62. <https://doi.org/10.3917/criti.p1999.2n1.0051>
- LaRouche PAC. (2020). *The world-land bridge*. <https://www.larouchepac.com/world-landbridge>
- Liu, C., & Zheng, H. (2002). South-to-north water transfer schemes for China. *International Journal of Water Resources Development*, 18(3), 453–471. <https://doi.org/10.1080/0790062022000006934>
- Magrin, G. (2013). *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*. Publications de la Sorbonne (Coll. Territoires en mouvements). http://www.editionsdelasorbonne.fr/fr/resources/download.cfm?GCOI=28405100615010&thefile=Pr_face_Magrin.pdf

- Magrin, G. (2016). The disappearance of Lake Chad: History of a myth. *Journal of Political Ecology*, 23(1), 204–222. <https://doi.org/10.2458/v23i1.20191>
- Magrin, G., Lemoalle, J., & Raimond, C. (2014). Les futurs du Lac Tchad: Réflexions prospectives, en guise de conclusion. Dans G. Magrin & J. Lemoalle (dirs.), *Le développement du Lac Tchad: Situation actuelle et futurs possibles* (pp. 295-305). IRD Edition. https://www.researchgate.net/profile/Jacques-Lemoalle/publication/295121345_Les_futurs_du_lac_Tchad_reflexions_prospectives_en_guise_de_conclusion/links/56d6f01408aebabdb402eac6/Les-futurs-du-lac-Tchad-reflexions-prospectives-en-guise-de-conclusion.pdf
- Mbutamuntu, J.-M., & Mimbale, J. (2021). *Le droit des cours d'eau internationaux*. Connaissances et Savoirs. <https://www.connaissances-savoirs.com/le-droit-des-cours-d-eau-internationaux-jean-marie-mbutamuntu-et-joseph-mimbale.html/>
- Mirumachi, N. (2007). The politics of water transfer between South Africa and Lesotho: Bilateral cooperation in the Lesotho Highlands Water Project. *Water International*, 32(4), 558–570. <https://doi.org/10.1080/02508060.2007.9709688>
- Moore, S. (2018). China's domestic hydropolitics: An assessment and implications for international transboundary dynamics. *International Journal of Water Resources Development*, 34(5), 732–746. <https://doi.org/10.1080/07900627.2017.1313157>
- Mugelé, R. (2018). *La Grande Muraille Verte: Géographie d'une utopie environnementale au Sahel* [Unpublished doctoral dissertation]. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. <https://www.theses.fr/2018PA01H072>
- Musavuli. (2018). RD Congo: Le projet Transaqua et la guerre de l'eau. *Agoravox*. <https://www.agoravox.fr/actualites/international/article/rd-congo-le-projet-transaqua-et-la-202001>
- Ntale, D. A. (2021). Le projet Transaqua, un danger pour la nation congolaise. *La Prunelle RDC*. <https://laprunellerdc.info/tribune-le-projet-transaqua-un-danger-pour-la-nation-congolaise/>

- Obertreis, J., Moss, T., Mollings, P. & Bichsel, C. (2016). Water, infrastructure and political rule: Introduction to the special issue. *Water Alternatives*, 9(2), 168–181. <https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol9/v9issue2/311-a9-2-1/file>
- OECD. (2018). The Belt and Road Initiative in the global trade, investment and finance landscape. Dans *OECD Business and Finance Outlook 2018*, OECD Publishing, Paris. https://doi.org/10.1787/bus_fin_out-2018-6-en.
- Pinelli, B. (2017). Control and abandonment: The power of surveillance on refugees in Italy during and after the Mare Nostrum operation. *Antipode*, 50(3), 725–747. <https://doi.org/10.1111/anti.12374>
- PowerChina. (2017). *Building a sustainable future*. [https://www.chinadaily.com.cn/specials/powerchina/POWERCHINA\(IndonesiaSustainabilityReport\).pdf](https://www.chinadaily.com.cn/specials/powerchina/POWERCHINA(IndonesiaSustainabilityReport).pdf)
- Gras, R. (2018). Assèchement du Lac Tchad: Le retour du projet Transaqua fait polémique. *Jeune Afrique*. <https://www.jeuneafrique.com/537309/societe/assechement-du-lac-tchad-le-retour-du-projet-transaqua-fait-polemique/>
- Sayan, R. C., Nagabhatla, N., & Ekwuribe, M. (2020). Soft power, discourse coalitions, and the proposed interbasin water transfer between Lake Chad and the Congo River. *Water Alternatives*, 13(3), 752–778.
- Tshibwabwa, S. (2017). After plundering minerals, soon the plundering of the Congo freshwater, the blue gold of this century. *Afridesk*. <https://afridesk.org/en/after-plundering-minerals-soon-the-plundering-of-the-congo-freshwater-the-blue-gold-of-this-century-sinaseli-tshibwabwa/>
- Tilouine, J., & Caramel, L. (2018, February 24). Le projet de remplir le lac Tchad refait surface. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/24/le-projet-de-remplir-le-lac-tchad-refait-surface_5261973_3244.html

- Tongue, R. (2018). La RDC toujours opposée au projet de transfert des eaux vers le lac Tchad, malgré les accords du Fonds Bleu. *Média Terre*.
<https://www.mediaterre.org/actu,20180527133727,6.html>
- UN News. (2011). *In water-rich DR Congo, 50 million people lack clean water to drink*. United Nations
<https://news.un.org/en/story/2011/03/369802>
- Webber, M., Crow-Miller, B., & Rogers, S. (2017). The South–North Water Transfer Project: Remaking the geography of China. *Regional Studies*, 51(3), 370–382.
<https://doi.org/10.1080/00343404.2016.1265647>

La place de l'hypothèse dans une recherche scientifique

par Mazarin Pierre Mfuamba Katende

Résumé

Une recherche débute généralement par une explication provisoire qui anticipe sur les résultats d'une exploration commandée par un problème posé au point de départ. Cette explication peut être appelée hypothèse. Elle peut être énoncée a priori ou a posteriori et peut avoir un sens large ou un sens rigoureux. Comment se présente une hypothèse au sens large ? Comment se présente une hypothèse au sens rigoureux ? Telles sont les deux principales questions auxquelles cet article tente de répondre.

Mots-clés : recherche scientifique, hypothèse de recherche scientifique, supposition, a priori, a posteriori, levier de recherche scientifique.

Introduction

Une recherche scientifique est un ensemble de procédés qui rendent possible la production, la validation ou la réfutation des connaissances. Elle fait apparaître ce qui se cache sous le réel et révèle ce qui est vrai ou faux derrière les apparences (Freyssinet-Dominjon, 1997, p. 12). Elle comprend quatre étapes essentielles qui vont de la conception des termes de référence de la recherche à la publication de ses résultats en passant par la documentation des faits et la dissertation. Elle peut être descriptive ou normative. Elle est descriptive lorsqu'elle s'attache à découvrir la structure, l'organisation, le fonctionnement et même les relations entre les

objets (Mpamba, 2019, p. 9). Elle est normative lorsque, après avoir évalué les conséquences d'une action, elle aboutit à la mise en place de règles, de principes ou de scénarios d'actions en faveur de résultats plus adéquats. Mais dans tous les cas, la recherche scientifique demeure un processus objectif, rigoureux et méthodique autour d'un plan de recherche, comme le souligne Mpamba (2019).

Notre préoccupation dans cet article se concentre autour de l'hypothèse comme une des étapes importantes d'un plan de recherche. En effet, construire un plan de recherche est une étape importante pour la réalisation d'une recherche scientifique. C'est d'ailleurs à cette occasion que le chercheur circonscrit les différentes lignes directrices de sa recherche et détermine les séquences qui l'accompagneront de l'introduction jusqu'à la conclusion.

Pour Marie-France Grinschpoun, un plan de recherche peut être construit en trois actes : la rupture, la construction et la constatation. Ces trois actes comprennent la question de départ, l'exploration (lectures, entretiens exploratoires), la problématique, la construction du modèle d'analyse, l'observation, l'analyse des informations et la conclusion, comme l'indique Grinschpoun (2006, p. 16). La question de départ, l'exploration et la problématique rentrent dans l'acte de « rupture » qui consiste en un recul réflexif permettant de lier l'intérêt du chercheur à une connaissance préalable qui devrait être, d'une manière plus adéquate, une expérience concrète du thème de la recherche. Il exige d'une part un contact préalable entre le chercheur et son objet de recherche et d'autre part une distanciation du chercheur vis-à-vis de cet objet pour en favoriser la compréhension et l'analyse. Il s'ensuit la construction du modèle d'analyse qui s'inscrit dans l'acte de « construction ». Celui-ci consiste à « reconstruire » les faits ou les phénomènes sur la base des concepts théoriques relevant de la discipline scientifique considérée. L'on tiendra donc compte du fait que chaque discipline scientifique peut faire usage des concepts appropriés dont la maîtrise est une condition sine qua non. Quant à l'acte de « constatation », il

comprend l'observation, l'analyse des informations et la conclusion. Il consiste en une « mise à l'épreuve des faits » grâce à la vérification des informations sur l'objet d'étude.

Nous constatons cependant que cette présentation schématique du plan de recherche par Grinschpoun occulte, d'une certaine manière, l'importance et la place de l'hypothèse dans une recherche scientifique. Ce même constat apparaît lorsque, dans son introduction à l'Introduction à la recherche scientifique, Mpamba Kamba-Kaba stipule que « le plan de recherche comprend la formulation correcte d'un sujet de recherche, l'identification du problème qui se présente au chercheur et qui doit être clairement énoncé, la lecture des ouvrages et autres documents, la consultation des archives et des personnes ressources si possible, sans oublier la consultation de l'internet » (2019, p. 9). Et dans cette schématisation du plan de recherche, l'importance d'une hypothèse semble être occultée.

La question sur laquelle cet article revient est la suivante : existe-t-il une place pour une hypothèse dans une recherche scientifique ? Si cette place existe, est-elle importante ? Et si la place de l'hypothèse est importante dans une recherche scientifique, comment se présente-t-elle ?

L'on peut stipuler que dans une recherche scientifique, l'hypothèse est comme un « levier » au début duquel se trouvent des problèmes et à la fin duquel le chercheur présente des découvertes. Toute la recherche scientifique se déroule donc autour de ce « levier ». C'est pour cela que la place d'une hypothèse dans une recherche scientifique est centrale, et pour le montrer, cet article se divise en trois petites parties. La première partie se penche sur la manière dont il faut définir une hypothèse. Pour ce faire, nous présenterons certaines définitions proposées par certains chercheurs et nous nous appliquerons à en présenter les similitudes et, le cas échéant, les contradictions. La deuxième partie montrera comment il faut énoncer

une hypothèse. Nous nous attacherons surtout à présenter des exemples d'hypothèses considérées comme valides dans différents domaines de la recherche scientifique. La troisième et dernière partie de cet article indique, d'une manière succincte, le rôle de l'hypothèse comme « levier » non seulement dans un plan de recherche, mais dans toutes les différentes formes de recherche scientifique.

En faisant cela, l'on aura peut-être apporté une contribution scientifique dans le sens de l'élucidation et la levée des zones d'ombre dans la compréhension de ce qu'est une hypothèse de recherche scientifique d'une part. D'autre part, les chercheurs trouveront peut-être ici l'occasion d'accroître certaines de leurs capacités pédagogiques dans le domaine de la recherche scientifique et de se tenir toujours éveillés à ce sujet.

Du point de vue méthodologique, c'est la triangulation des paradigmes analytico-comparatifs avec des présupposés d'éveil critique qui a permis de mettre à jour et de proposer l'essentiel du contenu de ce texte.

1. Définition d'une hypothèse

Définir est une activité scientifique qui permet de donner des précisions sur ce qu'est un concept afin d'éviter de le confondre avec d'autres concepts. C'est pour cela que, du point de vue de la logique formelle, la définition est considérée comme une opération de l'esprit qui détermine la compréhension d'un concept (Lalande, 2006, p. 207). Et dans le cas présent, nous considérons qu'il y a un sens large et un sens rigoureux à la définition d'une hypothèse.

1.1. Définition de l'hypothèse au sens large

Il faut d'abord préciser que, de même que toute recherche n'est pas une recherche scientifique, toute hypothèse n'est pas une hypothèse de recherche scientifique. Pour qu'une hypothèse devienne

une hypothèse de recherche scientifique, il est nécessaire de la faire passer du niveau d'une hypothèse ordinaire au niveau de la rigueur d'une hypothèse scientifique. La définition de l'hypothèse au sens large s'appuie sur ce qu'il en est dans le langage ordinaire.

En effet, lorsque, dans son *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, André Lalande définit l'hypothèse comme une « conjecture douteuse, mais vraisemblable, par laquelle l'imagination anticipe sur la connaissance », il reste d'une certaine manière attaché à la perception ordinaire qui fait de l'hypothèse une simple supposition aléatoire qui pourrait conduire à une vérification ultérieure « par une observation directe, soit par l'accord de toutes ses conséquences avec l'observation » (Lalande, 2019, p. 429).

En fait, ces genres d'hypothèses, les hypothèses au sens large, sont formulées par l'opinion dans le langage ordinaire de la vie quotidienne. Elles s'expriment sous une forme improbable et se présentent comme une incertitude.

Cette définition de l'hypothèse reste proche de celle proposée par Mpamba Kamba-Kamba dans *L'Introduction à la recherche scientifique*. Pour cet auteur, en effet, l'hypothèse est « la réponse que l'on propose à une question soulevée à l'occasion d'une recherche... Elle se présente en termes de supposition ou au conditionnel. Si elle est donnée à l'indicatif, elle reste toutefois provisoire » (Mpamba, 2019, p. 20). En cela, l'hypothèse du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* et celle de *L'Introduction à la recherche scientifique* ont les mêmes caractéristiques. Elles sont exprimées par un chercheur incertain sous forme d'une probabilité. Cette dernière présente l'explication ex ante des faits comme pouvant être ni vrais ni faux. C'est pour cela que, du point de vue grammatical, cette explication, c'est-à-dire la mise en relation provisoire d'une cause et d'un effet, est rendue au conditionnel, qui est d'ailleurs le meilleur mode d'expression d'une probabilité. Par ailleurs, la référence à l'usage du mode indicatif, telle qu'elle se présente dans la définition

de *L'Introduction à la recherche scientifique*, semble ne pas être une nécessité, parce que dans ce contexte, l'essentiel du comportement du chercheur est déterminé par le mode conditionnel, qui fait de l'usage de l'indicatif une simple exception.

1.2. Définition de l'hypothèse au sens rigoureux

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, dans un processus où la recherche est scientifique, la conception de l'hypothèse doit être élevée du niveau ordinaire d'une simple conjecture au niveau supérieur d'un résultat d'une conceptualisation. Et dans ce cas, une hypothèse de recherche scientifique se présente, d'une certaine manière, comme un principe ou comme un postulat, c'est-à-dire comme une proposition posée au début d'une recherche, non déduite d'aucune procédure scientifique mais tenue pour vraie jusqu'à nouvel ordre – jusqu'au moment où elle sera confirmée ou infirmée. Il s'agit là d'une conception rigoureuse, stricte et non équivoque d'une hypothèse de recherche scientifique.

C'est dans ce sens que, dans son *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*, De Landsheere (1979) définit l'hypothèse de recherche comme étant une affirmation de principe qui rend compte de la relation entre une variable dépendante et une variable indépendante. En effet, la formulation d'un sujet de recherche peut faire apparaître l'existence d'une variable indépendante et d'une variable dépendante dans la relation entre les faits ou les phénomènes. La variable indépendante est ce terme avec lequel on peut agir pour provoquer des changements. Il se présente comme un antécédent. La variable dépendante est le terme sur lequel l'action se déroule et qui change. Il y a donc d'un côté l'antécédent et de l'autre côté la conséquence. Le rôle de l'hypothèse est d'affirmer qu'il existe une relation d'antécédence et de conséquence entre la variable indépendante et la variable dépendante. C'est pour cela que, dans la perspective de De Landsheere, l'hypothèse affirme la relation entre une variable indépendante et une variable dépendante – il s'agit

d'une affirmation de principe, c'est-à-dire jusqu'à preuve du contraire.

Presque dans le même sens que De Landsheere, Marie-France Grinschpoun définit l'hypothèse de recherche comme « une affirmation a priori qui met en relation une conduite avec la cause supposée de cette conduite » (Grinschpoun, 2006, p. 17). On sait qu'une affirmation est « l'acte par lequel on pense ou l'on énonce un jugement comme vrai (que ce jugement soit dans sa forme affirmatif ou négatif) » (Lalande, 2019, p. 31). Cela revient à dire qu'en tant qu'affirmation, l'hypothèse a un caractère indicatif. Elle a la forme « ceci est » ou « ceci n'est pas », « ceci a » ou « ceci n'a pas », « ceci a fait » ou « ceci n'a pas fait », etc. Elle est formulée à l'indicatif. Elle établit une relation de convenance ou une relation de disconvenance entre une « conduite » et sa « cause ». Et dans une recherche expérimentale, cette relation lie une variable indépendante (la cause) à une variable dépendante (la conduite). Mais cette mise en lien est « a priori », c'est-à-dire qu'elle est énoncée au début de la démarche sans être vérifiée, en attendant de la confronter aux faits pour la maintenir comme vraie ou la nier comme fausse. Une mise en lien confirmée ou infirmée entre deux variables n'est plus « a priori ». Elle est plutôt a posteriori, c'est-à-dire éprouvée par les faits. Elle devient la conclusion de la recherche scientifique.

Pour sa part, Mpala Mbabula définit l'hypothèse comme étant « une réponse provisoire donnée aux questions de la problématique » (2011, p. 59). Cette définition pourrait constituer une source d'inspiration pour une définition au sens large de l'hypothèse si l'on n'y prend pas garde. Seulement, pour cet auteur, la réponse provisoire est une proposition de réponse à une question que l'on s'est préalablement posée. Cette réponse servira de « fil conducteur » de la recherche. Elle est affirmative, et cette affirmation peut l'être a priori ou a posteriori. L'affirmation a priori conduit à une hypothèse théorique. Elle est une preuve que le chercheur se trouve dans une activité intellectuelle rigoureusement éveillée. Lorsque l'hypothèse

est formulée après avoir réuni certaines informations, c'est-à-dire après une expérimentation ou une pré-enquête, cette hypothèse est dite empirique. Mais dans tous les cas, le chercheur devra être en mesure d'« inventer » une hypothèse formulée en des termes opératoires pour qu'elle puisse être valide, utilisable, communicable et spécifique, et pour qu'elle puisse mettre réellement en cause des faits réels (Mpala, 2011, p. 59-61). Cette perspective de définition de Mpala fait en fait passer l'hypothèse de son sens large au sens rigoureux d'une hypothèse de recherche scientifique.

On peut par ailleurs lire sur Wikipédia (« Hypothèse », 2024) qu'une hypothèse est « un énoncé affirmatif écrit au présent de l'indicatif, déclarant formellement les relations prévues entre deux variables ou plus. C'est une supposition ou une prédiction, fondée sur la logique de la problématique et des objectifs de recherche définis ». Cette définition est assez explicite. Elle présente en quelque sorte un condensé des définitions précédentes et permet de présenter un tableau comparatif des caractéristiques essentielles d'une hypothèse au sens large et d'une hypothèse au sens strict.

1.3. Tableau comparatif des caractéristiques d'une hypothèse au sens large et d'une hypothèse au sens strict

Il ne nous paraît pas nécessaire de prolonger à l'infini la liste des définitions d'une hypothèse. Cependant, après avoir indiqué qu'il peut y en avoir une définition large ou vulgaire et une définition rigoureuse ou scientifique, nous pouvons, dans un tableau synthétique, indiquer les principales caractéristiques intelligibles de ces deux formes d'hypothèse.

| Hypothèse au sens large | Hypothèse au sens rigoureux |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Réponse : explication | Réponse : explication |
| Conjecture : supposition | Conjecture : supposition |
| Imaginée : inventée | Inventée : imaginée |

| | |
|--|---|
| Relation : lie une cause à un effet | Relation : lie une cause à un effet |
| Arbitraire : sans fondement | Valide : crédible |
| Conditionnelle : ceci serait | Affirmative : ceci est |
| Conduite : variable dépendante | Conduite : variable dépendante |
| Cause : variable indépendante | Cause : variable indépendante |
| Théorique : avant l'exploration (a priori) | Théorique : avant l'exploration (a priori) |
| Empirique : après une pré-enquête (a posteriori) | Empirique : après une pré-enquête (a posteriori) |
| Connaissance : ceci est, ceci n'est pas... | Connaissance scientifique : ceci est, ceci n'est pas... |

Le tableau ci-dessus résume les caractéristiques essentielles d'une hypothèse au sens large et d'une hypothèse au sens rigoureux. En effet, les deux hypothèses ont plusieurs ressemblances. Elles se présentent toutes comme une explication supposée, inventée ou imaginée, mettant a priori ou a posteriori une relation de cause à effet entre des variables et aboutissant à une connaissance.

Cependant, dans le cas d'une hypothèse au sens large, la relation entre les variables est exprimée en mode conditionnel : « ceci serait la cause de cela ». C'est une relation hasardeuse, arbitraire. Tandis que dans le cas d'une hypothèse au sens rigoureux, la relation entre les variables est exprimée à l'indicatif présent : « ceci est la cause de cela ». La relation est présentée comme valide¹, plausible, crédible. C'est cette mise en relation entre les variables qui sera confirmée ou infirmée et qui se présentera comme une connaissance dans le cas d'une hypothèse au sens large et comme une connaissance scientifique dans le cas d'une hypothèse de recherche scientifique.

¹On devra rester attentif à la différence entre une relation valide et une relation vraie. Une relation valide l'est du point de vue de la forme de la proposition qui la présente tandis qu'une relation vraie l'est aussi bien du point de vue de la forme que du point de vue du contenu de ce qui est présenté.

2. Énonciation d'une hypothèse

L'énonciation d'une hypothèse est directement proportionnelle à sa définition au sens large ou au sens rigoureux. C'est pour cela que, dans cette perspective, nous allons nous attacher à présenter des exemples d'une énonciation de l'hypothèse au sens large et d'une énonciation de l'hypothèse au sens rigoureux. Nous nous attarderons un peu plus sur l'énonciation de l'hypothèse au sens rigoureux, car notre intérêt est d'initier un peu plus le chercheur à l'usage de cette forme d'hypothèse.

2.1. Énonciation d'une hypothèse au sens large

L'énonciation d'une hypothèse au sens large (sens ordinaire) se fait au conditionnel. En effet, l'usage du conditionnel introduit une incertitude et un doute dans la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante supposée être son effet. Le caractère aléatoire de ce lien entre les variables indique que le chercheur n'assume pas l'explication première qui lui sert de principale idée directrice de la recherche.

C'est ainsi que, dans son *Introduction à la recherche scientifique*, Mpamba Kamba-Kamba énonce une première hypothèse tirée d'une question principale posée sur un sujet intitulé « L'analyse interne du roman *La vie à tout prix* » de Mpamba Kamba-Kamba de la manière suivante : « La symbolique dominante serait la représentation évoquée par le texte dans l'effort de réussite chez le héros du roman, Boze » (Mpamba, 2019, p. 20).

Cette énonciation correspond à une réponse provisoire à une question principale posée à l'occasion de l'analyse du roman cité ci-haut. D'autres réponses provisoires que l'auteur évoque sans les énoncer concernent les autres personnages du roman que Boze a côtoyés et qui sont concernés par son effort de réussite (Mpamba, 2019, pp. 21-22).

Une autre énonciation d'hypothèse chez l'auteur de *l'Introduction à la recherche scientifique* concerne « l'emploi des pronoms personnels dans les copies des élèves de première année secondaire de l'institut X de la ville de Kananga ». A une question principale, l'auteur énonce l'hypothèse suivante : « La connaissance des pronoms personnels chez les élèves de première année secondaire de l'institut X de la ville de Kananga serait trop fragmentaire pour une expression orale et écrite efficace » (Mpamba, 2019, p. 21).

L'auteur de *l'Introduction à la recherche scientifique* énonce d'autres réponses provisoires aux questions secondaires sur l'emploi des pronoms personnels dans les copies des élèves de première année secondaire de l'institut X de la manière suivante : « Le dépouillement des copies de ces élèves révélerait que ceux-ci ne seraient pas à même d'identifier tous les pronoms personnels et ne respecteraient pas les règles grammaticales de leur emploi » (Mpamba, 2019, p. 20). De la même manière : « Une leçon d'exploitation grammaticale sur l'emploi des pronoms personnels pourrait être administrée à ces élèves pour les aider à être capables d'employer correctement cette catégorie grammaticale » (Mpamba, 2019, p. 22).

Par ailleurs, se référant à un exemple hypothétique sur « la place de la Zambie dans le système économique mondial » que Beaud évoque dans *L'art de la thèse*, François Mpamba (2019) énonce les hypothèses suivantes : « Dans le domaine agricole, la modernisation porterait sur l'évolution des cultures vivrières et autres structures sociales » ou encore : « Dans le domaine de l'industrie, on moderniserait les industries de transformation et les transferts de technologies » et de même : « Dans le domaine tertiaire, on travaillerait sur le tourisme, les banques, le transport maritime, aérien... » (Mpamba, 2019, p. 22).

Comme on peut le constater, l'énonciation d'une hypothèse au sens large n'utilise pas un mode opératoire dans la relation entre les variables. Elle utilise plutôt un mode conditionnel qui rend aléatoire

et vraisemblable la relation entre les variables. Cela entraîne que la formulation de l'explication première — « ceci serait », « ceci porterait sur », « on travaillerait sur », etc. — sera différente du résultat de la recherche qui se présentera sous la forme d'une vérité ordinaire ou scientifique : « ceci est », « ceci porte sur », « on travaille sur ». Cette différence indique l'existence d'un manque de rigueur dans l'énonciation de l'idée directrice qui sert de levier dans la progression de la recherche.

2.2. Énonciation de l'hypothèse au sens strict (sens rigoureux)

L'énonciation d'une hypothèse au sens strict se fait à l'aide de l'indicatif présent. En effet, l'usage de l'indicatif présent établit une relation claire, plausible et valide entre les variables qui constituent l'objet de la recherche. Dans cette relation, un lien direct est établi entre une cause et ce que l'on prétend être son effet. C'est cette prétention que telle conduite, tel effet ou telle conséquence sont produits par telle cause que le chercheur doit s'employer à démontrer.

L'exemple que Lalande donne en mathématiques de la relation entre les angles d'un triangle est assez illustratif de la manière rigoureuse dont une hypothèse peut être énoncée. En définissant l'hypothèse en mathématiques comme une « énonciation dont l'on part pour démontrer un théorème », Lalande donne l'exemple suivant d'une hypothèse de départ : « le côté AB est égal au côté AC » (Lalande, 2006, p. 428).

Il est question pour le chercheur de démontrer si cette relation est vraie ou si elle est fausse. Au point de départ, la relation entre AB et AC est supposée. Mais au point d'arrivée, c'est-à-dire au bout de la démonstration, si cette relation est confirmée, la vérité scientifique aura la forme « le côté AB est égal au côté AC ». Si cette relation est infirmée, la vérité scientifique aura la forme « le côté AB n'est pas égal au côté AC ».

Un exemple similaire est donné par Mpamba lorsqu'il évoque un sujet sur « l'étude phonologique du ciluba ». A une question principale qu'il n'a peut-être pas formulée, Mpamba donne la réponse provisoire suivante : « la phonématique et la prosodie du ciluba comprennent des phonèmes segmentaux et des phonèmes suprasegmentaux qui caractérisent cette langue » (Mpamba, 2019, p. 21).

Ce que le chercheur devra faire dans le cas de cette hypothèse, c'est de montrer si effectivement il y a des phonèmes segmentaux et des phonèmes suprasegmentaux dans la phonématique et dans la prosodie de la langue ciluba. L'expression « effectivement » est confirmatoire de cette présence qui était déjà supposée dans l'idée du départ.

Dans le même ordre d'idées, Michel Beaud prend appui sur une situation hypothétique, la situation d'un pays qui n'existe pas en réalité mais qui a des préoccupations relatives à son implication dans le système économique mondial, la Zanubie. Dans ce système économique mondial, la Zanubie a choisi la voie de la modernisation. Pour mener une recherche sur cette préoccupation, Beaud pose une question principale suivante : « le double choix de la modernisation accélérée et de la spécialisation pour l'exportation n'a-t-il pas enfermé la Zanubie dans une dépendance durable ? » (Beaud, 2006, p. 101).

A cette question de la problématique, Beaud propose une réponse provisoire qui pourrait servir comme idée directrice de la recherche de la manière suivante : « la dépendance résulte non seulement directement du choix de la spécialisation pour l'exportation, mais aussi des effets et des retombées indirects de ces choix : d'où une situation de dépendance dont il est extrêmement difficile de sortir » (Beaud, 2006, p. 101).

Dans un deuxième exemple, l'auteur de *L'art de la thèse* se réfère à la situation d'un autre pays qui n'existe pas en réalité, la Zahalie. Ce pays est confronté à la possibilité de basculer d'une politique économique de gauche à une politique économique de droite. Il pose une question principale suivante : « dans quelle mesure la politique économique menée par le gouvernement populiste wahalien entre 1998 et 2001 a-t-elle été une politique de gauche ? ». A cette question principale, Beaud donne une réponse provisoire suivante : « la politique économique menée par le gouvernement populiste de Wahalie traduit indéniablement une fidélité à certains choix de gauche ; mais elle a dû, à cause de l'absence de marge de manœuvre structurelle, reprendre à son compte des objectifs que la gauche dans l'opposition avait sous-estimés ou critiqués » (Beaud, 2006, p. 103).

Marie-France Grinschpoun donne aussi quelques exemples de la formulation d'hypothèses valides dans le cas de la relation parentale mère-enfant. Elle fait pour cela une distinction entre une hypothèse primaire et une hypothèse secondaire. Elle estime que dans une recherche sur l'inhibition, par exemple, on pourrait énoncer une hypothèse qui prendrait en compte la représentation anxigène d'une différence avec autrui comme étant génératrice de l'inhibition de l'action et établir ainsi une relation de cause à effet. Et cette hypothèse pourrait se présenter de la manière suivante : « l'inhibition d'un agir prend sa source dans la représentation anxigène de cet agir » (Grinschpoun, 2012, p. 18-19).

Cette hypothèse a l'avantage d'être simple, claire, indicative et, de ce fait, valide. La démarche scientifique consiste à soumettre cette hypothèse à une démonstration avec comme finalité de confirmer ou d'infirmer la relation de cause à effet qui pourrait exister entre l'inhibition de l'agir et la représentation anxigène.

Dans le même sens, Raymond Quivy et Luc Van Campenhoud ont donné l'exemple d'une hypothèse formulée par

Alain Touraine lorsque, dans son livre intitulé *Lutte étudiante*, ce sociologue analysait la question de l'agitation sociale en France. A cet effet, le sociologue avait formulé l'hypothèse expérimentale suivante : « l'agitation étudiante en France porte en elle un mouvement social capable de lutter au nom d'objectifs généraux contre une domination sociale » (Quivy, 2006, p. 126).

Une formulation analogue se retrouve chez Durkheim que cite R. Quivy lorsque, dans sa recherche sur le suicide, le sociologue affirme ex ante que « le taux de suicide dépend du degré de cohésion de la société » (Quivy, 2006, p. 127).

Par ailleurs, une formulation de l'hypothèse similaire a été utilisée par Philippe Van Parijs lorsqu'il étudie les questions qui intéressent la philosophie politique anglo-saxonne. A cet effet, Van Parijs reprend l'hypothèse qui avait été formulée avant lui par Valéry de la manière suivante : « les vrais problèmes des vrais philosophes sont ceux qui tourmentent et gênent la vie » et Van Parijs ajoute à cet effet que « le travail propre du philosophe consiste, pour l'essentiel, à clarifier le sens des concepts que nous utilisons et le statut des propositions que nous avançons » (Van Parijs, 1991, p. 15). Cette hypothèse, Philippe Van Parijs l'a soumise à un effort de recherche démonstratif dans un ouvrage intitulé : *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique* (1991).

Pour un professionnel qui mène une recherche sur la valeur nutritive du soja dans l'amélioration de la santé infantile en milieu urbain, par exemple, il peut formuler une hypothèse primaire suivante : la consommation de la bouillie à base de farine de soja a un impact sur la santé morbide d'un enfant atteint de kwashiorkor.

Le professionnel de la santé soumettra cette hypothèse à l'étude pour arriver à la démontrer. Il s'emploiera par exemple à relever les résultats qui ont été obtenus notamment dans une institution où les enfants atteints de kwashiorkor ont été nourris de

soja pendant une certaine période. Il pourrait les présenter sous forme d'un tableau indiciel périodique ou sur la base des graphiques ou des histogrammes qui en indiquent l'évolution. Il pourrait alors confirmer ou infirmer ses hypothèses en utilisant des formes de raisonnement inductives ou déductives.

3. L'hypothèse comme levier de la recherche scientifique

L'expression « levier », nous l'empruntons au langage de la mécanique. Imaginons que c'est « le levier de vitesse » qui permet à un véhicule d'aller de l'avant, de reculer ou même de s'arrêter. Cela revient à dire que si « le levier de vitesse » manque, le véhicule ne peut pas rouler et, de ce fait, il ne peut pas arriver à sa destination. L'hypothèse est à la recherche scientifique ce que le levier de vitesse est à l'automobile. Si l'hypothèse manque, il sera difficile pour la recherche scientifique d'atteindre ses objectifs.

En effet, comme nous l'avons indiqué ci-haut, toute hypothèse appartient à une démarche de production ou de validation des connaissances scientifiques. C'est pour cela qu'aucune recherche scientifique ne peut être menée qu'autour d'une hypothèse qui lui sert de proposition tenue pour provisoirement vraie sous la forme d'un fil conducteur ou d'une idée directrice. C'est pour cela qu'une hypothèse doit toujours se situer au début d'une recherche scientifique, surtout dans les sciences expérimentales.

La question de la recherche scientifique n'a pas débuté aujourd'hui. Elle a plutôt commencé depuis que la personne humaine a commencé à se poser des questions sur tout ce qui l'entoure et qui lui fait problème. Parmi les objets qui ont toujours fait problème à l'homme figurent notamment : la nature, la vie, la mort, les autres, Dieu, l'homme lui-même, la faute, l'espoir, la beauté des êtres, l'inattendu des événements, etc. (Godin, 2022). C'est ainsi, par exemple, qu'une préoccupation des hommes qui ont vécu dans le temps était de savoir si c'était la Terre qui tournait autour du Soleil

ou si c'était le Soleil qui tournait autour de la Terre. Cette préoccupation continue encore aujourd'hui à faire l'objet de la recherche scientifique dans les différents aspects de la science astronomique : est-ce la Terre qui tourne autour du Soleil ou est-ce le Soleil qui tourne autour de la Terre ?

Pour répondre à cette question de départ – est-ce la Terre qui tourne autour du Soleil ou est-ce le Soleil qui tourne autour de la Terre ? – une première hypothèse dite géocentrique a été émise. Elle était énoncée de la manière suivante : « le Soleil tourne autour de la Terre ».

Cette hypothèse a bousculé les intelligences des chercheurs pendant plusieurs siècles. C'est ainsi qu'à l'œil nu, on a pu observer le mouvement du Soleil et de la Terre et confirmer que « le Soleil tourne autour de la Terre ».

Si l'on observe à l'œil nu le mouvement du Soleil et de la Terre encore aujourd'hui, on peut encore aboutir à la vérité dite scientifique selon laquelle « le Soleil tourne autour de la Terre ». C'est ainsi que l'idée que le Soleil tourne autour de la Terre a dominé la connaissance scientifique depuis Ptolémée et a été tenue pour vraie en conclusion jusqu'à l'avènement de Nicolas Copernic au début de l'époque moderne (Caratini, 2000, pp. 236-237)².

En effet, c'est au XVe siècle que, dans *De revolutionibus orbium coelestium*, Nicolas Copernic bouleversera les fondements de la connaissance astronomique en abandonnant l'hypothèse géocentrique. Il énoncera une nouvelle hypothèse dite « héliocentrique » selon laquelle : « le Soleil est au centre de l'univers et toutes les planètes, dont la Terre, tournent autour de lui ». Cette

²D'après Caratini, la thèse géocentrique a prévalu depuis Ptolémée. Elle était le résultat d'un recoupement d'observations et rentrait dans les habitudes de pensée issues du Moyen âge. Et comme on le sait, l'idéologie du christianisme était dominante au Moyen âge. Elle faisait de la terre le centre de l'univers.

hypothèse venait bouleverser les habitudes de pensée et les esprits de l'époque. Elle entraînait une discontinuité et une rupture dans le système général de la connaissance scientifique (Kunzmann, 1999). C'est la révolution copernicienne qui relançait la recherche et le débat pour confirmer ou infirmer l'hypothèse héliocentrique. Et ce n'est qu'au XVII^e siècle, grâce à l'observation à l'aide des lunettes spécialisées, que Galilée parviendra à invalider l'hypothèse géocentrique et à confirmer plutôt que la Terre tourne autour du Soleil (Renaut, 2005).

Aujourd'hui encore, toute la science astronomique continue à se développer autour de cette hypothèse, allant des découvertes en découvertes, sans parvenir encore à l'invalider. La non-invalidation d'une hypothèse fait qu'elle se présente comme une vérité scientifique et entre dans la masse des connaissances scientifiques. Cette dernière reste néanmoins soumise à la présomption de validité de la clause sceptique. Elle peut constituer l'objet de nouvelles hypothèses en attendant qu'une nouvelle vérité scientifique vienne la confirmer ou l'infirmer. La place de l'hypothèse dans la recherche scientifique est donc centrale.

Conclusion

L'essentiel de ce que l'on pourrait retenir dans ce texte est que chaque discipline scientifique se développe autour d'une ou de plusieurs hypothèses qui la constituent. C'est pour cela que chaque chercheur a l'obligation d'énoncer une hypothèse au début de sa recherche. Il se dotera ainsi d'un « levier » qui lui permettra de mener ses investigations d'une manière rigoureuse.

Une hypothèse de recherche scientifique sera formulée à l'indicatif présent. Cette formulation permet d'établir une relation valide entre les variables qui constituent l'objet de la recherche et de la comparer aux faits pour la vérifier. C'est pour cela qu'une hypothèse formulée à l'indicatif présent est rigoureuse et a l'avantage

d'être précise, plausible, spécifique et féconde sans porter de jugements de valeur (Mpala, 2006, pp. 61-62). Elle pourra ainsi servir de fil conducteur et être confirmée ou infirmée en réduisant les risques d'interprétations et d'orientations subjectives.

Nous avons classé les hypothèses formulées au conditionnel dans la catégorie des hypothèses au sens large. Il s'agit des hypothèses qui sont généralement énoncées pour exprimer un souhait ou pour donner une information dont on n'a aucune certitude. Ces hypothèses sont utilisées dans les expressions ordinaires de la vie courante et surtout dans le langage journalistique. Elles permettent notamment d'éviter qu'une énonciation d'hypothèse ne se transforme en une dénonciation calomnieuse.

L'énonciation d'une hypothèse à l'indicatif présent ou au conditionnel n'est pas une question d'écoles. C'est plutôt un problème d'approches. La première approche considère l'hypothèse comme étant « une théorie provisoirement admise sous bénéfice de validation ou d'invalidation expérimentale ». Par contre, pour la deuxième approche, l'hypothèse est une simple « supposition arbitraire » servant parfois pour le lancement d'une alerte (Seve, 1980, p. 682).

Il est loisible pour tout chercheur de s'engager dans une approche qu'il considère comme la plus appropriée. Cela va sans dire.

Bibliographie

- Beaud, M. (2006), *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La découverte.
- Caratini, R. (2000), *Initiation à la philosophie*, Paris, L'Archipel.
- Freyssinet-Dominjon 1997, *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, éd. Montchrestion.
- Godin, C. (2022), *La philosophie. De l'âge classique à nos jours*, Paris, éditions First.
- Grinschpoun, M.-F. 2006, *Construire un projet de recherche en sciences humaines et sociales. Une procédure de mise en lien*, Paris, Dunod.
- Kunzmann, P. (1999), *Atlas de la philosophie*, Paris, Livre de poche.
- Lalande, A. (2006), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF.
- Landscheere, D. G. (1979), *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*, Paris, PUF.
- Mpala Mbabula, L. (2011), *Pour vous chercheur. Directives pour rédiger un travail scientifique suivi de Recherche scientifique sur internet*, Lubumbashi, éd. Mpala.
- Mpamba K-K, F. (2019), *Introduction à la recherche scientifique*, Editions de l'ISP Kananga.
- Quivy, R. (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- Renaut, A. (2005), *La philosophie*, Paris, Odile Jacob.
- Seve, L. (1980), *Une introduction à la philosophie marxiste suivie d'un vocabulaire philosophique*, Paris, éditions sociales.

Van Parijs, P. (1991), *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil.

Hypothèse. (2024, 20 mars). Dans *Wikipédia*.
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Hypothèse>

Stratégies de campagnes électorales à Kinshasa : Combat et procès du pouvoir politique controversé

par Gérard Bisambu Mpang'de, Bertin Tshama Kanumbi & Roger Matangila Zengamambu

Résumé

En démocratie représentative, l'accès au pouvoir passe par l'élection, qui est constituée d'opérations préparatoires, en l'occurrence la mise en place des normes de conduite par l'organe de gestion électorale (OGE), la fixation d'un calendrier, la constitution du fichier électoral, l'enregistrement et la validation des candidatures, la campagne électorale avant les scrutins proprement dits. Il s'observe ainsi sur le terrain politique un flux de stratégies développées par les différents candidats pour persuader les électeurs, formés exclusivement de la population à l'âge majeur, soit 18 ans en RD Congo. Par une lecture d'anthropologie politique, il sied de remarquer que toutes les stratégies semblent se focaliser sur le social, la parenté, le psycho-affectif des candidats à la course au pouvoir, en revêtant, par ailleurs, un caractère carenciel d'idéologie politique. Ceci retient l'attention particulière de la présente réflexion, principalement la manière dont se déroule la campagne. Dès lors, peut-on espérer un avenir politique, étant donné que ces stratégies concourent à l'élection des candidats qui reçoivent le mandat de la représentation institutionnelle de la population ? Pour tenter une réponse à ce questionnement crucial pour la vitalité et la survie de la démocratie, nous avons observé et consulté la population dans quelques communes de la ville-province de Kinshasa à savoir : Ngaba, Selembao, Makala, Kisenso et Gombe.

Mots-clés : stratégie, campagne électorale, combat, procès du pouvoir

Introduction

Partant de l'observation de la quatrième législature de la RDC tenue au mois de décembre 2023, il est impérieux de faire le tour du contexte de ce processus électoral, un des gages de la démocratie. Il est vrai que l'accès au pouvoir dans la démocratie nécessite l'organisation des élections, ce qui engendre un dynamisme durant cette période, avec plusieurs événements tant heureux que malheureux pour le pays. C'est toute la population congolaise qui était concernée, impulsant une dynamique interne multidimensionnelle ayant mobilisé l'engagement de toutes les couches sociales à différents lieux de résidence.

Dans la présente étude, nous nous focaliserons sur la commune de Ngaba, étant la plus petite de la ville de Kinshasa, accessible à tout le monde au regard de sa position géographique. Par comparaison avec la commune de Gombe, qui se situe au centre-ville, marquée par une catégorie socioprofessionnelle de résidents socialement nantis, considérés, dès lors, comme riches par rapport à ceux de : Ngaba, Makala, Selembao, Kisenso, Bumbu, Ngiringiri, Kimbanseke, Masina, Nsele, Maluku... Ces dernières communes ont un niveau de vie qualifié de moyennement pauvre au regard de leurs habitats, de leur style de vie, de la mentalité, du statut professionnel de leurs résidents. Néanmoins, il ne manque pas d'exceptions, car il existe également des résidents ayant un niveau de vie relativement élevé dans cette seconde catégorie de communes. Lors de la campagne électorale, les stratégies qui ont été mises en place se sont plus basées sur le social, la parenté, et le dénigrement des autres candidats. Ceci nous pousse à étudier ce comportement politique des acteurs politiques comme candidats d'une part, et d'autre part, de la population comme électrice appelée à choisir les candidats comme élu national, provincial ou conseiller municipal selon le niveau de

scrutin établi par l'organisation des élections. Partant de cette configuration, il nous paraît justifié d'intituler la présente réflexion comme suit : *stratégies de campagne électorale : combat et procès du pouvoir démocratique*.

Notre réflexion se focalisera sur le processus d'accès au pouvoir politique en scrutant les stratégies des acteurs politiques dans deux milieux locaux différents : la commune de Gombe, d'une part, et les communes de Ngaba, Makala, Selembao, d'autre part. L'analyse des stratégies, comme le note Crozier (1987), sera mise à profit afin de comprendre la différenciation de celles-ci suivant le lieu de résidence des électeurs. Pouvons-nous croire que le déterminisme géographique joue-t-il un rôle majeur dans le choix des stratégies ? Sous l'approche de l'anthropologie politique de Georges Balandier (1967), nos observations sur le plan politique seront orientées en vue de décrypter le procès et le combat du pouvoir. Si, par essence, tout homme aime le pouvoir en vertu de sa nature comme « homo politicus », les matériaux de notre recherche sont à puiser à travers la situation politique à Kinshasa durant la période électorale de la quatrième législature de décembre 2023. L'approche qualitative sera mise à profit pour collecter les opinions auprès des acteurs politiques et de la population constituant l'électorat.

1. Démarche méthodologique

Cette étude met à profit les techniques de collecte des données qualitatives au travers de focus groups et entretiens avec la population, essentiellement les résidents de trois communes : Ngaba, Makala et Selembao. Ces dernières ont une même morphologie sociale par le fait qu'elles partagent les mêmes caractéristiques au niveau social des habitants. Les entretiens étaient organisés avec des leaders politiques candidats aux élections, des leaders communautaires, quelques membres de la société civile et des agents électoraux de la CENI. Le choix de cette approche nous a permis de produire les matériaux d'analyse pour notre réflexion. Sur ce,

l'organisation de la collecte s'est faite en tenant compte de variables d'âge, de sexe, de résidence. Les outils de collecte étaient composés de sous-thèmes ci-après : stratégie de campagne électorale, civisme électoral, connaissance des principes de la démocratie, fonctions du député, attentes de la population après les élections, suggestions pour avoir des élections libres et transparentes. Au total, nous avons organisé 5 focus groups répartis en 5 groupes par commune.

| Techniques/ Outils | Sites | Cible | nombre | Observation |
|-------------------------------|--------------|------------------|---------------|---|
| Guide d'entretien | Ngaba | Candidat | 3 | -1 Opposition -1 Pouvoir -1 Indépendant |
| | | Leader com | 2 | -religieux -politique |
| | | Agent de la CENI | 2 | -agent |
| | | Société civile | 3 | -Ong et mouvement citoyen |
| | Makala | Candidat | 3 | -1 Opposition -1 Pouvoir -1 Indépendant |
| | | Leader com | 2 | -religieux -politique |
| | | Agent de la CENI | 2 | -agent |
| | | Société civile | 3 | -Ong et mouvement citoyen |
| | Selembao | Candidat | 3 | -1 Opposition -1 Pouvoir -1 Indépendant |
| | | Leader com | 2 | -religieux -politique |
| | | Agent de la CENI | 2 | -agent |
| | | Société civile | 3 | -Ong et mouvement citoyen |

| | | | | |
|-------------|-------------------------|--------------------------------|----|---|
| | Gombe | Candidat | 3 | -1 Opposition -1 Pouvoir -1 Indépendant |
| | | Leader com | 2 | -religieux -politique |
| | | Agent de la CENI | 2 | -agent |
| | | Société civile | 3 | -Ong et mouvement citoyen |
| Focus group | Ngaba, Makala, Selembao | Hommes âgés de 18 ans à 29 ans | 10 | La prise en compte de l'ethnie, le niveau d'instruction, occupation, statut matrimonial |
| | | Hommes âgés de 30 ans et plus | 10 | - prise en compte de l'ethnie, niveau d'instruction, occupation, statut matrimonial |
| | | Femmes âgées de 18 ans à 29ans | 10 | -prise en compte de l'ethnie, niveau d'instruction, occupation, statut matrimonial |
| | | Femmes âgées de 30 ans et plus | 10 | - prise en compte de l'ethnie, le niveau d'instruction, occupation, statut matrimonial |
| | | Mixte | 10 | - prise en compte de l'ethnie, niveau d'instruction, occupation, statut matrimonial |

Ce tableau retrace l'organisation de la collecte de données. Les entretiens individuels ne dépassaient pas 30 minutes par contre les focus group duraient au moins une heure et demie. Sur terrain, la collecte des données était souvent confondue avec la campagne électorale. Il a fallu avoir des moyens financiers pour compenser le

temps consacré aux échanges avec les participants. Les discussions étaient vives à cause de préférence d'un candidat ou d'un autre selon l'appartenance au parti politique ou l'obéissance politique. Le focus group n'a pas été organisé à Gombe par le fait que la stratégie sur le social n'y était pas développée pour persuader les résidents. A cela s'ajoutent le manque de consentement et la disponibilité des participants à notre étude.

2. Stratégies de campagne électorale à Kinshasa/Ngaba

La course au pouvoir en RDC a offert un dynamisme caractérisé par les actions des candidats et les réactions de la population comme électorat potentiel. Jean-Louis Esambo (2022, p. 137) conçoit la campagne électorale comme « une action coordonnée et systématisée à laquelle se livrent les candidats, en vue d'amener les électeurs à adhérer à leurs idées ou projets de société. Elle se décline en une doctrine professée, pour solliciter le vote des électeurs, dans le cadre d'une compétition règlementée ». Celle-ci suppose une interaction entre candidats et électeurs à travers une rhétorique politique basée sur la réalité sociale de ces derniers dans le but de conquérir leur ferme volonté en tant que mandants.

La campagne électorale se distingue de la propagande politique par le fait que celle-ci s'inscrit dans une période déterminée par la loi alors que celle-là, s'exerçant au-delà du délai légal, en est une technique de matérialisation grâce à des mécanismes et moyens mis en œuvre pour convaincre les électeurs (Esambo, 2022, pp. 137-138).

Considérant le climat et les rapports de force dont elle est vectrice, l'organisation technico-opérationnelle qu'on y assigne, la couverture juridique sous-tendue et appliquée ainsi que les dynamiques sociales qui la sanctionnent, la campagne électorale est un facteur déterminant non moins important de la vitalité, la crédibilité, l'équité et l'intégrité démocratique.

Il s'avère donc important de décrire les stratégies mises en place par les candidats pour persuader les électeurs en vue de bénéficier de leur adhésion afin d'accéder au pouvoir politique comme élu. Les opinions de nos enquêtés nous renseignent sur des stratégies utilisées par les acteurs politiques candidats. Celles-ci peuvent être rangées en quatre principales catégories :

1. Stratégie basée sur le social
2. Stratégie basée sur la parenté
3. Stratégie basée sur le dénigrement et la discrimination ou psycho-affectif
4. Stratégie idéologique.

Nous décrivons ci-dessous les quatre stratégies en classant leurs actions :

2.1 Stratégies basées sur le social

Cette stratégie a consisté à poser des actes au niveau de la population par l'offre de produits, de services. A titre d'exemple :

- distribution des pagnes aux femmes, des T-shirts à la population, des vivres frais, faits divers ;
- offre de la boisson (boisson sucrée ou alcoolique) ;
- location de moyens de transport pour les déplacements gratuits de la population ;
- paiement des factures de maternité, des factures d'hospitalisation des malades, des factures de funérailles ;
- assistance funéraire aux membres de la circonscription électorale ;
- assainissement du milieu ;
- partage d'argent ;
- organisation de rencontres sportives pour les jeunes ;
- fourniture d'eau ;
- construction d'un centre sanitaire, d'un atelier de couture ;
- apprentissage d'un métier d'auto-prise en charge ;
- appui financier pour une activité génératrice de revenus ;

- don de matériels aratoires aux femmes maraîchères (houe, machette, bêche, pelle, râteau, arrosoir) et en semences ;
- facilitation de transport pour évacuer la production ;
- débouchage des caniveaux ;
- réhabilitation des petites infrastructures telles que le pont de désenclavement entre quartiers, tronçons routiers, ligne électrique, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il importe de savoir que ce sont les actions courantes dans les trois communes. Par contre, dans celle de la Gombe, il y avait des affiches, des marches motorisées, des caravanes, la distribution de dépliants des candidats reprenant la vision et le projet de société, qui généralement se focalisaient sur le social. On note une nette différence dans la manière de faire la campagne selon le milieu de résidence. Chaque milieu répondait aux stratégies adaptées aux conditions de vie.

2.2 Stratégies basées sur la parenté

Partant des observations directes sur le terrain et des opinions récoltées auprès des participants à cette étude, il sied de noter que la parenté était au centre des enjeux de la campagne électorale. Cela a servi à la sensibilisation, à la mobilisation jusqu'au choix des candidats à tous les niveaux. Pour expliciter, les expressions suivantes étaient à la une : « notre papa, c'est mon oncle, pur vieux de notre quartier, c'est notre frère, on a étudié ensemble, c'est notre collègue, il est de mon village, il a épousé chez nous, c'est un bon vieux, on prie avec lui, il y a une histoire de bienfaisance, c'est mon ami, il est de mon parti politique, c'est notre tante, c'est la tante d'un ami, c'est notre maman de l'avenue, il est de la même province que mon père, il est frère de notre pasteur, son père a réalisé de grandes œuvres dans notre territoire, il est de chez nous, il est de notre territoire, ses parents sont tous connus, il a une épouse de mon coin, de mon avenue, de mon territoire, vraiment c'est un grand frère, papa social, maman sociale, tonton, vieux solution, sacerdoce... ». C'est le

fondement principal des enjeux de la campagne électorale. Quand nous scrutons toutes ces expressions, nous nous rendons compte que la parenté est un vecteur important de la mobilisation électorale. Elle fonde pour une grande part la motivation et sensibilise au vote du candidat. Il sied de signaler qu'ici la parenté est vue au sens élargi en dépassant les liens biologiques, elle englobe les alliances, les lignages, les familles politiques, l'appartenance mystico-spirituelle, les sectes religieuses, la famille scientifique, la société savante, la situation géographique résidentielle, etc.

2.3 Stratégie basée sur le dénigrement et la discrimination des candidats

Campbell Wallace dénonce le fait que dans le cadre de la compétition électorale, « aucune tactique n'est trop basse, trop ignoble. La vie privée de l'opposant est épluchée à la recherche d'histoires scandaleuses. La calomnie fait partie du jeu. Peu importe qu'une rumeur soit vraie ou fausse, la boue colle à la peau, et les stratèges en politique le savent bien. L'important, c'est l'opinion du public le jour de l'élection. Si le scandale éclate le lendemain, tant pis, on s'excusera, on se désolera de s'être trompé, mais notre candidat est élu, et on s'arrangera pour les éventuelles poursuites judiciaires » (Campbell, 2020, p. 13).

De telles pratiques dans une campagne peuvent, tout en envenimant l'environnement électoral, susciter des affrontements violents et parfois fratricides entre fidèles des candidats concurrents au point de provoquer des conflits électoraux, alors inappropriés et incompatibles avec l'essence de la démocratie.

Il est à constater que les candidats adoptent si facilement, pendant la campagne électorale, une communication mensongère et démagogique, souvent emprunte de propos diffamatoires, injurieux, haineux, tribalo-ethniques, chauvinistes, racistes ou violents. Bien

que tels propos soient condamnés et puissent être sanctionnés par la loi pénale du pays (Esambo, 2022, p. 150).

Les informations mensongères, diffamatoires, malveillantes et faussées à dessein mises à la disposition des électeurs pendant la campagne électorale, sous n'importe quelle forme, par un candidat contre des candidats adverses peuvent porter atteinte à la loyauté du scrutin.

Il s'agit, à titre d'exemple, d'informations fallacieuses sur la nationalité, la probité morale, la gestion antérieure ou la fortune d'un candidat pouvant désorienter de façon erronée le choix des électeurs en préjudiciant ledit candidat. Ce qui pourrait impacter, d'ailleurs, négativement et corrompre la sincérité des résultats (Esambo, 2022, p.163).

Les candidats en compétition utilisent des stratagèmes parfois asociaux. Ils se font des coups bas visant à s'anéantir, adoptent le mode de dénigrement, d'insulte, etc. Des groupes de gangs sont créés et instrumentalisés pour neutraliser des candidats concurrents. On parle aujourd'hui encore de bérets rouges, verts, etc., liés à tel ou tel parti politique. Le corrupteur le mieux offrant, monsieur « Apesata te » (donner démesurément sans chercher à s'en rendre compte), a la dominance des masses jusqu'à vouloir les apprivoiser. Ces méthodes utilisées dans la campagne électorale obstruent l'accomplissement de certaines valeurs fondamentales essentielles aux élections, notamment la cohésion nationale, la paix, l'intégrité. Le déficit de ces valeurs place, dès lors, la démocratie en impasse.

Les trois premières stratégies ne font aucune allusion à l'idéologie démocratique, sans tenir compte des principes fondamentaux. Seul le meilleur et le plus fort gagne par ces stratégies, c'est la fin qui justifie les moyens. C'est une véritable course au pouvoir à laquelle tout candidat rêve d'obtenir les avantages du pouvoir comme compensation à toutes les dépenses

occasionnées lors de la campagne électorale. Il sied de noter que dans la démocratie, il existe des valeurs comme principes à observer pour accéder au pouvoir.

2.4. Stratégies basées sur l'absence d'idéologie politique

Au-delà de sa signification universelle, la campagne électorale a des connotations particulières contextuelles qui peuvent être saisies à travers des expressions ordinaires popularisées des électeurs. Ces dernières en constituent le visage inapparent, qui est le conditionnement structurel et socio-politique de l'habitus électoral des candidats et électeurs.

La loi électorale congolaise¹ inscrit l'interdiction d'utilisation à des fins de propagande électorale des biens, finances et personnel de l'État, des établissements et organismes publics et des sociétés d'économie mixte (Lire aussi Esambo, 2022, p.158). Cette disposition souffre du respect des candidats, surtout ceux qui sont encore en poste dans les institutions et tiennent à se représenter.

Il est observé que ces candidats utilisent le pouvoir lié à leur fonction pour se servir en prélevant des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières publiques affectées aux institutions qu'ils dirigent à des fins de leur éligibilité. Des réunions de leurs partis politiques, des activités de campagne se tiennent parfois au sein des installations des institutions publiques ; qui plus est, certains de leurs agents sont enrôlés et parfois poussés, de manière forcée, à apporter du soutien à leur candidature sous peine de perdre leur emploi. C'est le *pork barrel*, l'abus de fonds publics pour s'assurer le soutien des électeurs (Campbell, 2020, p. 30).

¹Article 36 de la loi électorale N°22/029 du 29 juin 2022 telle que modifiée et complétée à ce jour

De tels faits causent une inconséquence logique démocratique en enfreignant les principes d'équité, d'égalité et d'inclusion électorales. Ils instaurent les paradigmes de la disproportionnalité compétitive électorale et de la certitude des résultats.

3. Combat et procès du pouvoir politique controversé

En Afrique précoloniale, le pouvoir traditionnel était basé sur la parenté par l'appartenance à la lignée régnante. Toute organisation politique était dans un cadre bien défini, seul le membre de ce cadre, comme un clan, était éligible au poste du pouvoir politique. Actuellement, le système démocratique électoral se fonde sur le libéralisme politique, donnant le droit d'éligibilité et la liberté à tout citoyen de participer à la gestion de la chose publique. Cela intensifie le combat politique et crée l'antagonisme dans le procès du pouvoir politique. C'est la fin qui justifie les moyens, comme le dit Machiavel (2020) . Le secteur politique congolais devient l'espace qui offre l'antagonisme et le protagonisme à temps et à contretemps durant la période électorale.

Réaffirmant cette liberté incorruptible de la compétition électorale inhérente à tout citoyen, James Fishkin (Campbell, 2020, p.29) fait de la préservation des électeurs un critère de démocratie, qu'il désigne sous l'expression « l'isolation du votant » comme faisant partie du principe de l'égalité politique. Selon ce critère, « les électeurs doivent être à l'abri des menaces et des tentatives de subornation. Ni menace ni offre en dehors de la sphère politique ne doivent déterminer le résultat dans la sphère politique ».

En RD Congo, la corruption électorale dans le contexte de la campagne électorale amenuise les chances de survie de la démocratie, étant donné que, fort d'en avoir fait le meilleur *modus operandi*, la population électorale en fait son aubaine en offrant sa complicité au lieu de la dénoncer et de la rejeter. Elle s'y voit obligée parce qu'elle reste convaincue que, quoi qu'il en soit, les élus ne travailleront pas

pour ses intérêts majeurs. Ces derniers n'auront pas le sens de la redevabilité envers leur électorat bénéficiaire des actions sociales, d'autant plus que la parenté aurait déjà joué son rôle dans le choix du candidat. Par conséquent, le décor sera implanté pour vivre les conditions déplorables que subit la population votante. Le discours sur le vote utile demeure un slogan du commun des mortels, car les conditions sociales restent les mêmes. L'écart entre les dirigeants et les dirigés ne fait que s'élargir sur tous les plans.

Cette situation n'est pas un fait du hasard ni isolé, c'est le fruit des habitus nuisibles de la campagne électorale. Au lieu de l'alternance démocratique, on vit la continuité des mêmes candidats, peu importe les conséquences sociales fâcheuses qu'impose leur mode de gestion. Le solde revient à une poignée d'hommes qui jouissent des parts du lion, comme pour dire que c'est le butin de guerre pour les gagnants après le combat ou la guerre politique. Il est communément admis qu'il n'y a pas de morale dans une guerre. L'objectif principal reste de remporter la victoire. C'est la controverse qui s'observe lors de l'exercice du pouvoir, car les prémices de la campagne électorale le présagent et produisent à la longue des effets qui engendreront les crises sociopolitiques, comme on le constate en Afrique après chaque période électorale. Honoré N'gbanda (1994) ne le confirme-t-il pas dans son ouvrage « Afrique : Démocratie piégée » ? Alors que l'élection, qui en est le mécanisme inconditionnel, est « un piège à cons » selon Jean Salem (2012, p. 3). C'est l'expression de l'hybridisme des systèmes politiques, en d'autres termes, en Afrique (Bisambu et al., 2023).

Dans ce contexte, nous pouvons affirmer que faire de la politique en Afrique, c'est se livrer à un combat qui demande une force financière, le recours à la parenté étant indispensable, les discours discriminatoires et de dénigrement des candidats s'invitant en premier recours, les principes démocratiques ne constituant que de simples slogans et des pilules à faire avaler à la population par les acteurs politiques. Des pratiques qui pourraient être qualifiées de

controverses caractérisées d'antivaleurs démocratiques. On serait en droit de s'interroger : à quand la démocratie pouvant conduire au développement social durable ? Si, comme le note Osokonda Okenge (2023) dans « L'attentisme et le laxisme en République Démocratique du Congo », le peuple congolais reste en attente sans fin et l'État, censé apporter les solutions, ne répond toujours pas à ses attentes, demeure passif en n'adoptant pas les politiques qui garantissent la prospérité nationale, le pays continuera de vivre les mêmes conditions, que ce soit avant, pendant ou après les élections. Rien ne changera, sur tous les plans. Cela se traduit par l'expression : « *eza kaka mutuka moko, ba change nde chauffeur to ekumbeli moko* »² (c'est le même véhicule, mais on a changé de chauffeur, soit on continue avec le même rythme, soit la conduite reste la même). Les mêmes causes conduisent aux mêmes résultats. C'est la réalité vécue quotidiennement par les peuples, marquée par la souffrance, la conjoncture économique difficile, et un coût de la vie insoutenable. Comme l'ont exprimé les enquêtés : « *toza ko rond-point* »³ (le peuple fait du surplace, sans pour autant avancer).

Dans ce contexte, l'avenir ne sera que sombre, car les élections ne produisent pas de changement sur tous les plans. C'est la continuité qui s'observe dans les conditions de vie : d'une part, la majorité votante en pâtit, d'autre part, la minorité régnante se réjouit. Un déséquilibre social s'installe, donnant l'impression que la vie des uns et des autres est aussi contrastée que le jour et la nuit.

Dans cette optique, il est impératif de repenser la démocratie dans notre pays afin d'amener un véritable changement dans les conditions de vie, en réponse aux attentes de la population. L'alternance des dirigeants doit mener à un changement dans le sens de l'émergence, et non au statu quo. Autrement dit, « qui n'avance pas, recule ». La gestion de la chose publique ne doit pas être

²Opinions tirées du focus group des hommes (18 ans-29 ans) à Ngaba, 20/04/2024

³Opinions tirées du focus group des hommes (30 ans et plus) à Makala, 23/04/2024

l'apanage d'une minorité constituée en famille politique, mais concerne la majorité, c'est-à-dire toutes les filles et tous les fils du pays. Ceux qui dirigent doivent rendre des comptes aux citoyens et avoir un sens de la redevabilité, qui est un des principes éthiques fondamentaux.

Dans l'ensemble, il est crucial que dirigeants et dirigés observent les principes démocratiques avec éthique, afin de bénéficier des dividendes de la démocratie. Sinon, cet instrument, qui pourrait servir à la prospérité nationale et à la bonne gouvernance, risque de devenir une arme d'instabilité, source de tensions sociales, de crises sociopolitiques, socioéconomiques et socioculturelles, à une époque où cela devrait être révolu, comme dans les pays occidentaux.

Conclusion

Pour clore notre réflexion, il nous revient de répondre à la question suivante : « Quel sera l'avenir du pays au regard de la nature des stratégies de campagne électorale adoptées par les candidats aux élections ? »

L'observation du combat et du procès du pouvoir politique nous montre une théâtralisation des acteurs en deux classes : la première est celle des dirigeants élus, et la deuxième classe est celle de la population éléctrice. Cela aura une incidence sur la gestion et l'exercice du pouvoir, qui ne profitera qu'à la première classe. Celle-ci bénéficiera des dividendes ou du butin du combat, comme dans un festin. En revanche, la deuxième classe sera à la merci de la première durant toute la période du règne de cette dernière. Dès le départ, les émoluments monstrueux associés aux avantages sociaux seront accaparés par la première classe, tandis que le reste se contentera de ce qui sera décidé par cette même classe après qu'elle se sera gracieusement servie. Cela présage un avenir marqué par des crises sociopolitiques frénétiques, dont les racines se trouvent dans la manière dont la course antagoniste au pouvoir politique est menée.

En comparant les milieux de résidence et les conditions de vie, il ressort que chaque milieu répond à une catégorie d'actions destinées à persuader les électeurs. Dans les trois communes étudiées, les stratégies basées sur le social, la parenté, le dénigrement ou la discrimination ont dominé l'ensemble des actions menées par les candidats. Cela semble servir de compensation au moment du vote, car les bénéficiaires se sentent redevables envers les candidats, et c'est le plus offrant qui est plébiscité. En revanche, à Gombe, on a observé un comportement plus modéré de la part des candidats et de la population pendant la campagne. Le recours à la stratégie basée sur l'idéologie, qui aurait pu aboutir à un choix impersonnel du candidat en se considérant meilleur, a été très limité. En fin de compte, tous les messages sur le projet de société et les principes démocratiques se sont concentrés sur le candidat fortuné. Il est clair que toutes les stratégies semblaient faire le marketing des acteurs politiques au détriment du bien-être de la population.

Rien qu'à ce stade, il convient de s'interroger sur l'avenir du pays à l'issue des élections. Les conditions de vie restent inchangées, avec un écart qui crée une dichotomie : la nuit pour ceux qui avaient choisi leurs dirigeants, et le jour pour les élus détenteurs du pouvoir. En considérant cette pratique, il apparaît nécessaire de remettre en question les processus démocratiques avant même l'échéance électorale.

Il reste encore beaucoup d'efforts à fournir en matière de civisme électoral et de soutien social au peuple pour que le succès électoral mène à un véritable changement politique. Le peuple attend toujours un changement durable dans ses conditions de vie.

De manière générale, la gestion de la société, y compris de ses richesses, est une affaire de tous. Dans cette optique, il revient à la population d'être objective et consciente lors du choix des candidats, sans se laisser duper, car après les élections, les élus seront responsables de la gestion de la société et devront œuvrer pour la

prospérité nationale en s'appuyant sur la bonne gouvernance, la justice et l'équité. « On ne cueille pas une mangue sur un oranger, on ne récolte que ce qu'on a semé. »

Il incombe également aux élus d'avoir un sens aigu de la redevabilité envers leur circonscription électorale. Le changement attendu des conditions de vie, c'est-à-dire l'amélioration du bien-être, doit se concrétiser au cours de leur mandat.

Bibliographie

- Abélès, M. (1976). *Anthropologie et marxisme*. Complexe.
- Abélès, M. (2005). *Anthropologie de l'État*. Payot.
- Balandier, G. (1967). *Anthropologie politique*. Presses Universitaires de France (PUF).
- Bisambu, G., Tshama, B., & Matangila, R. (2023, avril). La parenté et l'hybridisme des systèmes politiques comme fondement explicatif des crises sociopolitiques en Afrique. *Revue M.E.S.*, (127).
- Campbell, W. (2020). *Démocratie sans élections*. Torrazza Piemonte.
- Rivière, C. (2000). *Anthropologie politique*. Armand Colin.
- Crozier, M. (1987). *État moderne, État modeste: Stratégies pour un autre changement*. Fayard.
- Esambo, J. L. (2022). *Le droit électoral congolais* (2e éd.). Academia-L'Harmattan.
- Evans-Pritchard, E. E., & Fortes, M. (1964). *Systèmes politiques africains*. Presses Universitaires de France (PUF).
- Loi électorale N°22/029 du 29 juin 2022 modifiant et complétant la loi n°06/006 du 9 mars 2006.
- Macdonald, C. (2018). *L'ordre contre l'anarchisme*. Petra.
- Machiavel, N. (2020). *Le Prince de Machiavel: La fin justifie les moyens* (Édition originale illustrée et optimisée). Collection Militaribus Belli.
- Godelier, M. (1966). *La production des grands hommes*. Fayard.
- N'gbanda Nzambo-ko-Atumba, H. (1994). *Afrique: Démocratie piégée. Équilibres aujourd'hui*.

Osokonda Okenge, B. (2023). *L'attentisme et le laxisme en RDC*.
L'Harmattan.

Salem, J. (2012). *Élections, piège à cons ? Que reste-t-il de la démocratie ?*
Flammarion.

L'impasse des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo: les actes écocides des groupes armés

par Yasser Arafat Atul, Marie-Jeanne Atul Nyota & Naomie Muya Wa Muya

Résumé

Actuellement, l'Est de la RD Congo est en proie à des conflits armés récurrents perpétrés par ses pays frontaliers, notamment le Rwanda et l'Ouganda. Il apparaît que la convoitise des fabuleuses ressources naturelles que recèle la RD Congo serait l'une des principales causes qui les incitent à imposer leur hégémonie sur sa partie orientale, dans le but ultime de les exploiter à leur guise par l'intermédiaire de groupes armés commandités par les pays susmentionnés, sans se soucier des dommages que cela pourrait générer sur l'écosystème forestier, en général, et les parcs nationaux, en particulier. En ce qui concerne lesdits parcs, il faut rigoureusement constater qu'ils sont, de nos jours, dans un état de dégradation avancé sous l'effet des activités anthropiques, notamment le braconnage, la déforestation, le déboisement, l'agriculture, les incendies, etc., avec pour corollaire le risque d'extermination des espèces rares d'animaux et des essences précieuses de bois, sans omettre l'accroissement de l'effet de serre, générateur du réchauffement climatique tant décrié dans le monde. Il est à noter que les actes écocides dont sont victimes les parcs nationaux susmentionnés sont perpétrés par les réfugiés d'antan, provenant du Rwanda et de l'Ouganda, ainsi que par les déplacés actuels de guerre fuyant les atrocités des combats à la recherche d'un oasis de paix, tandis que les bandes armées s'activent à l'exploitation massive et systématique des ressources naturelles. Au

final, le tout se déroule dans une ambiance de tension, de controverses et d'antagonismes entre les acteurs issus des États impliqués ou non impliqués dans cette hécatombe à l'Est de la RDC.

Mots-clés : parc national, groupe armé, actes écocides.

Summary

Currently, eastern Congo is plagued by recurrent armed conflicts perpetrated by its neighboring countries, including Rwanda and Uganda. It appears that the greed for the abundant natural resources in the DR Congo is one of the major factors driving these countries to impose their hegemony on its eastern part, with the ultimate goal of exploiting these resources as they please, through armed groups sponsored by the aforementioned countries. This is done without concern for the damage it could cause to the forest ecosystem in general, and to national parks in particular, a phenomenon that has not been properly examined.

As far as the national parks are concerned, it must be rigorously stated that they are currently in an advanced state of degradation due to anthropogenic activities, including poaching, deforestation, agriculture, fires, etc. This has the corollary risk of exterminating rare animal species and valuable types of wood, not to mention the increase in the greenhouse effect, which contributes to global warming, so widely decried around the world. It should be noted that the ecocidal acts affecting the aforementioned national parks are perpetrated by former refugees from Rwanda and Uganda, as well as by current war-displaced people fleeing the atrocities of the fighting in search of a peaceful oasis. Meanwhile, armed gangs are actively engaged in the massive and systematic exploitation of natural resources. Ultimately, all of this unfolds in an atmosphere of tension, controversy, and antagonism among the actors from states involved or not involved in this tragedy in the eastern DRC.

Keywords: national park, dead end, odyssey, armed group, ecocidal acts.

Introduction

La RD Congo n'est pas seulement un scandale géologique, regorgeant dans les entrailles de son sous-sol de minerais tels que le coltan, le cuivre, l'or, le diamant, etc.; ce n'est pas non plus seulement un scandale aquatique, illustré par ses nombreux cours d'eau disséminés à travers toute l'étendue de son territoire national, mais aussi un scandale floristique, avec ses 170 millions d'hectares de forêts naturelles représentant environ 10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47% de celles de l'Afrique (Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, 1997, p. 27).

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que les fabuleuses ressources naturelles que possède la RD Congo posent problème, d'abord à nous, les Congolais, en tant que bénéficiaires privilégiés ou héritiers de droit. Cela pourrait se justifier par la manière dont elles sont gérées au quotidien par ceux qui en ont les prérogatives.

Par conséquent, ces ressources n'arrivent pas à être transformées en richesses, par manque d'esprit de créativité, d'inventivité et d'innovation de nos dirigeants et, surtout, en raison des conflits de compétence et de la répartition des revenus issus de la vente des dites ressources au sein de la population.

Sur le plan extérieur, nos pays limitrophes, en l'occurrence le Rwanda, l'Ouganda, etc., manifestent une convoitise vis-à-vis de nos ressources naturelles. Pour leur acquisition, ces derniers ont choisi la voie des conflits armés, des antagonismes et des controverses, créant ainsi des tensions à l'Est de la RD Congo, dont les retombées

négatives se font encore sentir, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri.

En ce qui concerne principalement notre phénomène d'étude, à savoir la dégradation des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo, nous signalons que ce territoire compte huit parcs nationaux, à savoir : Virunga, Upemba, Salonga, Kundelungu, Kahuzi-Biega, Maïko, Garamba, Mangroves, ainsi que quelques réserves naturelles et réserves de chasse, à l' exemple de Luki, Mbombo-Lumene, Epulu, Maringa-Lopori (Musibono Eyul'anki, 2006, p.36). Retenons toutefois que les parcs susmentionnés se situent tous à l'Est de la RD Congo, spécifiquement dans la province du Nord-Kivu et dans l'ex-province Orientale.

L'état actuel des parcs nationaux congolais est déplorable, alors qu'ils devraient bénéficier de protection en tant qu'aires protégées. Des actes écocides, tels que mentionnés précédemment, incluent le braconnage, le déboisement, la déforestation, etc., dont ces parcs sont victimes, perpétrés par des groupes armés en provenance des pays frontaliers, notamment le Rwanda et l'Ouganda.

En effet, trois conflits armés sont notables : la guerre interethnique rwandaise de 1994, qui a abouti au génocide des Tutsis par les Hutus, et qui a déferlé environ 2 millions de réfugiés rwandais, majoritairement Hutus, sur le territoire congolais; la guerre civile de 1996, qui a opposé l'armée régulière aux rebelles de l'AFDL, tentant de renverser Mobutu Sese Seko. Là aussi, il y eut de nombreux déplacés de guerre; et enfin, la guerre du 2 août 1998, qui semble être la plus meurtrière et qui a entraîné des déplacements massifs de populations, notamment vers les réserves forestières, en vue d'y trouver refuge (Wilungula Balongelwa, 2013, pp. 67-70).

A la lumière de ce qui précède, une remarque importante mérite d'être mentionnée : l'occupation des parcs nationaux congolais et, par extension, leur destruction systématique.

Les réfugiés et les déplacés de guerre, résultant des conflits interethniques, de leadership et identitaires des pays voisins, se sont malheureusement déversés en RD Congo, créant des tensions inattendues. Il est important de noter que les parcs nationaux sont particulièrement convoités par les assaillants, car « l'essentiel du conflit s'est focalisé sur le contrôle des ressources naturelles du Congo, dont les mieux gardées sont situées dans les aires protégées» (Wilungula Balongelwa, 2013, p. 66).

En somme, en ce qui concerne la destruction des parcs nationaux congolais, il règne une situation tendue, marquée par des oppositions entre les Congolais, soucieux de préserver leur patrimoine naturel que représentent ces parcs, et les étrangers, déterminés à ne pas lâcher prise après avoir goûté aux richesses de ces territoires. Paradoxalement, certains Congolais natifs se sont ralliés à la cause des rebelles étrangers, qui sont les véritables prédateurs de nos parcs nationaux, rendant ainsi la situation d'autant plus difficile à résoudre pour la pacification et le développement durable des provinces sinistrées du Nord-Kivu et de l'Ituri.

Dans ce contexte, il est impératif et urgent de mettre en place des stratégies visant à redorer le blason de nos parcs nationaux, qui, jadis, attiraient de nombreux touristes, remplissaient leur noble rôle de réservoirs de ressources naturelles, et manifestaient notre identité culturelle, en tant qu'éléments constitutifs de notre patrimoine naturel. Ils nous conféraient un sentiment d'appartenance à une nation commune et consolidaient notre cohésion nationale, en unissant les Congolais autour d'un sentiment partagé d'héritage commun.

En ce qui concerne la méthodologie de cette recherche, nous précisons que la collecte des données a été possible grâce à l'exploitation de sources écrites et audiovisuelles, à des entretiens approfondis et à des interviews basées sur des questions pré-rédigées. L'analyse et l'interprétation des données recueillies ont été réalisées

selon des schémas de postulats dialectiques, en conformité avec les tensions et les antagonismes qui en résultent.

Cette étude s'articule autour de trois points principaux : le premier traite de l'état des lieux des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo; le second porte sur les conséquences de leur dégradation; et le troisième se concentre sur les stratégies de redynamisation de ces derniers.

1. État des lieux des parcs nationaux à l'Est de la RD Congo

Un parc national est un territoire comprenant de vastes aires naturelles ou quasi-naturelles, mises en réserve pour protéger les processus écologiques à grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région. Ces parcs offrent également une base pour des activités de visite à caractère spirituel, scientifique, éducatif et récréatif, tout en respectant l'environnement et la culture des communautés locales (Wilungula Balongelwa, 2013, p. 46).

Concernant l'état actuel de l'écosystème forestier de la RD Congo, qui est gravement endommagé et devenu largement inopérant, Musibono (2006, pp. 36,40-41) note: « Lors de nos nombreuses visites de terrain dans plusieurs villages de la RD Congo, nous avons constaté la destruction de la faune et de la flore (biodiversité) par des pratiques illégales anti-conservation... ».

Dans ce contexte, les parcs nationaux et autres aires protégées, qui sont des éléments clés de la biodiversité, n'ont pas été épargnés par les actes écocides commis par les communautés locales, qui continuent ces pratiques pour assurer leur survie.

Ces communautés se livrent à diverses activités destructrices telles que l'exploitation forestière, l'agriculture, le braconnage, la chasse, la collecte de bois de chauffe, la fabrication de charbon, la

pêche, et la collecte de bois de construction (Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme. 1997, pp. 56-57).

A ce stade, les parcs nationaux, gravement affectés, commencent à perdre au fil des années leur configuration d'écosystèmes naturels ou de réserves naturelles, ainsi que leur droit à la protection en tant qu'aires protégées. De ce constat sombre et désolant, il apparaît qu'il existe des facteurs sous-jacents à l'origine de cette situation. Essayons de les examiner de plus près.

2. Causes de la dégradation des parcs nationaux

Les causes de la destruction des parcs nationaux en RD Congo sont multiples et complexes. Elles ont des origines à la fois endogènes (internes) et exogènes (externes).

2.1 Causes endogènes

En ce qui concerne les causes internes de la dégradation des parcs nationaux, Wilungula Balongelwa explique :

...les affrontements interethniques au Rwanda, en 1994, ont provoqué le déplacement de près de 2 millions de réfugiés qui ont littéralement piétiné les parcs nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega. Ils les ont dépouillés, pratiquant le braconnage et causant une déforestation sans précédent. Les deux guerres de 1996 et 1998 ont, quant à elles, aggravé et généralisé la destruction des écosystèmes, notamment par l'exploitation illégale et le pillage systématique des ressources naturelles (café, bois, viande de brousse, pointes d'ivoire, etc.) et du sous-sol (coltan, or, diamant). (2013, p. 61)

Quoi qu'il en soit, les occupations intempestives de ces parcs par des réfugiés étrangers ont gravement compromis le déroulement normal des activités qui y étaient prévues. Pour survivre, ces populations en détresse n'ont eu d'autre choix que de se livrer à des actes écocides. Par conséquent, les parcs nationaux de Kahuzi-Biega, spécialisé dans la conservation des gorilles de plaine orientale, et celui des Virunga, abritant des gorilles de montagne, des éléphants et des hippopotames (Wilungula Balongelwa, 2013, p.54), ont été victimes de braconnage et de déforestation. Ces actions ont entraîné une baisse drastique du nombre de touristes, provoquant ainsi un manque à gagner important pour le trésor public.

La pauvreté constitue également un facteur majeur dans la destruction des parcs nationaux. Il est paradoxal de constater que, bien que l'agriculture emploie environ 70 % de la population active du Congo, elle ne contribue plus qu'à moins de 20 % du PIB. Le revenu rural moyen ne dépasse pas 100 \$ US par habitant et par an (Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, 1997, p. 31). C'est précisément ce dilemme entre mourir et survivre qui pousse les populations vivant à proximité des parcs nationaux à commettre des actes écocides pour subvenir à leurs besoins. Parmi les facteurs internes aggravant la crise dans nos parcs nationaux, la mauvaise gouvernance occupe une place de choix.

Il existe un Code forestier issu de la loi 011/2002, promulgué le 29 août 2002, qui définit les principales catégories de forêts en RD Congo. Les parcs nationaux sont classés dans la catégorie des forêts classées et la sous-catégorie des réserves naturelles intégrales (Présidence de la République, 2002).

Le gouvernement a confié à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) la gestion des parcs nationaux in situ, c'est-à-dire dans leur milieu naturel. L'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZB) est chargé de leur gestion ex situ, hors de leur milieu naturel, tandis que l'Office

National du Tourisme (ONT) s'occupe des activités touristiques (Wilungula Balongelwa, 2013, p.57).

Il existe également des textes juridiques régissant le secteur des aires protégées. Cependant, malgré toutes ces dispositions, les parcs nationaux continuent d'être spoliés par les réfugiés Hutu, communément appelés *Interahamwe*.

Ces réfugiés Hutu, ayant participé aux massacres des Tutsi en 1994 au Rwanda, ont trouvé refuge dans les forêts et parcs nationaux à l'Est du Congo. Dans cette hécatombe écologique, les communautés locales vivant à proximité des parcs ne sont pas en reste, comme mentionné précédemment.

Quant aux communautés précitées, il est important de noter qu'elles sont victimes de la mauvaise gouvernance de l'État, qui ne met pas en œuvre le principe de justice sociale distributive dans la répartition du PIB. Cela crée des inégalités sociales criantes, entraînant *ipso facto* la pauvreté au sein de la majorité de la population. Pour survivre, ces populations se livrent à des activités anthropiques au sein des parcs nationaux.

2.2. Causes exogènes

Dans ce contexte, la communauté internationale est particulièrement mise en cause, notamment pour son financement des groupes armés qui sèment la terreur à l'Est du pays. Ces entités utilisent leurs multinationales comme tremplin pour exploiter abusivement les ressources naturelles des parcs nationaux. Le plus grave, c'est que ces multinationales ne se préoccupent guère des dommages environnementaux qu'elles causent. Leur principal objectif est de tirer profit des investissements réalisés dans cette entreprise destructrice. Or, les parcs nationaux abritent une part importante de nos ressources naturelles.

3. Conséquences de la dégradation des parcs nationaux

Les conséquences de ces actes écocides doivent être envisagées à la fois sur le plan interne et externe.

3.1. Sur le plan interne

La destruction des parcs nationaux affecte profondément notre identité culturelle, car ces parcs représentent un patrimoine culturel hérité de nos ancêtres, destiné à être transmis de génération en génération. Dès lors qu'ils sont spoliés, leur transmission devient problématique. Ainsi, le sentiment d'appartenir à une nation commune, transmis par ce précieux héritage ancestral, risque de s'effriter. Il est important de souligner que perdre son identité culturelle, c'est rompre avec sa dignité humaine, avec ce qui définit notre essence même en tant qu'êtres humains, et par lequel nous sommes reconnus comme membres de notre communauté.

Dans cette perspective, l'unité des Congolais serait également affectée, dans la mesure où les parcs nationaux, en tant qu'héritage issu de nos ancêtres communs...

Ils ne rempliraient pas pleinement leur rôle en tant que lieux de convergence de notre imaginaire collectif ou de notre intersubjectivité collective, qui sont promotrices de valeurs et d'énergie vitale, propices à nous conduire vers un développement durable. Ce développement, sans la cohésion nationale, serait impossible. Ainsi, l'apport des parcs nationaux s'avère essentiel à cet égard.

3.2. Sur le plan externe

Nul n'ignore aujourd'hui les effets pervers de la déforestation, du déboisement et des incendies de forêts sur la planète, exacerbés par les divers déchets toxiques rejetés par les industries chimiques,

mécaniques, sidérurgiques, manufacturières, etc. L'accumulation des gaz toxiques dans l'atmosphère génère un effet de serre, qui, à son tour, entraîne le réchauffement climatique avec pour conséquences les inondations, les chaleurs accablantes, les pluies torrentielles, la désertification, etc.

Ces fléaux inquiètent la communauté internationale, au point qu'elle a pris conscience des dangers, parfois irréparables, auxquels l'humanité est confrontée chaque jour. C'est pourquoi les États du monde se sont unis pour endiguer ou réduire l'effet de serre, responsable du réchauffement climatique. C'est d'ailleurs ce qui justifie les nombreuses déclarations relatives à la lutte contre l'accroissement de l'effet de serre, telles que la Convention de Rio de Janeiro en juin 1992 sur le changement climatique, le Protocole de Montréal, et le Protocole de Kyoto (Houghton, 2011, pp. 308-328).

Lorsque l'auteur précité informe que « près de 47 % des forêts du monde sont tropicales... » (Houghton, 2011, p. 335), il fait principalement référence, répétons-le, aux forêts dont la RD Congo détient à elle seule 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47 % de celles de l'Afrique. Parmi ces forêts, une partie comprend les aires protégées, telles que les réserves naturelles et les parcs nationaux. Ces forêts jouent un rôle primordial en tant que productrices d'oxygène, via le processus de photosynthèse dont les êtres vivants (humains, animaux, plantes et bactéries) ont besoin pour se maintenir en vie.

Ainsi, pour écarter les dangers dus au réchauffement climatique, qui affectent déjà notre biosphère, la communauté internationale doit s'engager à mettre en œuvre des stratégies adéquates pour réduire l'effet de serre et, surtout, éviter de commanditer des guerres à l'Est de la RD Congo, lesquelles portent atteinte au couvert végétal en général et aux parcs nationaux en particulier, susceptibles d'apporter des solutions pour redonner à notre planète sa vitalité et son hospitalité d'antan.

4. Stratégies de préservation des parcs nationaux de la RD Congo

Comme mentionné précédemment, la RD Congo abrite huit parcs nationaux, parmi lesquels quatre sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : les parcs nationaux de Virunga, Kahuzi-Biega, Salonga et Garamba, ainsi que la Réserve de faune à Okapi, également connue sous le nom de Réserve naturelle d'Epulu.

Il est important de noter que ces aires protégées ont été déclarées par l'UNESCO comme étant en péril en raison des conflits. En conséquence, cet organe des Nations Unies a confié leur gestion à des organismes internationaux spécialisés dans la gestion de l'environnement, qui œuvrent à leur conservation.

A titre d'exemple, le Parc national de Virunga est frontalier avec le Rwanda et l'Ouganda, tandis que le Parc national de Garamba est adjacent au Soudan (Wilungula Balongelwa, 2013, p.121). En raison des menaces pesant sur ces parcs, les gouvernements des pays en conflit ont adopté un modèle de gestion participative (Wilungula Balongelwa, 2013, pp. 102-118).

Il s'agit de la gestion transfrontalière des sites en danger, proposée par la communauté internationale, pour sauver l'écosystème forestier de ces parcs, qui sont occupés par des groupes armés se livrant au braconnage, au trafic illicite d'animaux rares et d'essences de bois précieux, à la coupe de bois de construction, etc., empêchant ainsi les parcs nationaux de remplir leur rôle de réservoirs de ressources naturelles.

Quant aux autres parcs nationaux qui ne sont pas la cible des groupes armés, tels que les parcs nationaux de Maïko, d'Upemba, de Kundelungu et de Mangrove, ainsi que les réserves naturelles et les réserves de chasse, il serait nécessaire d'envisager d'autres mécanismes pour les rendre pleinement opérationnels. En attendant que les parcs nationaux situés dans des zones de conflit soient

totallement libérés de l'emprise des groupes armés, notamment rwandais et ougandais, nous proposons ci-dessous des stratégies pour revitaliser ces parcs ainsi que ceux qui ne sont pas en péril.

Il est impératif de mettre en place, dès le départ, une politique environnementale cohérente, objective, efficace et efficiente, qui puisse clairement définir les prérogatives des cadres institutionnels et législatifs chargés de la gestion des parcs nationaux.

Dans l'espèce, l'institution qui s'occupe de la gestion des parcs nationaux est l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Quant au cadre législatif, il s'agit des textes juridiques qui régissent la gestion des parcs nationaux. A propos de l'ICCN, l'État doit lui allouer un budget conséquent pour assurer, à court, moyen et long terme, les activités de conservation de la flore et de la faune des parcs nationaux, qui, en principe, exigent des moyens financiers et matériels considérables. Un inventaire général et systématique de tous les parcs nationaux s'impose dans le but ultime d'établir un bilan sans complaisance de leurs actifs et passifs. Cet inventaire constituera un jalon permettant à l'ICCN de maîtriser pleinement l'état des lieux des parcs nationaux, dans le cadre du budget que l'État devrait lui allouer afin d'atteindre les objectifs visés.

L'ICCN, pour son essor, s'efforcera de former en permanence son personnel à travers des stages de renforcement des capacités et de mise à niveau, en tenant compte des évolutions scientifiques et technologiques de l'humanité. Cette institution de conservation de la biodiversité doit faire preuve de créativité, d'inventivité et d'innovation vis-à-vis de ses parcs nationaux, en adoptant diverses stratégies de marketing :

- Marketing social, susceptible de créer des emplois rémunérateurs et de réduire le chômage ;
- Marketing commercial, visant à rendre les parcs accessibles et attrayants pour les touristes, qui, à leur tour, contribueront au

renflouement du trésor public grâce aux devises utiles au financement des projets de développement du pays ;

- Marketing éducatif, permettant aux parcs nationaux de devenir, en plus de leur fonction récréative, des lieux d'apprentissage pour les élèves, qui découvriront in situ ou à travers les médias, la diversité des animaux et des plantes qui composent notre patrimoine naturel ;
- Marketing coopératif, propice à faire connaître nos parcs nationaux et leur biodiversité dans le reste du monde, dans le but d'attirer des investisseurs qui, par leur appui, contribueront à l'essor de l'ICCN ;
- Marketing scientifique, qui fera des parcs nationaux des lieux propices à la recherche scientifique dans des domaines tels que la zoologie, la botanique, la palynologie, l'ethnobotanique, etc.

Certes, la mise en œuvre des stratégies évoquées ci-dessus peut sembler complexe ou fastidieuse pour les décideurs. Quoi qu'il en soit, la volonté politique et l'octroi des moyens nécessaires à l'ICCN, par ces derniers, pourraient booster ses activités et le sortir de la léthargie dans laquelle il est plongé depuis longtemps.

En ce qui concerne les textes juridiques régissant le patrimoine naturel, il faut souligner que le Code forestier, issu de la loi n° 011/2002 (Présidence de la République, 2002) et promulgué en août 2002, a montré ses faiblesses en matière de gestion rationnelle, efficace et efficiente du patrimoine en question. A notre avis, le Code forestier n'a pas été suffisamment explicite concernant la catégorie des forêts classées, telles que les réserves naturelles intégrales, dont les parcs nationaux, les réserves naturelles et les secteurs sauvegardés. Cette lacune a des répercussions négatives sur la gestion des parcs nationaux.

Au regard de ce qui précède, soit une révision du Code forestier s'impose, soit l'élaboration de textes juridiques complémentaires à ce Code doit permettre, dans la mesure du

possible, de doter les aires protégées, notamment les parcs nationaux, des moyens nécessaires à leur valorisation, leur promotion, voire leur patrimonialisation.

Il convient également de mentionner l'ordonnance-loi n° 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature (Présidence de la République, 1969), qui ne s'adapte plus aux réalités actuelles de la conservation de nos parcs nationaux et qui nécessite d'être remplacée par une législation plus efficace et objective.

A propos de tout ce qui a été mentionné précédemment, il apparaît que les parcs nationaux situés à l'Est de la RD Congo se trouvent dans un état critique, nécessitant des solutions adéquates et urgentes pour les sortir de la léthargie dont ils sont victimes, notamment depuis la guerre du 2 août 2009, qui perdure. Cependant, loin de connaître une trêve, la guerre à l'Est de la RD Congo s'aggrave de jour en jour. Dans ce contexte de conflits récurrents, il semble difficile de prédire la fin des hostilités. Retenons toutefois qu'il s'agit de guerres meurtrières et écocides, qui ne favorisent pas l'essor des parcs nationaux.

Conclusion

La crise qui gangrène les parcs nationaux à l'Est de la RD Congo se manifeste sur trois plans : institutionnel, législatif et sécuritaire.

Sur le plan institutionnel, l'ICCN, qui a pour mission d'assurer la conservation des espèces animales et végétales, est dépourvu des moyens nécessaires pour mener à bien sa politique. A ce stade, il est incapable d'atteindre les objectifs fixés. Par conséquent, le suivi et l'évaluation des activités de conservation sont difficiles, accentués par l'abandon des postes par le personnel, démotivé par les mauvais traitements du gouvernement, tels que des

salaires insuffisants, irréguliers, et l'absence d'avantages socio-professionnels.

Sur le plan législatif, les lois en vigueur relatives à la conservation de la nature sont devenues obsolètes, car elles ne s'adaptent plus aux réalités actuelles d'organisation et de gestion des parcs nationaux.

Pour remédier à ce problème, il incombe aux autorités congolaises de faire preuve de créativité, d'inventivité et d'innovation afin d'élaborer une politique environnementale réaliste, capable de répondre objectivement à la valorisation, la transmission et la promotion, voire la patrimonialisation des parcs nationaux.

Sur le plan sécuritaire, il est évident que certains parcs sont occupés par des bandes armées d'origine rwandaise et ougandaise. Il apparaît clairement que ces parcs ne nous appartiennent plus entièrement, puisqu'ils sont désormais gérés de manière collégiale dans un cadre de gestion participative entre l'État congolais et les États usurpateurs. Dans ce contexte de conflits, la situation se complique encore davantage, car les occupants ne semblent pas prêts à renoncer, ayant trouvé des opportunités d'enrichissement via le trafic illicite des ressources naturelles extraites des parcs nationaux sous occupation.

Face à cet environnement miné par les pillages de ressources naturelles, les meurtres, les viols, etc., seule une solution diplomatique ou une guerre contre les États agresseurs pourrait mettre fin à la dégradation des parcs nationaux de la RD Congo. Dès lors, les Congolais attendent impatiemment l'issue de cette tragédie, qui est à la fois humaine, politique, économique, sociale, culturelle, écologique et environnementale.

Bibliographie

- Houghton, J. (2011). *Le réchauffement climatique, un état des lieux complet*. Bruxelles : De Boeck.
- Ministère de l'environnement, conservation de la nature et tourisme. (1997, septembre). Programme des Nations-Unies pour le développement, Projet ZAI/94/004 : Appui à la gestion stratégique. Dans *Plan national d'action environnemental, Document synthèse*.
- Musibono Eyul'anki, D. (2006). *Du marasme d'un Etat-squelette aux défis du développement durable : Gestion de l'environnement au Congo-Kinshasa : Cueillette chronique et pauvreté durable*. Kinshasa : Chaire UNESCO pour l'Afrique centrale et la SADC.
- Présidence de la République. (1969, 18 septembre). Ordonnance loi n°69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature. *Moniteur congolais* (18).
- Présidence de la République. (2002, 6 novembre). Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier. *Journal officiel*, numéro spécial, 43e année.
- Wilungula Balongelwa, C. (2013). *Patrimoine naturel et conflits armés : Cas des parcs nationaux-sites du Patrimoine mondial en RDC*. Paris : L'Harmattan.

Gestion des conflits de routes dans les carrefours, cas du croisement Elengesa – Kikwit

par Paul Menayame Diyalomba, Fabrice Mantantu Ndongala & Reagan Masunda Yakankazi

Résumé

Deux voies routières (Elengesa et Kikwit) ont été nouvellement construites pour désenclaver la grande population des communes côtières, Mont-Ngafula, Makala, Bumbu, Lemba, Limete, Ngaba et Ngiri-Ngiri. Elles offrent ainsi deux raccourcis : primo, Mont-Ngafula vers le centre-ville par l'avenue Elengesa, sans passer par le rond-point Ngaba ; secundo, celui de Tshangu par Lemba (Fikin) pour rejoindre la commune de Ngiri-Ngiri via les avenues Kikwit et Elengesa. Il a été constaté qu'au croisement de ces deux routes naissaient des conflits routiers à l'origine de désagréments tels que des embouteillages, des accidents, des pillages et des vols de biens (kuluna¹). Les résultats de ces analyses ont permis de dégager quelques pistes de solution pouvant résoudre les conflits routiers en présence et ainsi garantir la sécurité des usagers, la paix durable des citoyens de la zone, ainsi que le développement intégral du quartier en particulier et de la ville en général.

¹Kuluna : le mot « kuluna [coulouna] (gang ou pomba) » qualifie à la fois une bande de hors-la-loi violents et jeune incontrôlable identifié comme tel. C'est une forme de menaces qui se vit dans la ville de Kinshasa et qui avait premièrement pris pour ses victimes les jeunes de 5 à 17 ans ; et aujourd'hui, même des vieux de 30 à 35 ans ; leur objectif est de voler, faire du mal avec des armes blanches (machette, couteau, pierre, etc.) à des faibles personnes non-armées.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/kuluna>

Mots-clés : Gestion, conflits des routes, aménagement, carrefour, Elengesa, Kikwit

Abstract

Two roads (Elengesa and Kikwit) were newly constructed to improve access for the large populations of the coastal communes: Mont Ngafula, Makala, Bumbu, Lemba, Limeté, Ngaba, and Ngiri-Ngiri. This created two shortcuts: the first, from Mont Ngafula to the city center via Elengesa Avenue, bypassing the Ngaba roundabout; and the second, from Tshangu via Lemba (FIKIN) to reach the commune of Ngiri-Ngiri via Kikwit and Elengesa Avenues. However, at the intersection of these two roads, road conflicts have emerged, leading to issues such as traffic congestion, accidents, looting, and theft (kuluna). The results of these analyses have led to several potential solutions that could resolve the existing road conflicts, ensuring the safety of road users, lasting peace for the residents, and fostering the integral development of the district in particular and the city in general.

Keywords: Traffic management, road conflicts, intersection planning, Elengesa, Kikwit

1. Introduction

Dans le cadre de la modernisation de la ville de Kinshasa en particulier et de la République Démocratique du Congo en général, le gouvernement central, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, est tombé d'accord pour financer plusieurs projets d'assainissement, de réhabilitation, de construction et de réaménagement, initiés dans divers domaines touchant la vie sociale des Congolais, notamment dans le cadre du "Programme de

Développement des 145 territoires (PDL145T)²". Dans la ville de Kinshasa, nous avons assisté à l'ouverture de plusieurs chantiers routiers, tels que la route Buadi (commune de Ngaliema), la route Camp Luka (commune de Kintambo), la route Elengesa (communes de Makala-Bumbu-Ngiri-Ngiri), la route Kikwit (commune de Ngaba), la route Birmani (communes de Kasa-Vubu-Ngiri-Ngiri), la route Cecomaf (commune de N'djili), et bien d'autres encore.

Les routes Elengesa et Kikwit, mentionnées ci-dessus, sont déjà opérationnelles depuis le mois d'octobre 2023 et ont retenu notre attention. Malgré quelques critiques techniques et le fait que le projet ne semble pas achevé — comme en témoigne le pont d'Elengesa qui est toujours ancien et usé — il est évident que ces infrastructures remplissent, dans la mesure du possible, les objectifs pour lesquels elles ont été construites, à savoir : améliorer la mobilité des personnes et des biens dans l'espace et le temps, et favoriser les échanges économiques intercommunaux.

Cependant, quelques préoccupations ont surgi chez les usagers de ces routes, qui ont constaté un manque de fluidité de la circulation, surtout aux heures de pointe, entre 6h30 et 9h30, puis entre 17h00 et 21h00, notamment au niveau de la bifurcation Elengesa-Kikwit. Cette situation est à l'origine de nombreux désagréments pour les personnes souhaitant atteindre leur lieu de travail tôt le matin ou rejoindre rapidement leur domicile le soir, après une journée bien remplie. Malheureusement, ce spectacle désolant, qui se répète presque tous les matins et soirs, a fini par susciter un certain malaise chez les usagers de cet itinéraire.

²Une initiative politique de son Excellence Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République du Congo, visant à lutter contre la pauvreté, les inégalités et à promouvoir le développement dans les 145 territoires du pays. <https://plan.gouv.cd/projects/programme-de-developpement-local-des-145-territoires>

Les questions suivantes préoccupent souvent les constructeurs de routes et les urbanistes en ce qui concerne les éventuels conflits routiers aux carrefours et leurs conséquences :

- Comment réduire l'absentéisme et les retards dans les lieux de travail et les établissements scolaires ?
- Comment prévenir les accidents au carrefour ?
- Comment faciliter les déplacements paisibles des parents et des enfants ?
- Comment réduire les admissions à l'hôpital en raison des maladies et des accidents ?

En dépit de ce qui précède, une question nous est venue à l'esprit : la gestion des conflits routiers peut-elle avoir une influence sur les désagréments constatés aux carrefours ?

Autour de cette grande question, nous avons décidé de répondre aux sous-questions suivantes :

1. Quels sont les types de conflits routiers présents au carrefour Elengesa-Kikwit ?
2. Quels forfaits sont causés par ces conflits routiers ?
3. Comment ces conflits routiers causent-ils des forfaits ?
4. Quelles solutions pourrait-on proposer pour résoudre les désagréments causés par ces forfaits ?

Les hypothèses nulles ci-dessous nous aideront à répondre aux questions soulevées :

1. Il n'y a pas de conflits routiers au carrefour Elengesa-Kikwit ;
2. Aucun dégât n'est causé par un conflit routier au carrefour Elengesa-Kikwit ;
3. Il n'existe aucun moyen pour que ces conflits causent des forfaits ;

4. L'application des normes et techniques de gestion des conflits routiers dans les carrefours ne pourrait en aucune manière apporter de solutions pour juguler les désagréments causés par les conflits routiers au carrefour Elengesa-Kikwit.

Notre objectif de recherche est d'évaluer l'influence des conflits routiers au carrefour Elengesa-Kikwit en abordant les points suivants :

- Déterminer les types de conflits routiers existant au carrefour Elengesa-Kikwit ;
- Évaluer les forfaits causés par ces conflits routiers ;
- Rappeler les normes et techniques de gestion des conflits routiers ;
- Proposer des solutions pour éradiquer les conséquences des conflits routiers au carrefour Elengesa-Kikwit.

L'intérêt primaire de cette étude repose sur le fait qu'elle permettrait finalement de :

- Réduire l'absentéisme et les retards dans les lieux de travail et les établissements scolaires ;
- Prévenir les accidents, embouteillages, vols (kuluna) et autres au carrefour Elengesa-Kikwit ;
- Favoriser les déplacements paisibles des parents et des enfants ;
- Réduire les admissions à l'hôpital, dues aux maladies et accidents.

Les ingénieurs routiers et les autorités politico-administratives doivent veiller à ce que ce carrefour ne devienne pas un goulot d'étranglement pour le trafic.

2. Méthodologie

Pour la collecte des données, deux méthodes techniques ont été utilisées : l'analyse documentaire et les observations. Ces méthodes nous ont permis de mener des études objectives. La

première méthode reposait sur la consultation de plusieurs ouvrages et publications scientifiques relatifs aux tracés de routes et à la gestion des conflits aux bifurcations routières. La deuxième méthode consistait à réaliser des observations in situ, avec un comptage manuel pour déterminer le trafic actuel. Un regard perspicace était nécessaire pour appréhender la situation, mais aussi pour réaliser des entretiens avec les usagers de la route et les habitants environnants.

Nous nous sommes limités à analyser les aspects purement techniques dans ce projet d'aménagement du carrefour Elengesa-Kikwit.

3. Résultats et discussions

Les principaux acteurs de notre modèle sont les conducteurs, sans négliger les usagers et les infrastructures, car c'est en grande partie de ces derniers que dépend la qualité d'une simulation. Chaque conducteur est une entité autonome, dotée de son propre comportement, de son propre objectif (suivre un itinéraire donné) et de ses propres connaissances, qui sont décrites par une représentation partielle de son environnement (ArchiSim³). Il convient de rappeler que le conducteur subit un ensemble d'interactions, définies par les contraintes liées aux comportements des autres usagers, à l'infrastructure routière et à la réglementation. Ces interactions sont souvent sources de conflits. La résolution de ces conflits nécessite à son tour des interactions supplémentaires. Il est donc important de noter que, dans ce type de système, les interactions et les conflits sont indissociables.

³ArchiSim : Une application informatique de modélisation et de simulation microscopique du trafic routier et du comportement des conducteurs. Université de Paris, Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.

3.1. La route Elengesa :

Les travaux de réhabilitation et de construction de l'avenue Pierre Elengesa, de son vrai nom, ont démarré le mercredi 13 novembre 2019, pour une durée de 16 mois, avec pour objectif de désengorger la zone englobant les communes de Ngiri-Ngiri, Kalamu, Makala, Bumbu, Selembao et Mont Ngafula. Exécutés par l'entreprise Adi-Construct⁴, les travaux ont été répartis en deux phases. La première phase consistait en la réhabilitation de la partie de l'avenue située entre l'avenue Kasa-Vubu, au niveau du marché Mariano, et le "pont", aux abords de l'avenue Ngiri-Ngiri. La deuxième phase, qui concernait une grande partie longtemps enclavée, s'étendait du pont jusqu'à l'« arrêt Courant » sur la route By-pass (voir photo en annexe n°1).

Longue de 6 kilomètres et large de 9 mètres (accotements et deux caniveaux inclus), cette avenue est en partie construite en béton bitumineux et en partie en béton de ciment. L'avenue Pierre Elengesa permet aux usagers, depuis l'avenue Kasa-Vubu, d'atteindre la maison communale de Mont Ngafula sur By-pass, sans passer par l'avenue Université avec son célèbre rond-point Ngaba.

Selon Radio Okapi : « Kinshasa, le 16 octobre 2023, le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a annoncé dans un communiqué officiel l'ouverture à la circulation, dès le lundi 16 octobre 2023, de l'avenue Elengesa, nouvellement construite sur fonds propres du gouvernement provincial. » (publié le jeudi 14/11/2019 – 11:28 / modifié le jeudi 14/11/2019 – 11:40, Journal Radio Okapi).

En plus de la dotation en infrastructures routières, la commune a également bénéficié de l'installation de lampadaires pour

⁴ADI-CONSTRUCT Sarl : entreprise de construction, Vente et location ; <https://www.adiconstruct.com>

l'éclairage public, grâce au projet gouvernemental dénommé *Mwindu* (lampe ou lumière), lancé en 2020 par le Président de la République, S.E. Félix Tshisekedi.

Malgré leur satisfaction face à l'ouverture de la route Elengesa au trafic, les usagers ont plaidé pour que les autorités étatiques procèdent au renouvellement du pont Ngunza, vétuste depuis plusieurs années, où le tirant d'eau ne permet plus l'écoulement facile de la rivière Kalamu. « Ce pont, dont la construction remonte aux années 1970, est désormais trop bas, bloquant ainsi le passage des eaux et provoquant des inondations à chaque pluie. » a déclaré M. Jean Lombi, un habitant de la commune de Makala.

Nous devons admettre que cette route constitue une nouvelle voie d'intérêt économique pour Kinshasa-Ouest, facilitant l'approvisionnement direct des marchés Mariano et Gambela, dans la ville de Kinshasa, en République Démocratique du Congo. « Au lieu de prendre le tronçon routier Matadi-Université Pédagogique Nationale (UPN)-Libération à Selembao, généralement embouteillé, nous prenons directement le tronçon de la route By-pass jusqu'à son croisement avec l'avenue Elengesa à l'arrêt Courant, puis jusqu'au centre-ville de Kinshasa, sur l'avenue Kasa-Vubu, dans la commune de Kalamu. » a affirmé Jules Kasama, un conducteur de camion transportant des produits pétroliers. « Cette route a également mis fin aux détours qui obligeaient les transporteurs à emprunter la route Matadi ou à passer par le Rond-point Ngaba pour acheminer les marchandises en provenance du Kongo-Central vers les centres de négoce, tels que les marchés Mariano et Gambela⁵, situés

⁵ Le marché Mariano est spécialisé dans la vente des produits de quincaillerie, électroménagers et pétroliers tandis que le marché Gambela est réputé dans le commerce des produits vivriers provenant du Kongo-Central notamment les cossettes de manioc, les bananes plantains, les ananas, arachides et patates douces.

respectivement dans les communes de Kalamu et Kasa-Vubu. », a-t-il ajouté.

« C'est vraiment une route d'intérêt économique qui s'ajoute à l'ensemble des infrastructures routières facilitant les échanges commerciaux entre Kinshasa, la capitale congolaise, et les provinces environnantes. » a aussi affirmé Israël Mbuyamba, expert en économie et habitant de la commune de Kalamu.

Un élan de développement de la zone est déjà amorcé, car plusieurs activités commerciales, des écoles et des salles de fête se sont développées dans cette région.

3.2. La route Kikwit

L'avenue Kikwit, dont les tracés remontent aux années 1960, est une route à quatre voies. Les deux tiers de la chaussée sont en revêtement souple et un tiers en béton (chaussée rigide). Elle s'étend sur 3,5 km et mesure 12 mètres de large, sans compter les accotements de 1,50 m et les bordures, longées par deux caniveaux de chaque côté. Les accès aux avenues sont également pris en compte avec deux ponts, le premier entre Lemba et Limete, et le second à Makala, entre les avenues Université et Elengesa.

La route Kikwit relie la deuxième entrée de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN), située dans la commune de Lemba, à l'avenue Elengesa dans la commune de Kalamu, en traversant celles de Limete et Makala. La réhabilitation et la modernisation de l'avenue Kikwit, financées par le gouvernement provincial de la ville de Kinshasa, sont exécutées par la société SA Safrimex⁶. Les travaux ont débuté en août 2020 pour une durée initiale de 12 mois. Ce projet vise à améliorer la mobilité des

⁶Safrimex : <https://socimexgroup.com>; « conçoit et construit l'avenir », une entreprise de construction installée en République Démocratique du Congo

personnes et des biens, afin de stimuler le développement économique intercommunal, en facilitant les échanges entre les communes de Lemba, Limete, Ngaba, Makala et Kalamu. (*Journal Radio Okapi, 14 octobre 2023*).

3.3. Le carrefour Elengesa-Kikwit

Le carrefour routier est un lieu où se croisent les véhicules et où les flux de circulation changent de direction. On y trouve des piétons, des cyclistes, des motocyclistes et des véhicules, ce qui en fait un lieu de conflits où les risques d'accidents sont élevés.

Le carrefour Elengesa-Kikwit, dans sa configuration actuelle, est un carrefour en T ordinaire (voir figure 1, par. 3,5), où la route Elengesa croise la route Kikwit. Il est dépourvu d'un podium pour un agent de la PSR (Police Spéciale de Roulage) qui pourrait réguler manuellement la circulation, ainsi que d'îlots directionnels⁷. En l'absence d'un dispositif d'aménagement adéquat, ce carrefour est sujet aux mêmes conflits routiers que la plupart des carrefours de ce type. *Localisation : S4°21'55,8617'' E15°18'20,0635'' (voir annexe n°2)*.

Les accotements sont étroits, empêchant les piétons de circuler librement. Ainsi, la forte densité de population se retrouve au bord de la chaussée, partageant l'espace avec les motos. Nous notons également l'absence d'aires de stationnement aux entrées et sorties du carrefour, ainsi qu'une signalisation verticale et horizontale quasiment inexistante. De nombreuses motos (bicycles et tricycles), mal stationnées, envahissent les entrées et sorties, perturbant ainsi la circulation des usagers de la route. Les piétons et les riverains, venus se ravitailler en biens de première nécessité dans les complexes commerciaux environnants, subissent ces désagréments.

⁷Ilot directionnel : Zone interdite aux véhicules et délimitant les voies affectées aux divers courants de circulation. Il a comme objectif de diriger le flux des véhicules et protéger les piétons.

3.4. Le trafic sur les routes Elengesa et Kikwit

Le débit Q , en heure de pointe ou en heure creuse, que l'on nomme aussi trafic en un point d'une route est le nombre de véhicule N passant en ce point pendant une période donnée Δt : $Q = dN/dt$. (Il s'exprime en nombre de véhicule jour, heure ou année).

Le débit est mesurable facilement à l'aide de dispositifs de comptage manuels (un carnet, un stylo et un chronomètre) ou électroniques, qui comptent le nombre de véhicules passant à un point donné. En régime fluide, les voies présentent des caractéristiques différentes, ce qui se traduit par des débits variables entre les voies et une vitesse des véhicules hétérogène. (*Source : <https://www.securite-routiere-az.fr/d/debit-dune-voie-de-circulation/>*).

La collecte des échantillons a été réalisée par un comptage manuel du nombre de véhicules et/ou motos tricycles passant en un point d'une section de la chaussée, pendant une période donnée. Nous avons établi un tableau des échantillons collectés aux heures de pointe pendant trois jours ouvrables : lundi, mercredi et vendredi, de 6h30 à 7h30 le matin, et de 17h30 à 18h30 le soir. Enfin, nous avons calculé la moyenne pour déterminer les débits moyens horaires Q_h , les débits moyens journaliers Q_j et les débits moyens annuels Q_{an} .

L'opérateur, muni d'un carnet, d'un stylo et d'un chronomètre, se place à un point fixe au bord de la chaussée et comptabilise, un par un, les véhicules et/ou les motos tricycles passant dans les deux sens. A la fin, un calcul est effectué pour obtenir le trafic moyen horaire (TMH), le trafic moyen journalier (TMJ) et le trafic moyen annuel (TMA).

3.4.1. Trafic de la route Elengesa

Tableau 1 : Comptage des véhicules sur la route Elengesa

| Jour et date | Heure | Trafic horaire (vch/h) | Trafic horaire moyen (vch/h) | Trafic journalier moyen (vch/j) | Trafic annuel moyen (vch/an) |
|------------------------|---------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Lundi 10/06/2024 | 6h30'-7h30' | 567 | 491 | 11784 | 4301160 |
| | 17h30'-18h30' | 415 | | | |
| Mercredi 12/06/2024 | 6h30'-7h30' | 553 | 481 | 11544 | 4213560 |
| | 17h30'-18h30' | 409 | | | |
| Vendredi 14/06/2024 | 6h30'-7h30' | 562 | 487,5 | 11700 | 4270500 |
| | 17h30'-18h30' | 413 | | | |

Le trafic moyen annuel (TMA) d'une section routière est obtenu par le calcul de la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus. Le nombre de poids lourds entrant dans cette composition est estimé à 30%.

Tableau 2 : Comptage des motos tricycles sur la route Elengesa

| Jour et date | heure | Trafic horaire (moto/h) | Trafic horaire moyen (moto/h) | Trafic journalier moyen (moto/j) | Trafic journalier moyen (moto/an) |
|------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Lundi 10/06/2024 | 6h30'-7h30' | 160 | 172 | 4128 | 1506720 |
| | 17h30'-18h30' | 184 | | | |
| Mercredi 12/06/2024 | 6h30'-7h30' | 153 | 150 | 3600 | 1314000 |
| | 17h30'-18h30' | 147 | | | |
| Vendredi 14/06/2024 | 6h30'-7h30' | 157 | 160,5 | 3852 | 1405980 |
| | 17h30'-18h30' | 164 | | | |

Tableau 3 : Comptage des véhicules et motos tricycles sur la route Elengesa

| Jour et date | heure | Trafic horaire (vch/h) | Trafic horaire moyen (vch/h) | Trafic journalier moyen (vch/j) | Trafic journalier moyen (vch/an) |
|------------------------|---------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Lundi 10/06/2024 | 6h30'-7h30' | 727 | 663 | 15912 | 1817700 |
| | 17h30'-18h30' | 599 | | | |
| Mercredi 12/06/2024 | 6h30'-7h30' | 706 | 631 | 15144 | 1922820 |
| | 17h30'-18h30' | 556 | | | |
| Vendredi 14/06/2024 | 6h30'-7h30' | 719 | 721 | 17304 | 1826460 |
| | 17h30'-18h30' | 723 | | | |

Dans ce tableau nous avons considéré que les motos tricycles pouvaient être assimilées aux véhicules.

3.4.2. Trafic de la route Kikwit

Tableau 4 : Comptage des véhicules sur la route Kikwit

| Jour et date | Heure | Trafic horaire (vch/h) | Trafic horaire moyen (vch/h) | Trafic journalier moyen (vch/j) | Trafic journalier moyen (vch/an) |
|------------------------|---------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Lundi 10/06/2024 | 6h30'-7h30' | 197 | 207,5 | 4980 | 2890800 |
| | 17h30'-18h30' | 218 | | | |
| Mercredi 12/06/2024 | 6h30'-7h30' | 186 | 219,5 | 5268 | 2877660 |
| | 17h30'-18h30' | 253 | | | |
| Vendredi 14/06/2024 | 6h30'-7h30' | 192 | 208,5 | 5004 | 2684940 |
| | 17h30'-18h30' | 225 | | | |

Le nombre de poids lourds entrant dans cette composition est estimé à 10%.

Tableau 5 : Comptage des motos tricycles sur la route Kikwit

| Jour et date | Heure | Trafic horaire (moto/h) | Trafic horaire moyen (moto/h) | Trafic journalier moyen (moto/j) | Trafic journalier moyen (moto/an) |
|------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Lundi 10/06/2024 | 6h30'-7h30' | 291 | 330 | 7920 | 5807880 |
| | 17h30'-18h30' | 369 | | | |
| Mercredi 12/06/2024 | 6h30'-7h30' | 321 | 328,5 | 7884 | 5527560 |
| | 17h30'-18h30' | 336 | | | |
| Vendredi 14/06/2024 | 6h30'-7h30' | 303 | 306,5 | 7356 | 6315960 |
| | 17h30'-18h30' | 310 | | | |

Tableau 6 : Comptage des véhicules et motos tricycles sur la route Kikwit

| Jour et date | Heure | Trafic horaire (vch/h) | Trafic horaire moyen (vch/h) | Trafic journalier moyen (vch/j) | Trafic journalier moyen (vch/an) |
|------------------------|---------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Lundi 10/06/2024 | 6h30'-7h30' | 488 | 537,5 | 12900 | 4708500 |
| | 17h30'-18h30' | 587 | | | |
| Mercredi 12/06/2024 | 6h30'-7h30' | 507 | 548 | 13152 | 4800480 |
| | 17h30'-18h30' | 589 | | | |
| Vendredi 14/06/2024 | 6h30'-7h30' | 495 | 515 | 12360 | 4511400 |
| | 17h30'-18h30' | 535 | | | |

Dans ce tableau nous avons considéré que les motos tricycles pouvaient être assimilées aux véhicules.

Bref, nous avons retenu les résultats selon lesquels 17304 véhicules circulent sur la route Elengesa par jour et 12900 véhicules sur la route Kikwit.

Visiblement, l'inadéquation entre la route Elengesa, considérée comme principale mais plus étroite (2 voies) avec un débit journalier de 17 304 véhicules/jour (voir tableau 3), et la route

secondaire Kikwit, qui comporte 4 voies avec un trafic de 12 900 véhicules/jour (voir tableau 6), explique en grande partie les embouteillages et les perturbations de circulation au niveau du carrefour. Cette situation engendre des difficultés importantes pour la fluidité de la circulation, particulièrement sur la route Elengesa. A l'inverse, la circulation est plus fluide sur la chaussée de Kikwit, ce qui est cohérent compte tenu de sa capacité supérieure.

3.5. Les conflits entre les routes au carrefour Elengesa-Kikwit

Il est important de rappeler qu'une situation routière résulte des interactions entre divers agents relativement hétérogènes : véhicules, infrastructures, contrôleurs de feux, panneaux à messages variables, etc. (ArchiSim). Chaque agent est une entité autonome, dotée de ses propres connaissances, d'un objectif et d'une stratégie qui lui est propre pour accomplir les tâches auxquelles il est destiné et pour résoudre les conflits éventuels avec d'autres agents.

Nous avons identifié 6 points de conflit entre les véhicules circulant sur la route Elengesa et ceux entrant ou sortant de la route Kikwit, répartis en trois types de conflits :

- **Conflit de type frontal** : Ce type de conflit est justifié par la présence d'un point où il existe un risque de collision frontale entre deux véhicules.
- **Conflit de type sécant aigu** : Ce conflit se manifeste lorsqu'il y a une éventualité de collision entre deux véhicules qui se croisent à un angle aigu.
- **Conflit de type perpendiculaire** : Ce type de conflit survient lorsqu'il existe une probabilité de collision perpendiculaire entre deux véhicules.

Ces types de conflits sont illustrés dans le schéma de la figure ci-dessous.

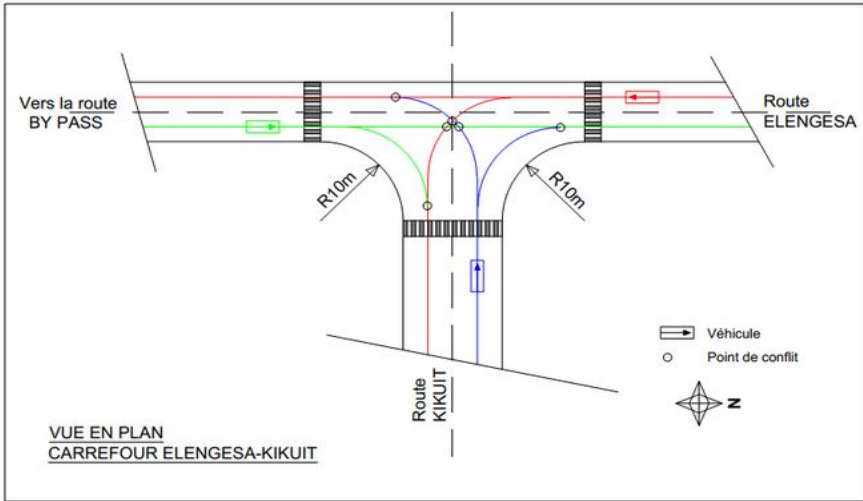


Figure 1, dessin : Ir. Menayame Paul

Le développement que connaissent les pays en termes de densification et modernisation des infrastructures (routes, ponts, échangeurs, sauts-de-mouton, etc.) nécessite un accompagnement technique de pointe, impliquant l'introduction de méthodes innovantes pour améliorer le rendement, la précision et la qualité. Ainsi, la construction ou la mise à niveau de ces infrastructures, notamment les routes, exige l'intervention de plusieurs disciplines, dont la topographie, qui est à la base de toute conception ou réalisation. Le technicien topographe doit sans cesse regrouper les compétences nécessaires afin de garantir une qualité technique optimale, respecter les délais, optimiser les ressources tout en intégrant une parfaite maîtrise des contraintes réglementaires et des principes de développement durable. Cela contribue à propulser la croissance dans un monde en constante évolution.

3.6. Causes des conflits routiers au carrefour Elengesa-Kikwit

L'évacuation des véhicules au carrefour, qui devrait s'effectuer selon l'ordre d'arrivée, est rendue difficile pour les raisons suivantes : les véhicules circulant sur la route principale Elengesa, ceux qui souhaitent tourner à gauche ou à droite pour prendre l'avenue Kikwit, et ceux venant de la route Kikwit cherchant à accéder à la chaussée Elengesa ne peuvent pas manœuvrer facilement en raison des problèmes suivants :

- a. Espace insuffisant pour les manœuvres ;
- b. Absence d'aménagements pour le stationnement aux entrées et sorties du carrefour ;
- c. Absence de signalisation verticale et horizontale ;
- d. Absence de podium pour l'agent de PCR (Police de Circulation Routière) ;
- e. Étroitesse des accotements ;
- f. Déséquilibre entre la route principale Elengesa et la route secondaire Kikwit en termes de trafic et de nombre de voies⁸ ;
- g. Inadéquation entre le trafic actuel et la largeur de la voie principale⁹ ;
- h. Proximité de deux carrefours (Elengesa-Kikwit et Elengesa-avenue Ngiri Ngiri).

Ces facteurs entraînent un dysfonctionnement du carrefour, caractérisé par un manque évident de fluidité de circulation, la présence d'une forte population le long de la chaussée et un risque accru d'accidents, ainsi que de vols et de pillages (phénomène de "kuluna").

⁸ Le principe veut que la route secondaire soit plus petite que la route primaire en nombre de voies.

⁹Démonstré par les résultats de comptage au point 3.4. Le trafic est l'un des facteurs indispensables pour le dimensionnement d'une route moderne.

3.7. Normes et techniques de gestion des conflits routiers

Les phases de la conception générale et géométrique des carrefours plans ordinaires doivent intégrer les principes de l'aménagement physique des carrefours à niveau, afin d'améliorer la circulation. Ces aménagements sont souvent combinés à des régulations par signaux lumineux ou à des règlements de police locale (virage indonésien, sens unique, interdiction de stationner, restrictions pour les véhicules lourds, etc.). Il est essentiel de penser à l'élargissement et à la capacité des carrefours à niveaux pour éviter ou réduire le nombre de points de conflit sur une surface plus large. Cela permet également de modifier la nature et la gravité des collisions potentielles et de maintenir la fluidité de la circulation.

Un conducteur au carrefour ne devrait pas avoir à gérer simultanément un grand nombre de situations conflictuelles. Les collisions frontales et perpendiculaires ne devraient pas se produire dans un carrefour bien aménagé.

L'expérience montre que la capacité d'un carrefour sans feux, indépendamment du nombre de voies d'accès ou de l'aménagement au sol, ne dépasse pas 1 200 véhicules par heure. De nombreux carrefours fonctionnent entre 800 et 1 000 véhicules par heure ; cependant, l'avantage principal réside dans la réduction du nombre et de la gravité des accidents.

L'expérience démontre également que la capacité d'un carrefour bien aménagé et régulé par feux dépend du nombre de voies d'accès et de sortie. Si ces deux paramètres sont identiques, la capacité est de l'ordre de 800 à 1 000 véhicules par voie, voire plus. Enfin, un carrefour giratoire avec un îlot central a une capacité maximale de 300 véhicules par heure, indépendamment du nombre de voies d'entrée.

(Source : SETRA - Aménagement des carrefours interurbains, décembre 1998)

Les conflits entre routes sont résolus en ajustant la position des entités jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de conflits entre leurs symboles. La résolution de ces conflits passe par l'ajustement des portions de segments de ligne, en modifiant la géométrie des classes d'entités des couches en entrée.

3.8. Pistes de solution pour résoudre les conflits routiers au carrefour Elengesa-Kikwit

La sécurité routière est une priorité, et il est essentiel d'interpréter fidèlement le langage routier, autrement appelé "signalisation". L'application de la signalisation horizontale et verticale est impérative pour assurer la sécurité des usagers, car son absence dans cette zone de conflit entrave la circulation des véhicules et des piétons.

Au-delà des principes fondamentaux applicables à tous les types de carrefours, l'implantation et l'aménagement d'un carrefour plan ordinaire nécessitent une attention particulière à la limitation des points de conflit. L'emplacement d'un îlot directionnel, qui est une zone de circulation interdite placée dans le carrefour pour canaliser le trafic et séparer physiquement les flux, est essentiel. Cet îlot peut également être utilisé pour élargir le carrefour et aménager des bandes d'arrêt ou de stationnement pour les bus (Source : Dito Highway Engineering).

Nous proposons l'aménagement d'un îlot directionnel de forme triangulaire destiné à canaliser la circulation des véhicules. Cet îlot pourrait être constitué soit par un marquage au sol, soit par une surélévation de la chaussée, ou par une combinaison des deux.

Conclusion

Les analyses réalisées sur le carrefour Elengesa-Kikwit ont mis en évidence les principaux points de conflit présents sur ce carrefour. Six points de conflit ont été identifiés, susceptibles de provoquer des collisions de type frontal, sécant aigu et perpendiculaire. Les conséquences de ces conflits se traduisent par des désagréments importants, notamment des embouteillages et des accidents. Ces perturbations ne se limitent pas au croisement des routes Elengesa et Kikwit, mais s'étendent parfois le long de la chaussée, jusqu'à l'arrêt Ngunza (croisement des routes Elengesa et Ngiri-Ngiri) au nord, et jusqu'à l'arrêt Kimpaka au sud, soit sur une distance d'environ un kilomètre.

Après analyse des résultats, il a été démontré que la solution la plus efficace pour gérer ces conflits serait d'aménager le carrefour selon les normes et principes d'aménagement en vigueur, sous la supervision de personnel qualifié. L'implication des pouvoirs publics est cruciale, non seulement pour le financement du projet, mais également pour indemniser les personnes affectées par l'expropriation de leurs parcelles, sur la base d'expertises immobilières. Un suivi permanent du projet est indispensable pour garantir la pérennité des aménagements et la résolution des conflits routiers.

Bibliographie

Livres et cours :

Cohen, S. (1990). *Ingénierie du trafic routier*. Cours de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Phanzu, D. E. (2016). *Cours de route*. Institut National des Bâtiments et des Travaux Publics (INBTP).

Réseau Marocain de Transport Public. (1998). *Guide d'aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales - carrefours plans*. Décembre 1998.

Lois et règlements :

Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo. (1978). *Loi 78-022 du 30 août 1978 portant nouveau Code de la route en République Démocratique du Congo*.

Articles et rapports :

Aron, M. (1987). Approche microscopique de la cinématique des véhicules en milieu urbain. *Rapport INRETS*, (n°43).

El Hadonai, S., Drogoul, A., & Espié, S. (2020). Concilier réactivité et anticipation : le cas de la résolution de conflits dans un trafic routier simulé. *HAL Id: hal-02548268*. <https://hal.science/hal-02548268>

Nations Unies. (2010). *Résolution d'ensemble sur la circulation routière (Consolidated Resolution on Road Traffic RE/f)*. Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies, Comité des Transports Intérieurs.

Logiciels et sites web :

- Microsoft Word
- Microsoft ExcellenceDAO Autocad
- SAS planet
- www.google.com

Annexes

Annexe 1 : Croisement des chaussées Elengesa et By Pass



Annexe 2 : Croisement des chaussées Elengesa et Kikwit



1. Avenue Pierre Elengesa
2. Avenue Kikwit

